



SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ÉTUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Pour le compte de la
Commune de Tubize

INSTITUT DE CONSEIL ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ASBL
(ancien nom Institut Wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire asbl)
Boulevard Frère Orban, 4 à 5000 NAMUR
Tél : +32.81.25.04.80 - Fax : +32.81.25.04.90 - E-mail : icedd@icedd.be

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 - Cadre général	5
1.1. Localisation	5
1.2. Situation administrative	6
1.3. Inventaire des projets Carte n°11	6
Chapitre 2. - Situation juridique	7
2.1. Zones définies par le plan de secteur	7
2.2. PCA : plans communaux d'aménagement	8
2.3 Les lotissements	9
2.4. Statut juridique des voiries	9
2.5. Statut juridique des cours d'eau - bois et forêt	10
2.6. Monuments et Sites classés	11
2.7. Arbres et haies remarquables	11
2.8. Périmètres de remembrement	12
2.9. Périmètres protégés et de rénovation	12
2.10. Règlement urbanistique	12
Chapitre 3 - Situation existante de fait	13
3.1. Etude démographique et socio-économique	13
3.1.1. Démographie	13
3.1.2. Données socio-économiques	19
3.1.3. Parc du logement	22
3.1.4. Disponibilités foncières	25
3.1.5. Equipement des logements	25
3.1.6 Historique du développement de l'habitat.....	26
3.2. Structure physique	29
3.2.1. Oro-hydrographie (carte n°4).....	29
3.2.2. Géologie (carte n°5)	29
3.2.3. Pédologie (carte 6)	30
3.2.4. Occupation du sol (carte 12).....	31
3.3. Equipement (carte n°10)	32
3.3.1. Services	32
3.3.2. Commerces	33
3.4. Transport en commun (carte 10)	34
3.4.1. Réseau bus	34
3.4.2. Réseau de chemin de fer.....	35
3.5. Circulation, stationnement et signalisation (carte 8)	36
3.5.1. Stationnement	36
3.5.2. Circulation.....	36
3.5.3. Comptages	37

3.6. Structure paysagère	39
3.7. Typologie du bâti	41
3.8. Hiérarchie des voiries (carte n° 16)	44
Chapitre 4 Résumé/synthèse de la situation existante et diagnostic	45

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Inventaire des projets	48
Annexe 2 Fiche environnementale	52
Annexe 3 Détails des zones du plan de secteur	58
Annexe 4 Liste de l'inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique	62
Annexe 5 Liste des arbres et haies remarquables	64
Annexe 6 Les secteurs statistiques	68
Annexe 7 Schémas du développement historique	70
Annexe 8 Liste des lotissements autorisés	73

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Pyramide des âges.	16
Figure 2 : Schéma des mouvements journaliers.	20
Figure 3 : Comptage de circulation	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : PCA.	8
Tableau 2 : PCA Oisquercq.....	8
Tableau 3 : Kilométrages voiries suivant la typologie.	10
Tableau 4 : SAED.....	12
Tableau 5 : Population.....	14
Tableau 6 : Population : évolution récente.	15
Tableau 7 : Mouvements migratoires.	15
Tableau 8 : Nationalité.....	17
Tableau 9 : Evolution par quartiers.	18
Tableau 10 : Données des recensements.....	19
Tableau 11 : Emplois ONSS.	21
Tableau 12 : Emplois ONSS pour l'année 2000 par sexe.....	22
Tableau 13 : Parc du logement en 1991.	23
Tableau 14 : Evolution du parc des logements privés de 1981 à 1991 en Brabant Wallon.	24

Avertissement

Le Schéma de Structure repris sur CD ROM -comprend
le présent texte : Etude de la situation existante
un texte de conclusions :Synthèse et options
les cartes d'analyse et de programme dont on trouve le détail ci après

Cartes d'analyse

- 0 Cartes de base, IGN, Orthophotoplan, PICC, Cadastre PLI**
- 1 Situation générale**
- 2 Plan de secteur**
- 3 Situation juridique**
- 4 Oro-hydrographie**
- 5 Géologie**
- 6 Pédologie**
- 7 Typologie de l'habitat, 7 bis : Potentiel foncier de plus de 2 ha**
- 8 Circulation, stationnement et signalisation**
- 9 Hiérarchie des fonctions et voies de communication**
- 10 Équipement et transport en commun**
- 11 Inventaire des projets**
- 12 Occupation du sol**
- 13 Infrastructure technique et égouttage**
- 14 Paysage et patrimoine**

Cartes programme

- 15 Aménagement tourisme et loisirs**
- 16 Hiérarchie des voiries**
- 17 Plan d'affectation**
- 18 Mesures d'aménagement**
- 19 Proposition d'une nouvelle découpe des PCA**

Des erreurs ou omissions étant toujours possibles, l'ICEDD remercie à l'avance ceux qui les lui communiqueront.

Chapitre 1 - Cadre général

Le chapitre 1 est accompagné de la **carte 1 Situation générale** qui situe la commune dans son contexte proche et est complété par l'annexe 2 Fiche environnementale. (Le repérage des planches cadastrales et le parcellaire cadastral ont été remis sur un document à part, non numéroté et a été remplacé fin 2003 par le PLI, document géoréférencé).

1.1. Localisation

La commune de **Tubize** (province du Brabant Wallon= arrondissement de Nivelles) est située au SUD/ SUD-OUEST de Bruxelles, à la limite de l'arrondissement Halle-Vilvoorde, province du Brabant Flamand, sur le plateau Hennuyer-Brabançon. La province du Hainaut détermine une des limites SUD de la Commune.

La commune est traversée par un réseau dense de voies de communications (routes et chemin de fer et canal) convergeant vers l'agglomération bruxelloise.

Les principaux axes routiers sont :

l'autoroute **A 8** Bruxelles-Tournai-Lille; (RGG 1 Réseau Grand Gabarit)

l'ex route nationale **N7** Bruxelles-Tournai; (RESI Réseau Interurbain)

l'ex route nationale **N 6** Bruxelles-Mons; (RESI Réseau Interurbain)

la route provinciale (liaison de la N 7/ A8 sortie 23 /N 6 / Braine le Château)

Les routes nationales sont devenues régionales en date du 6 /12/ 1991, Arrêté Royal paru au Moniteur le 23 janvier 1992. C'est pour cette raison qu'elles sont dites « ex nationales ». Les routes provinciales auraient du suivre le même sort 1 / 1 / 2004, mais il y a eu retard.

Les principales voies ferrées sont :

Ligne n° **96** : Bruxelles - Mons - Paris à Tubize.

Ligne n° **94** : Bruxelles - Tournai - Lille à Saintes.

La ligne **TGV n°1** Bruxelles –Lille(avec directions Paris et /ou Londres)

D'autres voies ferrées existent telles les deux lignes 107 (Fauquez) et 115 (Vallée du hain) toutes deux désaffectées ainsi que la voie industrielle vers les carrières de Quenast (Rebecq-Rognon)

La commune de **Tubize** rassemble actuellement les entités rurales de **Oisquercq** et de **Saintes**, ainsi que l'entité industrielle de **Clabecq**.

En 1970, Tubize fusionnait avec Oisquercq.

En 1976, Tubize (+ Oisquercq) fusionnait avec Clabecq, une partie de Saintes (l'autre partie de Saintes était rattachée à Rebecq) et une partie de Virginal (enclave le long du canal à Oisquercq).

1.2. Situation administrative

La commune de **Tubize** regroupe les territoires de **Tubize, Clabecq, Oisquercq, Saintes** (pour partie) et une enclave de **Virginal**. Les communes voisines sont **Pepingen** et **Halle** au NORD (arrondissement de Halle-Vilvoorde), **Rebecq** à l'OUEST, **Braine-le-Comte** et **Ittre** au SUD ainsi que **Braine-le-Château** à l'EST.

Province de Brabant - arrondissement de Nivelles.

INS : 25.105

Superficie : 3.265,98 ha

Habitants : 21.586 (au 31 décembre 2002).

Arrondissement administratif :

Nivelles.

Arrondissement judiciaire

Nivelles

Canton judiciaire :

Nivelles.

Canton électoral :

Nivelles.

Adm. des contributions directes recettes :

Nivelles.

Adm. des contributions directes contrôle :

Tubize.

Bureau de l'enregistrement

Tubize.

Justice de paix :

Tubize.

1.3. Inventaire des projets Carte n°11

L'inventaire des projets répertorie les différents projets envisagés (ou en cours de réalisation) qu'ils soient privés ou publics c'ad envisagés par les autorités communales et autres administrations ou pouvoirs organisateurs. Il est en effet paru intéressant d'identifier acteur par acteur les différents responsables de ces projets. Rappelons ici qu'il ne s'agit que d'un répertoire et non pas des mesures d'aménagement proposées par le SdS. L'inventaire des projets est repris en annexe 1.

Chapitre 2. - Situation juridique

Le présent chapitre : situation juridique accompagne la **carte 2 Situation juridique** et apporte les éléments permettant d'établir la situation existante de droit et comporte :

- les périmètres des plans particuliers d'aménagement ;
- les périmètres des lotissements ;
- le statut juridique des voiries ;
- le statut juridique des cours d'eau, bois et forêt et l'identification de leurs gestionnaires ;
- les zones inondables
- les monuments et sites classés ;
- les arbres et haies remarquables ;
- les périmètres de remembrement et de rénovation ;
- les règlements urbanistiques.
- Les sites Natura 2000

A remarquer qu'il n'existe plus sur le territoire communal de prises d'eau SWDE qui exige une protection spéciale avec un rayon de précaution.

Une série d'annexes complète certains points

- détails des zones du plan de secteur (annexe 3);
- inventaire du patrimoine monumental (annexe 4)
- arbres et haies remarquables (annexe 5)
- les secteurs statistiques (annexe 6).
- les schémas de développement historique (annexe 7)
- la liste des lotissements autorisés (annexe 8)

2.1. Zones définies par le plan de secteur

La commune de **Tubize** est reprise dans le PS (plan de secteur) de **Nivelles**, approuvé le 01/12/81.

Ce plan a été partiellement modifié sur le territoire de **Tubize** :

- avec l'inscription du tracé de la ligne de chemin de fer **TGV-Paris-Bruxelles-Cologne-AERW** du 6 septembre 1991 - M.B. du 5 décembre 1991 ;
- avec l'inscription d'une zone d'équipement communautaire et de services publics à **Clabecq** (dont une partie en CET) et avec l'inscription d'une zone industrielle à **Saintes** -AERW du 6 août 1992 - M.B. du 7 octobre 1992.
- avec l'inscription d'une zone d'activités économiques à **Saintes** AERW du 3/10/2003.
- par l'adoption d'une nouvelle légende générale des PS valable à dater du 1^{er} mars 1998

De manière générale, les différentes zones pour la commune de **Tubize** se répartissent comme suit :

- Zone urbanisable : 37 %, dont 71% à l'habitat, 25 % aux activités industrielles et 4% divers
- Zone non urbanisable 63 %.dont 84 % à l'agriculture, 7% aux espaces verts, 7% aux zones forestières, 2% divers.

On trouvera en annexe 3 le détail complet des affectations du PS ainsi que, pour mémoire, le tableau comparatif des affectations du PS avant et après modification de la légende.

Quelques considérations ressortent de l'analyse du plan de secteur :

- Les zones d'habitat sont dispersées sur le territoire
- Les zones réservées aux activités industrielles et à leurs extensions doivent être revues en fonction des situations économiques récentes.
- Certaines zones d'habitat à caractère rural n'en présentent aucun caractère et devraient plus être considérées comme zones d'habitat.
- Les infrastructures de communication ont été profondément modifiées (suppression de voies ferrées, de gare, corrections de tracé et rectifications des cours d'eau, etc...)

2.2. PCA : plans communaux d'aménagement

Les anciennes communes de **Tubize** et **Oisquercq** sont couvertes par une série de PCA, associés à des plans d'expropriation (essentiellement expropriation due à la création de nouvelles voiries). A remarquer que la partie du territoire de **Virginal** qui forme enclave le long du canal dans le territoire de l'ancien **Oisquercq** n'est pas couvert par un PCA

Tubize	PCA	Plan d'expropriation	Plan modificatif des PCA - expropriation
1	Centre (AR 1956)**	x	-
2	La Bruyère Pechy (AR 1956)	x	x
3	Stierbecq-Ophain (AR 1956)	x	-
4	Stehoux – Egypte (AR 1956)	x	x
5	Soeries (AR 1956)**	x	-
6	Narmond Ponts (AR 1956)	x	x
7	Ripain Narmond (AR 1956)	x	-
8	Renard-Coeurcq (AR 1956)	x	-
9	Solde (AR 1956)	-	-
A	Rue de la Croix Rouge (AR 1954)	-	-

Tableau 1 : PCA.

** Les PCA n° 1 et 5 font l'objet d'une révision en 2003/2005)

Trois autres PCA partiels concernent les territoires de « **Tubize Plastics** » (ou **Fabelta Sud**), de « **Brenta** » et de « **SARSI** ». Ils sont nécessaires pour dérogations au plan de secteur et les deux premiers devront faire l'objet d'une étude d'incidence.

Oisquercq	PCA	Plan d'expropriation
1	Centre (AR 1962)	x
2	Bruyère (AR 1962)	x
3	Solde (AR 1962)	x

Tableau 2 : PCA Oisquercq

- **Saintes** et **Clabecq** n'ont pas de PCA.

- De manière générale, les PCA. sont obsolètes. Créés dans les années 1956 à **Tubize** et 1962 à **Oisquercq**, ils ne correspondent plus ni aux intentions des autorités, ni à un aménagement parcimonieux de l'espace, ni à l'évolution socio-économique.

Exemples

- * Inscription d'un contournement de **Tubize** abandonné officiellement par les Travaux Publics depuis 1976. Plusieurs dérogations de permis de bâtir ont d'ailleurs déjà été délivrées sur ce tracé.
- * Zone de terrain de sport en zone d'habitat au plan de secteur à **Oisquercq** et très contraignante pour le développement de l'habitat.
- * Canal **Bruxelles - Charleroi** réalisé.
- * Plan solde extrêmement vague.
- * Nombreuses modifications de la physionomie de l'habitat.
- * Prescriptions du PCA (A), rue de la **Croix-Rouge** trop contraignantes.
- * Non-respect du tracé des voiries actuelles dans le quartier de **Stierbecq** par rapport au PCA etc..
- * Dessin et identification des PCA sont repris sur la **Carte n° 2 Situation Juridique**

2.3 Les lotissements

Les lotissements sont repris sur la même carte. Il importe d'en vérifier correctement les données vu que ni la DPU ni la commune ne tiennent à jour un répertoire de ces lotissements. Ainsi les péremptions éventuelles sont inconnues (!) et il apparaît qu'il s'agit d'un document d'une importance primordiale. L'exhaustivité est cependant difficile car un certain nombre de dossiers manquent ou sont incomplets. Un inventaire communal précis est repris en annexe 8 Un grand nombre de demandes concerne des modifications au sein même des lotissements accordés. **Saintes** semble être d'après le nombre de demande de lotissement, le territoire privilégié des demandes.

Sur base des derniers renseignements recueillis, il y aurait 235 lotissements sur le territoire communal. D'autre part, la commune taxe les terrains non bâtis dans les lotissements non périmés. A titre d'ordre de grandeur, en 2002, cette taxe portait sur 149 parcelles mais il faut aussi tenir compte de certaines exemptions fiscales prévues par le texte communal.

2.4. Statut juridique des voiries

Voiries Régionales

- autoroute **A 8 Bruxelles-Tournai-Lille** (RGG 1);
- ex-route nationale **N7 Bruxelles-Tournai** ;(RESI)
- ex-route nationale **N6 Bruxelles-Mons.**(RESI)

Voirie provinciale : de **Braine-le-Château** jusqu'à la **N 7** et la chaussée **d'Hondzocht**.

Le tableau suivant reprend les longueurs approximatives des voiries telles que reprises et caractérisées dans la **carte n° 9 Hiérarchie des fonctions et voies de communication** et résultant de l'application du programme automatique de Téléalas.

<i>Autoroute</i>	<i>2.488 m</i>
<i>Routes de transit (rouge)</i> <i>(dont 1105 m en limites communales.)</i>	<i>15.300 m</i>
<i>Routes de liaison (bleu)</i>	<i>12.910 m</i>
<i>Routes de distribution (vert)</i>	<i>33.280 m</i>
<i>Routes de desserte locale (jaune)</i>	<i>53.660 m</i>
<i>Routes industrielles (violet)</i>	<i>3.990 m</i>
<i>Routes agricoles (jaune-tiret vert)</i> <i>(dont 4.260 m en limites communales)</i>	<i>19.370 m</i>
<i>Total des voiries hors autoroute</i>	<i>138.510 m</i>

Tableau 3 : Kilométrages voiries suivant la typologie.

Deux remarques –Sont reprises dans la catégorie route de transit les deux nationales et la route provinciale. Attention aussi à ce que le calcul mécanique comprend les tronçons de routes mitoyennes avec les communes voisines (voir détail dans le tableau) et ne distingue pas les voiries encore privées des lotissements.

Il existe un plan d'alignement pour :

- la N6 (depuis **Lembeek** ---> **Quenast**) ;
- la chaussée **d'Hondzocht** ;
- une section de la route provinciale (de la rue **Pierret** ---> à la limite communale vers **Braine-le-Château**).

Pour toutes les autres voiries, l'alignement est déterminé par les PCA en vigueur (excepté **Saintes** et **Clabecq** qui ne possèdent pas de PCA.).

En dehors du règlement général (code de la route devenu récemment code de la rue) sur la police de la circulation routière et du règlement communal, il existe un règlement provincial sur les constructions et plantations le long de ces routes - servitude non aedificandi. Arrêté du Régent 13 mai 1948.

L'Atlas des Chemins Vicinaux (un atlas par ancienne commune, datant de 1841) est consultable à l'administration communale et au service technique provincial. (Ces documents ne sont pas mis à jour systématiquement pour les routes redressées, supprimées ou créées, ce qui oblige un usage très prudent de leur contenu).

2.5. Statut juridique des cours d'eau - bois et forêt

Voies navigables : Canal de **Bruxelles-Charleroi** : 7108 m.

Les cours d'eau non navigables sont divisés en trois catégories formant un réseau dense (repris avec leur gestionnaire sur le document situation juridique):

- * 1ère catégorie (Région) : **Senne** (6.683m)- **Sennette** (14.425m)- **Hain**.(2592m)

* 2ème catégorie (Province) : **Mussain** (1.977m)- **Platain Bois**(1.951m) - **Laubecq** 6.375m)- **Coeurcq** (3.962 m)- **Ri de Vraimont**(1611 m) **Wisbecq** (1.018m)-**Bautebrugbeek** (234m.) La Région Wallonne doit logiquement reprendre la gestion des ruisseaux de 2^{ème} catégorie début 2004.

* 3ème catégorie (Commune) : **Mussain - Petit Laubecq - Ri Saint-Jean.**

Un règlement provincial (8 octobre 1954) sur les cours d'eau non navigables de la province du Brabant est d'application.

Tous les bois et forêts inscrits au plan de secteur appartiennent à des privés.

2.6. Monuments et Sites classés

Les monuments, ensembles architecturaux et sites classés en Région Wallonne recensés à Tubize sont (liste arrêtée au 31 décembre 1991, Min. R.W. - DGATL - Division des Monuments, Sites et Fouilles

- Tubize :

* Néant.

- Clabecq :

* le château et ferme, rue du Château n° 69 et alentours immédiats, à l'arrière et en face 04.12.1989

- Oisquercq :

- **l'église Saint-Martin** 08.03.1938

- la chapelle Saint-Roch (disparue) et le vieux charme 05.03.1936

- Saintes :

* l'église **Sainte-Renelde** : tour 25.10.1938

* le platane, dit "**Arbre de la Liberté**" 14.03.1940

* le moulin à vent, dit "**Moulin d'Hondzocht**" 04.04.1944

* le puits de **Sainte-Renelde**, rue de **Tubize**, en face du n° 1 et alentours, limité par la rue de **Tubize** et le chemin d'accès à la ferme du **Laubecq** et incluant le cours du ruisseau du **Laubecq** 20.10.1989

Certaines demandes de classement sont en cours telles celles qui concernent l'église **Ste Gertrude** et une partie interne de la maison communale de **Tubize**.

Outre cette liste demandée par le CWATUP, nous avons joint en annexe 4, la liste des bâtiments reprise dans l'inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique qui, bien que ne comportant pas d'implications réglementaires, attire l'attention sur des bâtiments de valeur et qui nécessitent éventuellement des mesures de protection et de mise en valeur.

2.7. Arbres et haies remarquables

voir annexe 5.

2.8. Périmètres de remembrement

Les travaux **TGV** et autoroute **A 8** ont remodelé le parcellaire cadastral mais les opérations de remembrement ne sont pas terminées. Les nouvelles voiries agricoles qui en résultent ont été ajoutées sur le plan **IGN** qui les ignorait (voir **carte n° 12 : Occupation du sol**).

2.9. Périmètres protégés et de rénovation

En dehors des périmètres protégés au plan de secteur, la commune ne comporte pas de territoire où s'applique le règlement général sur les bâtisses en site rural ni de périmètre de rénovation rurale, ni urbaine ni périmètre de revitalisation..

Il existe sur le territoire communal, deux sites d'activité économique désaffectés, (**SAED**) à savoir le site **Fabelta** et le site **Brenta**.

	Arrêté de désaffectation	Arrêté de rénovation
Fabelta SAE/Ni 1	28.08.87	25.10.89
Brenta	21.4.88	27.12.88

Tableau 4 : SAED.

Il existe en outre un **SIR** (Site d'Intérêt Régional) dit de **Clabecq** (SAE/Ni.58) reconnu par Arrêté Ministériel de désaffectation en date du 10 juin 1999 et qui concernait initialement 19ha, 78 a , 82ca. Une partie de la zone a fait l'objet d'un dégagement des bâtisses et ruines y existant et une autre partie est encore louée à **DUFERCO**. Une modification récente de la surface initiale (AM du 4/10/2001) par exclusion des terrains occupés et /ou réservés et /ou acquis par des industries rend peu intéressant le solde du terrain disponible, vu sa surface restreinte et son exigüité.

Pour être complet, il faut aussi signaler la demande d'extension de SAE/N 1b (dit « **Tubize Plastics** ») formulée par le Conseil Communal du 21 décembre 2001 pour quelques parcelles. Cette demande est actuellement à l' examen auprès de l'administration compétente.

Enfin on apprend par la presse qu'un second **SIR** aurait été décrété récemment et qui concernerait + ou – 77,5 ha correspondant au site de **DUFERCO** ou l'activité Hauts Fourneaux a été abandonné le 31/12/01 (*Aucunes références précises quant à cette situation*)

2.10. Règlement urbanistique

Un règlement communal sur les bâtisses et trottoirs RCBT existe à la commune depuis 1927. Malgré quelques ajouts et modifications récentes, il doit être entièrement remanié et sera commué en ordonnance de police.

Chapitre 3 - Situation existante de fait

Le présent chapitre : situation existante de fait, apporte dans chaque domaine, une synthèse des éléments cartographiés ou des données (objectives) fournies par les services respectifs.

Il comporte les points suivants :

- * étude démographique et socio-économique ;
- * structure physique ;(voir les **cartes n°4 Orohydrographie, 5 Géologie, 6 Pédologie**)
- * équipement et transport en commun (**carte n °10**)
- * un commentaire sur la structure paysagère(**carte 13 Occupation du sol**)
- * sur la typologie du bâti et les terrains libres (**carte 7 et 7 bis**)
- * organisation de la circulation avec deux cartes, la **carte n° 8 Circulation, stationnement et signalisation** et la **carte 9 Hiérarchie des fonctions et voies de communication**.

3.1. Etude démographique et socio-économique

3.1.1. Démographie

Evolution totale de la population

Le tableau ci après reprend sur longue période l'évolution de la population de la commune(Tableau extrait du rapport d'activités communales annuel)

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE 1830 A 1999.

ANNEES	HABITANTS	DIFFERENCE	NAISSANCES	DECES
1830	2.219	-	79	41
1840	2.314	+ 95	76	49
1850	2.490	+ 176	87	49
1860	2.861	+ 371	130	48
1870	3.365	+ 504	105	72
1880	3.964	+ 599	141	98
1890	4.551	+ 587	115	88
1900	5.432	+ 881	129	69
1910	6.574	+ 1.142	119	90
1920	7.201	+ 627	106	84
1930	8.833	+ 1.632	157	98
1940	8.917	+ 84	80	147
1950	9.211	+ 294	128	130
1960	9.563	+ 352	128	129
1970	11.507	+ 858	149	133
fusion	Oisquercq			
1971	11.744	+ 237	166	158
1972	12.008	+ 264	172	150
1973	12.250	+ 242	172	146
1974	12.430	+ 180	153	156
1975	12.594	+ 164	183	109
1976	12.601	+ 7	191	114
1977	18.984	+ 6.383	211	237
fusion	Clabecq et			
	Saintes			
1978	19.198	+ 214	221	183
1979	19.689	+ 491	226	212
1980	19.804	+ 115	238	209
1981	20.148	+ 344	252	242
1982	20.116	- 32	252	188
1983	20.025	- 91	238	185
1984	19.846	- 179	227	199
1985	19.813	- 33	218	188
1986	19.769	- 44	207	216
1987	19.794	+ 25	203	198
1988	20.079	+ 285	234	261
1989	20.357	+ 278	255	199
1990	20.513	+ 156	270	284
1991	20.717	+ 187	274	193
1992	20.862	+ 145	241	198
1993	21.016	+ 153	214	174
1994	21.120	+ 104	224	186
1995	21.281	+161	193	202
1996	21.318	- 37	227	215
1997	21.377	+59	241	217
1998	21.373	-4	207	228
1999	21.465	+70	273	209
2000	21.331			
2001	21.473			
2002	21.646			

Tableau 5 : Population.

Au 31 décembre 2002 la population s'élève à 21.646 personnes, à savoir 85,1% de nationalité belge et 14,9% de nationalité étrangère,

Evolution démographique récente

Le tableau ci après reprend l'évolution récente de la population pour **Tubize** et deux de ses communes limitrophes dont l'évolution semblable donne le reflet de la situation socio-économique de l'Ouest du BW.

	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	2001
Ittre	5115	5153	5251	5393	5420		5483		5651	5656	5729
Rebecq	9124	9286	9458	9514	9547		9605		9877	9835	9866
Tubize	20555	20715	20863	21104	21114	21281	21318	21373	21465	21331	21473

Tableau 6 : Population : évolution récente.

Mouvements naturel et migratoire

L'analyse des statistiques disponibles sur ces 10 dernières années montre que l'essentiel de la variation de la population de **Tubize** résulte du mouvement migratoire c'est à dire de l'excédent des entrées sur les sorties. En effet, en ce qui concerne le mouvement naturel, le nombre des décès équivaut pratiquement au nombre des naissances. C'est pourquoi il est apparu utile de procéder à l'analyse rapide de l'origine géographique des entrants définitifs

Mouvements migratoires définitifs 1996-2000 dans la commune.

Analyse rapide des mouvements d'entrée/sortie des habitants sur les cinq dernières années statistiques disponibles, en traitant les données pour la commune d'une part, pour les arrondissements voisins d'autre part.

Nous avons simplifié le problème en ne traitant que les mouvements à l'intérieur de la **Belgique** (c à d en excluant les mouvements de ou vers l'étranger) et en n'analysant que les trois mouvements les plus importants en valeur absolue c à d ceux de (ou vers) **Bruxelles-Capitale**, le reste du **Brabant Wallon** et l'arrondissement de **Soignies**.

Les résultats sont repris dans le tableau suivant.

		Sorties	Entrées	Différence
1996	Bxl-Cap	223	331	109
	BW	302	262	-40
	Soignies	222	150	-72
1997	Bxl-Cap	219	396	177
	BW	351	303	-48
	Soignies	224	162	-62
1998	Bxl-Cap	207	354	147
	BW	282	250	-32
	Soignies	282	146	-136
1999	Bxl-Cap	243	335	92
	BW	272	276	4
	Soignies	234	152	-88
2000	Bxl-Cap	230	323	103
	BW	323	281	-42
	Soignies	273	130	-143
Moyenne 5 ans	Bxl-Cap			125
	BW			-32
	Soignies			-100

Tableau 7 : Mouvements migratoires.

On constate :

- * que ce sont les mouvements de sortie vers le reste du **BW** qui sont toujours les plus importants et que le solde est toujours au bénéfice de l'arrondissement du **BW**
- * que **Tubize** a un volume important d'échanges (d'un même ordre de grandeur) avec les arrondissements de **Bxl-Cap** et de **Soignies** mais ces mouvements sont toujours déficitaires pour la commune vis à vis de l'arrondissement de **Soignies** et toujours bénéficiaires vis à vis de **Bxl capitale**.
- * que sur ces années de référence, c'est une moyenne de 125 personnes qui est le résultat positif pour la commune du mouvement solde de **Bxl-Cap**

Il est sans doute dangereux de tirer des conclusions hâtives au départ de si peu d'années de référence mais la régularité même de ces nombres semble indiquer les tendances suivantes : **Tubize** est attractive pour les migrants définitifs de **Bxl-Cap**. et est par contre perdante dans ses soldes migratoires tant dans le **BW** que dans l'arrondissement de **Soignies**

Ceci nous semble avoir toute son importance dans l'optique d'une future desserte par RER à **Tubize** . A cet égard, on peut se demander si ce nouveau type de desserte ne risque pas de redonner au chemin de fer un regain d'intérêt et ainsi continuer le rôle important qu'il a joué dans l'histoire démographique de la commune depuis 1843.

3.1.5. Pyramide des âges.

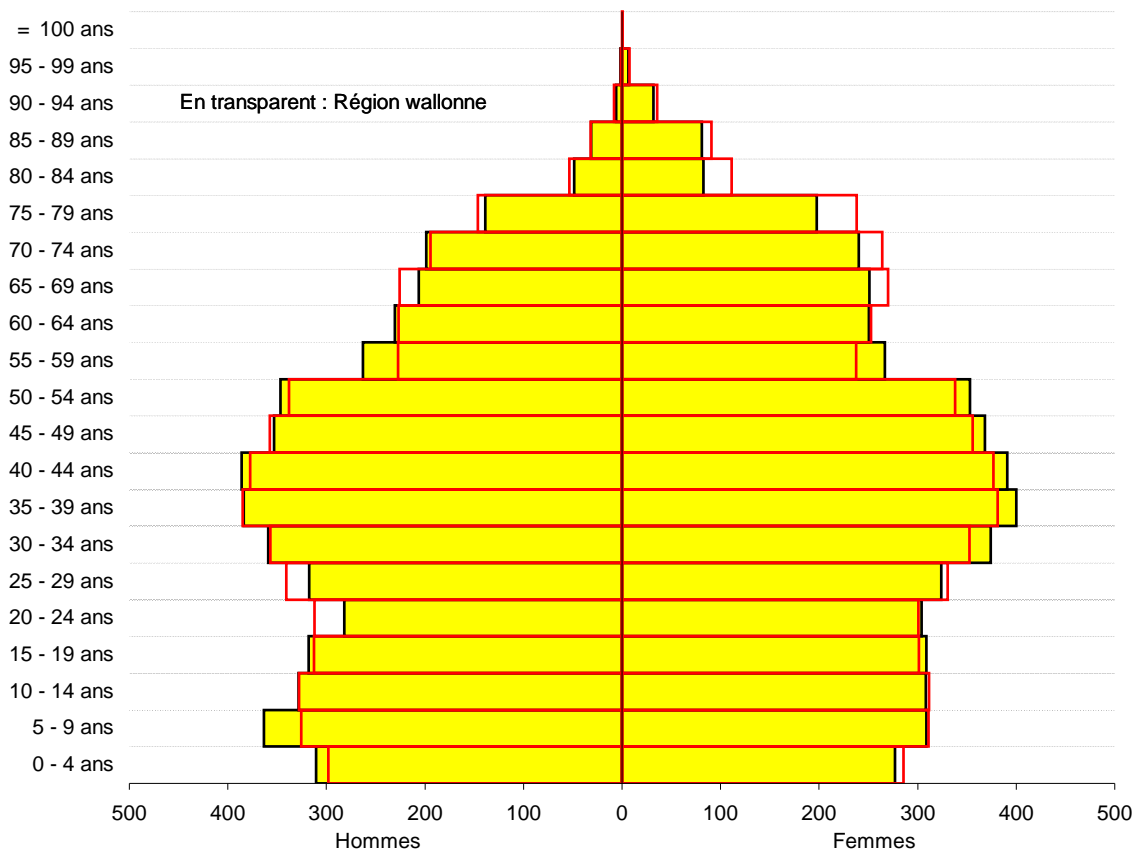


Figure 1 : Pyramide des âges.
(extraite du rapport logement sur l'état du logement dans la commune)

On constate que la structure de la population de Tubize est étonnamment proche de celle de la moyenne régionale wallonne.

Nationalités

La répartition, par nationalité s'établit comme suit :

NATIONALITE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Allemagne (Rép. féd.)	9	4	13
Danemark	1	0	1
Espagne	100	82	182
France	101	126	227
Grande-Bretagne	7	5	12
Luxembourg/ Grand-Duché	10	2	12
Grèce	21	10	31
Hongrie (Rép.)	2	2	4
Pologne (Rép.)	7	10	17
Portugal	12	17	29
Roumanie	1	4	5
Suisse	1	2	3
Italie	1345	1121	2466
Pays-Bas	19	14	33
Yougoslavie (Serbie-Monténégro)	1	0	1
Finlande	0	1	1
Macédoine (Ex-Rép.Yougoslave de)	2	3	5
Yougoslavie	6	3	9
Union d.Rép.Soc.Soviét.	0	1	1
Inde	0	2	2
Géorgie (Rép)	1	0	1
Indonésie	0	1	1
Turquie	0	2	2
Vietnam du Sud	1	0	1
Congo (Rép.dém)	20	33	53
Côte d'Ivoire	1	0	1
Ghana	1	0	1
Maurice (Ile)	1	6	7
Guinée	2	2	4
Philippines	0	1	1
Chine (Rép.pop.)	4	3	7
Burundi	1	0	1
Niger	1	0	1
Angola	1	0	1
(Rép. dém.) Madagascar	0	1	1
Algérie	3	9	12
Maroc	173	148	321
Tunisie	5	3	8
Etats-Unis d'Amérique	3	2	5
Cuba	0	1	1
Pérou	0	1	1
Argentine	1	0	1
Brésil	0	2	2
Indéterminée	1	1	2
<u>Réfugiés</u>			
• d'origine hongroise	1	2	3
• d'origine polonaise	2	0	2
• d'origine yougoslave	3	0	3
• d'origine zaïroise	5	0	5
• d'origine togolaise	2	6	8
• d'origine algérienne	3	2	5
• d'origine congolaise	1	0	1
d'origine iranienne	1	0	1
d'origine burundaise	0	1	1
d'origine rwandaise	0	1	1
	4	5	9
	1.887	1.642	3.529

Tableau 8 : Nationalité.

Répartition de la population sur le sol et évolution

L'annexe 6 reprend pour l'année 2000 la répartition de la population par secteurs statistiques. Le tableau suivant reprend quant à lui l'évolution de la population par secteurs statistiques regroupés en deux ensembles, les parties Est et Ouest du chemin de fer, ligne 96. On y constate que cette ligne équilibre à peu près le poids des populations de chaque côté mais on y constate aussi que durant ces 20 dernières années, les croissances ont été assez différentes dans la commune. Ainsi Tubize, Saintes et Oisquerq (surtout Oisquercq) augmentent régulièrement leurs habitants, tandis que Clabecq en perd régulièrement..

	1981	1991	2000	DIFF91-2000
Tubize : côté EST du chemin de fer	4 797	5 379	5 814	432
Clabecq	4 706	4 346	4 206	-137
Oisquercq	1 144	1 224	1 548	324
TOTAL : Côté EST du chemin de fer	10 705	10 949	11 568	619
Tubize : côté OUEST du chemin de fer	7 295	7 513	7 869	356
Saintes	1 866	2 082	2 272	190
Sous-total OUEST	9 161	9 595	10 141	298
TOTAL : Population générale	19 808	20 544	21 708	1164

Tableau 9 : Evolution par quartiers.

Une autre indication que peuvent fournir les secteurs statistiques, ce sont les densités réelles d'occupation en nombre d'habitants par hectare. Dans la commune, ces densités sont assez faibles, comme on peut le constater dans les exemples suivants.

Les trois secteurs statistiques les plus denses sont

- le C 010 Clabecq (32 ha) avec 62 hab./ha (la cité d'habitations sociales)
- le A 213 Tubize centre (43 ha) avec + ou - 40 hab/ha (Cité des Forges)
- le A 000 Tubize centre (30 ha) avec la même densité de 40 hab/ha.

On comparera ces réalités avec les calculs théoriques suivant :le quartier « les Bruyères » construit sur plus de 10 ha avec une densité de **45 logement/ha** devrait présenter une densité théorique de plus ou moins 125 hab/ha. Dans ce cas précis, on sait que beaucoup de logements sont inoccupés mais cela n'explique encore que très partiellement que le secteur statistique qui reprend la cité(le A 202) n'a comme densité que 35 hab/Ha.

Ceci explique les densités de référence choisie dans le SdS pour les ZAD dans le programme repris sur la **carte 17 Affectation du sol**.

3.1.2. Données socio-économiques

L'emploi

Le tableau ci-dessous reprend les principaux résultats comparés des deux derniers recensements disponibles 1981 et 1991. Quoique fort éloignés dans le temps et entièrement dépassé par les événements économiques de ces dernières années (dont la crise des **Forges**), certaines conclusions peuvent être proposées sur base de ces nombres

	1981	1991	Différence
Popul. Totale (a)	19808	20555	747
Popul. Active (b)	7960	8679	719
(dont chomeur)	(814)	(1056)	242
(dont miliciens)		(68)	?
(inconnus)		(604)	?
Pop.act.occupée (c)	7146	7555	405
Occupé sur place (d)	2916	2593	-343
Entrants (e)	3693	3110	- 583
Emplois (f)	6609	5703	-906
Sortants (g)	4230	4263	33
Inconnus (h)	814	699	-115
Empl / Pop.active (f/a en %)	83	65	

Tableau 10 : Données des recensements.

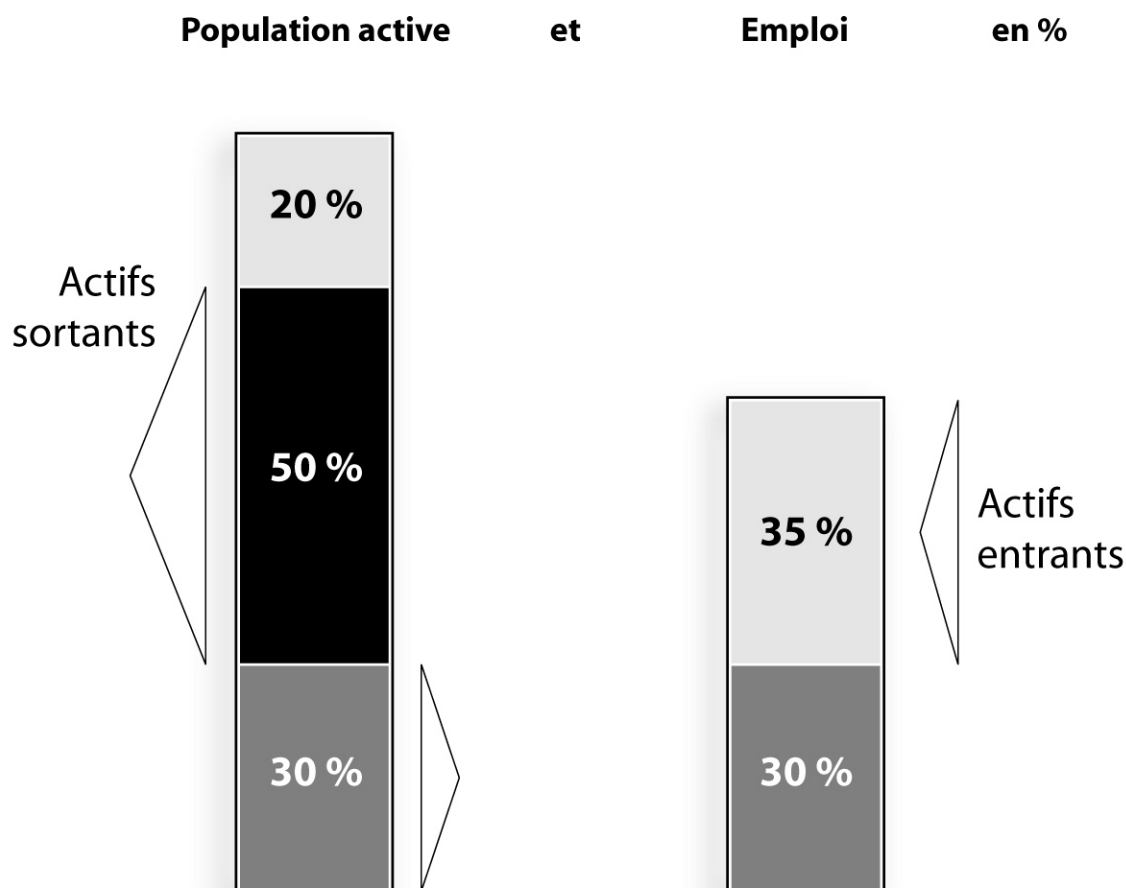


Figure 2 : Schéma des mouvements journaliers.

Commentaires.

- * La population active ayant augmenté et l'emploi diminué, il en résulte que le rapport emploi : population active s'est dégradé fortement
- * Le nombre de sortants restant à peu près identique, la perte d'emploi s'est répartie entre les occupés sur place et les entrants.
- * Sur 7555 actifs occupés, plus de 56 % (56,42 exactement) sortent journalièrement de Tubize pour pratiquer leur emploi : parmi ces sortants, 2483 avaient pour destination l'agglomération bruxelloise. .
- * Quoiqu'ayant perdu quelques 900 emplois entre les deux recensements, Tubize reste attractive pour 3110 personnes qui sont principalement originaires de ses communes limitrophes, comme on le verra plus loin.
- * Plus de la moitié des emplois locaux sont occupés par des entrants.
- * L'ensemble de ces statistiques doit être pris avec de sérieuses réserves étant donné la date même de ces renseignements : depuis 1991, beaucoup de situations ont perturbé la pertinence de ces précisions, ne serait ce que la crise des **Forges** et, en sens contraire, la mise en place progressive du parc d'activités de **Saintes**.

Des renseignements plus récents mais d'une autre nature peuvent être obtenus annuellement : il s'agit de l'emploi ONSS (salariés et employés) répertorié par leur lieu de travail. L'emploi indépendant n'est donc pas pris en considération. Cependant, l'analyse de l'emploi ONSS présente l'avantage d'une source certaine et régulière et la possibilité d'étudier l'emploi par grandes classes d'activités, ce qui amènent tout naturellement au tableau suivant, reprenant pour **Tubize** et ses deux communes voisines la variation de l'emploi ONSS par grandes catégories, depuis 1978.

Années	Ittre	Rebecq	Tubize
78	3283	1053	6143
80	3381	812	4737
82	3225	756	4150
84	3075	685	4053
86	2704	586	3861
88	2543	597	3807
90	2635	654	3802
92	2551	692	4006
94	2437	706	3871
96	2379	810	4143
98	869(?*)	751	4377
2000	1708	778	4012

Tableau 11 : Emplois ONSS.

Ainsi, entre 1978 et 2000,

* **Ittre** a perdu 48 % de son emploi,

* **Tubize** 34,7 %

* **Rebecq** 36,7% !

Cette perte quantitative d'emploi due essentiellement à l'évolution de la sidérurgie locale s'accompagne d'une profonde évolution qualitative marquée par le développement du secteur tertiaire. En valeur absolue, cela représente pour **Tubize**, 4807 emplois secondaires en 78 pour 1278 en 2000 (moins 2809 emplois !)

2040 emplois tertiaires en 78 pour 2727 en 2000 (plus 687 emplois)

C'est donc bien le secteur industriel qui est cause de la contraction de l'emploi, le secteur tertiaire lui accusant une faible augmentation mais qui ne compense pas la différence en nombre absolu !

Pour information, sont repris en secteur secondaire (codes NACE 1 à 4) l'énergie et l'eau, l'extraction et la transformation des métaux, la mécanique de précision, les activités manufacturières. Le secteur tertiaire reprend quant à lui le bâtiment et le génie civil, le commerce, la restauration et l'hébergement, les réparations, le transport et les communications, les institutions de crédit, les services aux personnes et aux entreprises, la location et les autres services non déterminés (code NACE 5 à 9)

Le tableau suivant reprend la structure de l'emploi en ces trois grandes catégories pour les trois communes en 2000, tout en distinguant l'emploi homme et femme.

	Sect.Primaire	Sect. Second.	Secte.tertiaire	Emplois total
Ittre	24+8=32	1147+41=1188	203+285=488	1374+334=1708
Tubize	6+1=7	1092+186=1278	1148+1579=2727	2246+1766=4012
Rebecq	3+3=6	275+32=307	186+279=465	461+317=778

Tableau 12 : Emplois ONSS pour l'année 2000 par sexe.

Si l'emploi masculin est en valeur absolue toujours plus important que l'emploi féminin, on constate cependant que dans le secteur tertiaire, c'est l'emploi féminin qui l'emporte et de loin !

Attractivité de **Tubize** sur ses communes voisines.

Le « **Service des Etudes et de la statistique** » du Ministère de la Région Wallonne a fait paraître en février 2001 une étude « **Bassins d'emploi et régions fonctionnels** » concernant la Wallonie et exploitant les données du recensement de 1991.

La méthodologie utilisée consistait à traiter les données de déplacement de travail à l'intérieur de la Wallonie en excluant tous les mouvements vers les pôles extérieurs comme l'agglomération bruxelloise ou toutes autres communes externes à la région.

Cette étude classe la commune de **Tubize** comme centre attractif pour elle même d'abord mais aussi pour les trois communes de **Ittre**, **Rebecq** et **Enghien**. (!) Cette étude fait ainsi apparaître Tubize comme un des 26 pôles primaires de Wallonie avec un bassin d'emploi, réduit certes mais réel !

Bien sur, le recensement de 1991 commence à dater mais il ne fait aucun doute que l'attractivité vis à vis de la commune **d'Enghien** n'a pu que se renforcer depuis, surtout en fonction du Parc d'activités de **Saintes** qui lui est proche.

Rappelons aussi si il en est besoin que le **SDER** (Schéma de développement de l'Espace Régional) pour sa part, propose pour **Tubize** un rôle de pôle relais dans la hiérarchie du maillage urbain wallon, rôle que **Tubize** a exercé dans le temps, au moins en tant que pôle industriel et qui étendait même son attrait auprès de la main d'œuvre d'autre pays!

Vu la diversification actuelle des activités (dont industrielles) d'une part et considérant le fait que l'emploi existant n'est plus susceptible à termes d'encre connaître une contraction importante, on peut raisonnablement penser que **Tubize** a connu et surmonté ses plus grandes difficultés qui appartiennent maintenant au passé.

Avec les nombreux projets qui concernent le territoire communal, on peut espérer que la commune sera assurée d'un redressement progressif mais sûr, bien nécessaire pour oublier et effacer les déboires récents. Cette dynamique nouvelle, il faut tout faire pour la consolider et la renforcer. Le projet **RER** dont on parle plus longuement ailleurs pourra lui aussi avoir des retombées positives pour la commune. De prime abord, ce projet peut paraître inintéressant mais il faudra s'inquiéter de savoir si, au delà des services nouveaux qu'il rendra à la population des navetteurs journaliers, des retombées directes de type commerciales ne peuvent pas en être espérées, voire une attractivité supplémentaire de la commune.

3.1.3. Parc du logement

Les données logement sont elles aussi reprises des statistiques des deux derniers recensements ; elles sont donc, comme celles de l'emploi caduques et obsolètes, encore que l'évolution du parc soit moins concernée par les situations économiques que le travail. Quoiqu'il en soit, nous comparons les deux recensements. Pour certains renseignements plus récents de type démographique, nous avons repris des données du travail exécuté par le GÉDAP (Centre d'étude et de gestion Démographique pour les administrations Publiques de l'UCL) pour le compte de la Région Wallonne et qui a été fourni aux communes dans le cadre de la politique dite d'ancrage communal du logement.(mise au point d'un plan triennal du logement). A remarquer cependant que ce travail ne fournit pas de renseignements plus récents que celui du recensement de 1991 en ce qui concerne le logement.

D'après le tableau ci-dessous, extrait des données du recensement de la population et du logement de 1991, on constate que le parc du logement à Tubize est constitué principalement de maisons individuelles (84 %), séparées ou jumelées (49 %), occupées par des propriétaires (67,5 %) et de constructions anciennes d'avant 1945 (40 %). Au niveau du confort, on constate que 45 % des logements n'ont qu'un minimum de confort, une superficie de logement relativement restreinte de 65 à 105 m² (46,8 %) mais possède généralement 1 auto (59 %).

En comparant les recensements de 1981 et de 1991, on constate que le nombre de personnes par logement n'a pour ainsi dire pas varié : 2,81 pers./log. en 1981 - 2,79 pers./log. en 1991.

		Tubize		Brabant Wallon
Nombre de logement	Total bâtiment résidentiel	7.105		
	Maison individuelle	6.022	84 %	
	Appartement	1.239	17.5 %	
	Maison séparée/jumelée		49 %	
	Maison mitoyenne		35.5 %	
Statut d'occupation (nombre de log.)	Log. occupé par propriétaire	4.794	67.5 %	70,51 %
	Log. occupé par locataire	2.296	32.3 %	28 %
	Log. occupé par propriétaire étranger		13.8 %	
	Log. occupé par locataire étranger		24.8 %	
Année de construction (nombre de log.)	Avant 1945		40 %	
	De 1946 à 1970		28 %	
	De 1971 à 1980		17 %	
	Après 1981 construction neuve		5.5 %	
	Après 1981 transformation		7.5 %	
Confort	Grand confort (moyen confort + cuis. + tél. + auto)		36.6 %	51 %
	Moyen confort (petit confort + chauff. central)		16 %	17 %
	Petit confort (eau courante + WC int. + SDB)		33 %	21 %
	Sans petit confort		12 %	8 %
Superficie (m ² logement)	< 65 m ²		32.7 %	
	de 65 à 105 m ²		46.8 %	
	> 105 m ²		20.4 %	
Transport (nombre de logement)	0 auto		25.8 %	
	1 auto		59 %	
	2 autos et +		15 %	

Tableau 13 : Parc du logement en 1991.

Source : INS

Dans ce tableau, on constate – et ce n'est pas une surprise- -que c'est surtout au niveau du confort des logements que la commune se différencie de la moyenne du Brabant Wallon, plus riche et mieux équipé.

Par rapport à l'évolution du parc de logement privé en Brabant Wallon, on constate dans le tableau suivant que les augmentations les plus faibles concernent les communes de Rebecq avec + 2 % et Tubize avec + 4 %, ce qui indique aussi que la croissance y est plus lente et que les retards ne se rattrapent pas. (A nouveau, il serait intéressant de vérifier si ces données du passé se sont vérifiées dans les dernières années, non couvertes par les statistiques.)

	01/03/81 Nombre	01/03/91 Nombre	Taux d'évolution 81-91
Brabant Wallon	100.469	114.659	114
Beauvechain	1.764	1.985	113
Braine-l'Alleud	10.156	11.667	115
Braine-le-Château	2.639	2.942	111
Chastre	1.451	1.851	128
Chaumont-Gistoux	2.177	2.857	131
Court-Saint-Etienne	2.604	2.813	108
Genappe	4.229	4.584	108
Grez-Doiceau	3.149	3.616	115
Hélicine	1.032	1.108	107
Incourt	1.076	1.225	114
Ittre	1.705	1.893	111
Jodoigne	3.300	3.627	110
La Hulpe	2.352	2.444	104
Lasne	3.470	4.233	122
Mont-Saint-Guibert	1.448	1.721	119
Nivelles	7.964	9.009	113
Orp-Jauche	2.137	2.381	111
Ottignies-LLN	6.286	8.050	128
Perwez	2.003	2.155	108
Ramillies	1.432	1.608	112
Rebecq	3.247	3.319	102
Rixensart	6.652	7.585	114
Tubize	7.033	7.337	104
Villers-la-Ville	2.610	2.960	113
Walhain	1.399	1.630	117
Waterloo	8.193	9.500	116
Wavre	8.961	10.559	118

Tableau 14 : Evolution du parc des logements privés de 1981 à 1991 en Brabant Wallon.

Source : INS

Le parc de logements sociaux à Tubize est important et représente 15.7 %, du parc total des logements .

Tubize :	SRWL	518
	Roman Pais	598
	Total	1116

Détail pour la Société du Roman Pais:

Clabecq : 232 maisons construites après 1940 et 24 appartements soit un sous-total de 256 logements.

Tubize : 33 maisons ante 1940, 226 maisons post 1940+ 75 appartements soit 334 logements.

Saintes : 8 appartements

Total général 598

Une action immatérielle reprise dans le programme ancrage communal du logement consiste en la création d'une cellule Logement spécialisée qui devra, entre autres tâches

- assurer la promotion de l'accès au crédit et conditions de prêt pour le logement sans oublier les possibilités au niveau provincial
- réaliser d'éventuelles opérations de rénovation urbaine et participer aux opérations de revitalisation (dont Brenta et Tubize-Plastics)
- travailler en collaboration avec la RFI (régie foncière immobilière) au niveau communal
- collaborer avec l' AIS (Agence Immobilière Sociale) qui est un organisme de la Province assurant l'interface entre propriétaires et locataires notamment pour les immeubles abandonnés
- tenir à jour un répertoire des locations et ventes immobilières sur le territoire communal et des immeubles abandonnés
- etc... Ce n'est pas le travail qui manque pour ce futur service communal.

3.1.4. Disponibilités foncières

Hors ZAD, les espaces d'un seul tenant de plus de 2 hectares libres de constructions et situés en zone d'habitat sont peu nombreux et ont été identifiés et cartographiés sur la **carte n° 7 bis Terrains libres**. Les réserves foncières de la SCHSRP et de la SWL. Sont cartographiés sur la **carte N°7 Typologie de l'habitat**. Nous reprenons ci après l'inventaire des terrains libres

- les deux rives de la chaussée d'Hondzocht, accès à Tubize au départ de la sortie 23 de l'autoroute. Le développement de l'habitat n'y est pas favorisé compte tenu de la fonction de la voirie et du contournement étudié par le MET
- des terrains Ferme Camby (au dessus de la Ferme Rose), propriété de la SCHSRP.
- des terrains riverains de l'av. de Mirande (propriété de la SRL, site du concours European) mais dont la partie EST (dessus de l'av.) est difficilement exploitable compte tenu du relief.
- d'un intérieur d'îlot (jardins privés)
- à l'extrême Est de la commune, le long du bois de Clabecq (Site Natura 2000)

A remarquer que la caractéristique de terrains libres ne signifie nullement qu'ils sont disponibles à la construction de même d'ailleurs que l'apparente offre des lots dans les lotissements ne peut donner l'image d'une offre en vente réelle. Ce serait oublier que la plupart de ces terrains sont détenus par des propriétaires qui ne les mettent pas systématiquement en vente.

3.1.5. Equipement des logements

La **carte 13 Infrastructure et égouttage** reprend sur tout le territoire de la commune les divers réseaux desservant le logement, tant en adduction qu'en évacuation.

On y constate que toute la commune est pourvue d'égouts (ou le sera à bref délai) et que seules deux petites parties du nord de **Saintes** (**Mussain** et **Stéhou**) ne sont pas situées en zone d'épuration collective prioritaire. Mais il n'y a pas de zones d'épuration individuelle dans la commune.

La carte reprend aussi les futurs collecteurs étudiés pour les ZAD dans le PCGE ainsi que les projets de station d'épuration, repris dans le PCGE.

Le gaz dessert une grande partie des territoires de **Tubize** et de **Clabecq** mais **Saintes** et **Oisquercq** en sont démunis.

Cette même carte 13 reprend le détail cartographique des réseaux des canalisations enterrées (Oxygène, azote, éthylène, propylène, etc.) ainsi que les lignes aériennes électriques.

3.1.6 Historique du développement de l'habitat

La consultation de quelques cartes historiques de Tubize permet des constatations intéressantes notamment sur le développement de l'habitat et du bâti en général .Nous reprenons ci après :

1/ la carte dite de « **Ferraris** » établie entre 1771 et 1778 telle que rééditée en réduction plus ou moins à l'échelle du 1/25000 par « Pro Civitate », Crédit Communal de Belgique à partir de 1965. Son titre exact est « Carte du Cabinet des Pays-Bas Autrichiens levée à l'initiative du **Comte de Ferraris** ». Carte n° 62 (Y 8)1, 2, 3 et 4.

2/ l' « **Atlas des chemins vicinaux** » (un par ancienne commune) exécuté circa 1841 pour toute la Belgique nouvellement indépendante. (voir aussi « l'Atlas des cours d'eaux » de la même époque). Pour information, les premiers plans cadastraux réalisés à l'échelle du 1/5.000 ont été établis de 1804 à 1836.

De la même époque que l'Atlas, existent aussi les plans cadastraux dit « de **POPP** » paru dès 1842 sous le titre « Atlas Cadastral parcellaire de la Belgique (Echelle 1/5.000 : un plan par commune).

3/ les « **plans cadastraux réduits du Dépôt de la Guerre** » établis par commune au départ des plans cadastraux au 1/5.000 mais réduit à l'échelle du 1/20.000 entre 1845 et 1855 en vue de l'établissement de la première carte officielle du Royaume de Belgique. La seule carte consultée est celle de Tubize datant de 1847.

4/ le plan « dit **Vandermaelen** » n° 13 2 (Hal) à l'échelle du 1/20.000, anno 1846-1854, première édition d'une carte topographique à échelle métrique.

5/ les premières cartes de l'**ICM** Institut Cartographique Militaire au 1/20.000. datant de la fin du 19^{ème} siècle.

Pour information, l'**IGN** (Institut Géographique national ou l'on peut se procurer certaines des cartes ci avant) s'est successivement appelé « **Dépôt de la guerre et de la topographie** (1831-1878), **Institut Cartographique Militaire** (1848-1947), **Institut Géographique Militaire** (1947-1976) et enfin **Institut Géographique National** de 1976 à nos jours.

Nous reprenons ci après l'examen carte par carte.

1/ Carte de **Ferraris**

- les deux axes de circulation que sont les N 6 et N 7 sont entièrement arborés, de part et d'autre de la chaussée
- la carte ne porte pas trace du canal (ni de travaux concernant le canal)
- elle indique les fermes les plus importantes (Cense de **Stierbecq**, -de la **Vieille Cour**, de la **Neuve Cour**, etc), symbolise le relief des lieux et identifie les paroisses par des numéros correspondant à une église centre. C'est ainsi qu'on peut y constater que **Tubize**, **Saintes** et **Oisquercq** étaient des paroisses, (pas **Clabecq** desservi par **Tubize**) et en outre, que la paroisse **d'Oisquercq** constituait une enclave dans la paroisse plus étendue de **Tubize**.
- on n'y trouve pas trace de moulin (ni à eau, ni à vent)
- la carte identifie aussi les hameaux (**Querque**, de la **Bruyère**, **Ripain**, le **Coucou**, **Glabbecq**, le **Rossignol**, **Ophain** ..., toutes orthographes d'époque)

2/Les Plans de **POPP**

Ces plans présentent plusieurs avantages dont celui de reprendre en une seule planche le 1/5000 des anciennes communes. De plus, pour Tubize, le plan tient déjà compte du tracé du chemin de fer de Bruxelles-Mons ce qui implique qu'il a déjà intégré dans son tracé les modifications concernant sentiers et chemins de l'atlas initial de 1841.

3/ la Réduction des plans cadastraux.(La seule carte consultée est celle de **Tubize**)

Cette carte a été faite en l'absence de points géodésiques qui n'ont été utilisés que vers 1850 mais elle se base cependant sur des points de mesure d'une première triangulation dite « d' Erzey ». Cette carte (coloriée de façon superbe) émane semble-t-il de la consultation des cartes disponibles sans vérification sur place : elle ne porte pas trace du relief mais la trame parcellaire cadastrale est visible sur le fond.

Elle signale :

- les prairies, les vergers (taxation ?) et les bois (**d'Achonfofse** , du **Fays**)
- les fermes importantes y sont signalées.
- les hameaux indiqués sont **Ophain**, **Ripain**, le **Renard**, **Coercq** (sic), **Stéhoux**, **Bouquois**,...
- le chemin de fer **Bruxelles-Mons** y semble rapporté par surimpression de façon assez grossière et il n'y a pratiquement pas de bâti à l'EST de la voie ferrée.
- les moulins sont indiqués(dont un à la cascade actuelle du **Coercq**, deux sur la **Senne**, le moulin de **Saintes** (qui n'est pas celui d'Hondzocht, beaucoup plus tardif et situé à un autre endroit de la commune).
- il n'y a plus de trace des arbres le long des nationales
- le bâti continu s'étale entre la voie ferrée et la Senne, du croisement de la **N 6** et du **Coercq** au SUD jusqu'au musée actuel (emplacement de l'ancien gué ancestral) au NORD.
- un agrandissement au 1 /2.500 du centre ville.
- la chaussée **d'Hondzocht** est nommée chaussée de **Saintes à Tubize**
- une erreur (?) toponymique : la **Sennette** est identifiée sous le nom de **Senne**.

4/ Le plan **Vandermaelen**.

- on y trouve bien sûr la voie ferrée **Bruxelles Mons** mais aussi pour la première fois la trace d'une voie ferrée d'origine de **Quenast** empruntant partiellement le site actuel du Boulevard **DERYCK**, tangentant la **Senne** dans la partie dite de Fabelta-Sud à l'endroit du moulin et se dirigeant vers la boucle du canal, emplacement présumé du transbordement vers les péniches (« terrains Socol »). Des travaux de fondation récents ont mis à jour l'existence d'un mur de soutènement de cette voie (qui passait sous la voie ferrée **Bruxelles-Mons**). Cette voie ferrée semble indiquer que ce plan est légèrement postérieur au précédent.

- les fermes y sont identifiées en tant que « Cense » (de **Stierbecq**, de **Vieille Cour**, de **Neuve Cour** mais aussi **Delval**, **Degré**, **Mecheret**, de la **Noix**, de **Flandre**, etc.). On peut s'interroger sur l'existence de terminologies différentes sur des cartes contemporaines.
- on y trouve aussi l'indication des moulins à eau et vent, des carrières, d'une papeterie et aussi sur la **Senne** de trois brasseries et deux distilleries (!)
- les **Forges** sont indiquées à proximité de l'écluse n° 46 du canal.
- le relief est symbolisé par des hachures plus denses aux endroits les plus escarpés. Les courbes de niveau sont « inventées » à cette époque mais non encore utilisées sur la carte consultée.
- le nom est « **TUBISE** ».

Il est difficile de dater avec précision certaines de ces cartes qui ont été dressées vers la même époque et dont plusieurs sont probablement contemporaines. De plus, le caractère réduit et peu lisible des impressions disponibles n'exempte pas ces commentaires d'erreur toujours possible.

5/ les cartes **IGN** au 1/20.000. Trois éditions successives datant de 1873, 1893 et 1926 nous permettent de prendre connaissance du développement du domaine bâti et des modifications successives de l'infrastructure, en particulier du canal. Ces données sont synthétisées sur les schémas repris en annexe 7. On y constatera aussi qu'à l'instar du Boulevard **DERYCK** la rue des **Forges** actuelle (qui a été transformée en contournement) a aussi été le site d'une voie ferrée des **Forges**..

Les schémas qui sont repris en annexe 7 permettent de bien comprendre les éléments qui ont prévalu lorsqu'il s'est agi de définir le centre urbain de **Tubize**, tel qu'il est repris en urbain continu sur les cartes programme et notamment sur la **carte n° 17 Affectation du sol**

C'est pourquoi sont présentés ici les critères qui ont été utilisés pour cerner la notion de centre urbain parmi lesquels on trouve.

- le développement historique
- une aire de déplacements correspondant plus ou moins à 500 mètres de rayon (plus ou moins 6 minutes à pied) au départ de deux points, la maison communale et la gare. C'est donc sur une isochronie de 6 minutes qu'a été définie en programme la zone urbaine continue.
- une typologie du bâti continu (repris en carte 7) et les caractéristiques de l'espace commercial du centre

A l'OUEST de la voie ferrée 96 et jusqu'à la **Senne** (limite géographique naturelle), dans le sens horlogique et partant du SUD, la limite du centre urbain prend

- une partie de **Brenta**,
- le **Coeurcq** en affluent de la **Senne**,
- la **Senne** et le parking de **Scandiano**,
- les fonds de jardin de la rive SUD EST de la rue **Neuve Cour**,
- l'angle du Musée, (véritable centre historique du gué sur **Senne**),
- le **PCA Tubize Plastics** avec les deux ponts sous les lignes ferrées.

Grosso-modo, cela correspond au développement du bâti de 1850.

A l'EST de la voie ferrée, le développement historique ne convient plus. Toujours en sens horlogique, partant du NORD vers le Sud, les limites sont

- la station d'épuration
- une ligne fictive passant dans la cité des **Forges**,
- une partie de la rue de la **Déportation**, (partie la plus commerciale)
- l'ancienne limite de la carrière **Champagne**,
- l'amorce de la rue des **Frères TAYMANS** jusqu'à la rue **TERNARD**

Pour plus amples renseignements sur l'origine étymologique du nom de Tubize (Twee beken, selon certains) on se référera à l'**histoire de la commune de Tubize** de **Joseph Demeur** (1929) qui lui fait remonter au 9^{ème} siècle de notre ère l'existence d'un bourg du nom de Tobacum et Tobacio.

3.2. Structure physique

3.2.1. Oro-hydrographie (carte n°4)

Source : Atlas de l'eau pour la Wallonie et Cartes topographiques IGN 39/1 et 39/2, échelle : 1/10.000.

Dans son ensemble, le relief est ondulé et fortement marqué par les vallées des cours d'eau qui ont entaillé de profonds sillons dans le plateau (en particulier la **Senne**), ne laissant entre elles que des interfluves ou dos étirés généralement du Sud-Ouest au Nord-Est. L'altitude moyenne des dos est de 70 - 80 m, celles des fonds de vallée est d'environ 40 m.

Le point culminant (110 m) se situe au Sud de la Commune, au niveau de l'interfluve entre la **Sennette** et le **Coeurcq**.

L'altitude minimum (37,5 m) se trouve dans la vallée de la **Senne** à hauteur de la "ferme Rose".

Le réseau hydrographique appartient au bassin de la **Senne**. Celle-ci coule du Sud-Ouest au Nord-Est en traçant de nombreux méandres. Ses trois principaux affluents sont :

- sur la rive gauche : le ruisseau de **Froye (Laubecq)** qui coule du NORD-OUEST au SUD-EST, direction sur laquelle une série de ruisseaux arrivent perpendiculairement ;
- sur la rive droite : le **Coeurcq** qui draine le SUD de la Commune et se jette dans la Senne à Tubize ;
- la vallée de la **Sennette**, coulant du SUD au NORD, qui se jette également dans la **Senne** au Nord de **Tubize**. Ses versants sont asymétriques.

Le canal **Charleroi-Bruxelles** suit les vallées de la Sennette et de la **Senne**, il coupe par son tracé rectiligne les nombreux méandres de ces rivières et récolte la majeure partie de leurs eaux et de celles de leurs affluents.

Le **Hain** qui coule dans une direction perpendiculaire à la **Sennette**, se jette dans le canal.

La qualité de ces cours d'eau, mesurée par l'I.H.E. (Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie), est moyenne.

La carte oro-hydrographie porte également le report des zones inondables ou à risque d'inondations qui ont été identifiées par les services techniques compétents. Ces zones ne comprennent pas les rues ou terrains qui peuvent être inondés partiellement par remontée des égouts coulant à gueule bée : en effet, il est possible de remédier à ce type de situation par des travaux techniques tandis que les zones inondables reprises sur la carte concernent des débordements de cours d'eau.

3.2.2. Géologie (carte n°5)

Source : carte géologique de la Belgique, échelle 1/40.000 - Institut Royal des Sciences Naturelles.

Le long des versants des principales vallées (**Senne, Sennette, Coeurcq**), affleurent des roches du socle primaire.

Du NORD au SUD, apparaissent successivement du silurien inférieur, puis du devillien, composés de schistes verdâtres ou de phyllades, et dans une petite région des quartzophyllades (Sud de Renard). Ces roches sont très plissées.

Les sédiments tertiaires, en couches subhorizontales, reposent en discordance sur ce socle primaire.

L'assise de base est l'argile plastique yprésienne tandis que les dépôts de sables fins et de sédiments argilo-sableux de l'yprésien subsistent sur les sommets et les interfluves.

Si les sables et grès bruxellien sont présents dans la région, dans le territoire communal de **Tubize**, on ne les retrouve qu'à deux endroits (Bois **Séroux**, Sud de **Marolles** dans l' EST de la Commune).

Du Landenien (sable glauconifère argileux) affleure au confluent de la **Senne** et **Sennette**.

Sur la carte géologique sont reprises les conséquences et les utilisations de la géologie communale

- la couche de sable à grains très fins et lits d'argile, et d'argile sableuse, parfois glauconifère repose sur une argile plastique (couche imperméable) ; de ce fait, c'est dans ces sables et argile-sableuse que se trouveront les nappes phréatiques ;
- au sein de cette même couche géologique, des phénomènes dits "boulants" peuvent se faire sentir. Il s'agit en fait de lentilles de sable contenues dans de l'argile qui s'éliminent lorsqu'on creuse d'où un fluage des argiles et une instabilité ;

Des anciennes carrières situées sur le territoire, trois types de matériaux étaient extraits--des phyllades et schistes dans les roches primaires, -- du sable de l'étage bruxellien,-- de l'argile Yprésienne qui était utilisée pour fabriquer des briques(Briqueterie de Tubize)

3.2.3. Pédologie (carte 6)

Source : carte pédologique, échelle 1/20.000 - IRSIA.

Située dans la région limoneuse humide, la plus grande partie du territoire communal est vouée à l'agriculture.

Sur les plateaux et les pentes, les sols limoneux sont les plus répandus, ils sont profonds et leur drainage est modéré à imparfait.

Les sols sablo-limoneux sont très peu fréquents et correspondent aux affleurements du sable Yprésien sur les sommets.

Les sols limono-caillouteux sont présents dans les vallées principales, là où affleurent les roches primaires.

Les sols argileux correspondent aux affleurements d'argile Yprésienne, ils forment de petites plages là où le sol limoneux est peu profond.

Les sols des vallées et des dépressions comprennent des sols sans développement de profil sur matériaux limoneux et sablo-limoneux (colluvions et alluvions) et des sols tourbeux.

Les dépressions et surtout les fonds de vallées portent une mosaïque de sols très variables quant à leur classe de drainage.

Les sols relativement humides se situent dans les dépressions secondaires et les sols très humides occupent les cuvettes de la vallée de la **Senne** et de ses principaux affluents.

En résumé, au point de vue pédologique, l'entité est à considérer en 2 parties :

L'OUEST de la **Senne** à sols limoneux faiblement à modérément gleyfiés sur plateaux et pentes - Aba et Aba(b) existent mais ces terrains sont dispersés et de faible superficie. Ces sols qui font partie de la région limoneuse humide conviennent mal pour les cultures céréalières intensives. Toutes conditions d'intensification étant égales, ils rendent en céréales de 7 à 10 Qx en moins par rapport aux bons limons Aba et Aba(b) et quelques tonnes en moins de betteraves sucrières. Il en est de même des sols de vallées et les dépressions où Abp est assez peu représenté.

L'EST de la **Senne**, Aba et Aba (b) dominant sur interfluves assez larges au NORD du **Hain**, beaucoup plus étroits et où Aba et Aba (b) ne dominant plus au SUD de ce même cours d'eau pour faire place à des sols très hétérogènes, le plus souvent inaptes à la culture.

La carte de potentialité des sols a été obtenue en regroupant les différents types de sols selon leur valeur agronomique.

Cinq classes ont été définies pour les sols des plateaux et pentes :

- les sols de valeur agricole très élevée, sont des sols limoneux dont le drainage est favorable à modéré. Ils sont majoritaires dans la commune ;
- les sols de valeur agricole moyenne, convenant mieux à des cultures moins exigeantes, ou donnent des rendements moins élevés. Ils sont peu présents ;

- les sols à valeur agricole faible ont une productivité variable, plutôt faible. Généralement ce sont les sols sablo-limoneux développés sur un substrat différent ; également peu présents ;
- les sols donnant de meilleurs rendements sous pâture, ont un drainage imparfait ; assez présents dans l'Ouest de la commune où le sous-sol est argileux ;
- les sols donnant de meilleurs rendements sous bois ont aussi un drainage imparfait, généralement ils sont gleyifiés. Plus courants dans l'Est que dans l'Ouest.

Dans les sols de vallées et dépressions, la répartition se fait en 4 catégories :

- les sols sur limon sont aptes à la pâture ;
- les sols aptes à la prairie permanente sont des sols peu gleyifiés sur limons ;
- les autres sols, parce que fortement gleyifiés conviennent pour des prairies ou des peupleraies;
- enfin, quelques endroits ne sont intéressants que pour des plantes hygrophiles car ce sont des sols réduits à drainage très pauvre.

3.2.4. Occupation du sol (carte 12)

Source : carte IGN, orthophotoplan, photo aérienne, relevé sur le terrain.

La carte distingue les zones --d'habitat et de jardins, industrielles; de prairies, de bois, de terres de culture ainsi que des zones plus particulières,-- verger;-- landes ou bruyères;--cimetière;--camping,-- terrains de football ;--parcs. N.B. : Les zones d'habitat sont généralement représentées en fonction de leur délimitation cadastrale.

La carte reprend aussi une actualisation des voiries (surtout agricoles suite aux travaux du TGV), quelques démolitions importantes (surtout dans le site **Fabelta**) et certains bâtiments récents, non inscrits sur le fond de plan **IGN**.

Les zones d'habitat et de jardins.

Les zones d'habitat sont dispersées sur le territoire formant une série de petits noyaux : **Saintes Centre - Le Mussain - Tri-Haut - Tri-Bas - Stéhou - Le Renard - Coeurcq - Oisquercq** (1 noyau de part et d'autre du canal) ; **Tubize** et **Clabecq** formant les noyaux principaux.

Tubize - caractérisé par une occupation de type tentaculaire - développe un habitat linéaire le long des voies de communications avec peu ou pas de liaison entre ces voies.

Clabecq se caractérise par une occupation plus compacte.

Un grand nombre de fermes en carré sont éparpillées dans le paysage rural.

- Les zones industrielles s'étendent le long du canal de Charleroi et de la N 7.
- Les prairies, généralement entourées d'arbres - donnant au paysage un aspect bocager - sont situées :
 - autour des fermes ;
 - le long des cours d'eau ;
 - à proximité de l'habitat.
- Les bois sont peu nombreux et de petites tailles. Ils sont généralement situés dans les hauteurs.
Les bois de plus de 20 ha sont :

à **Tubize** : bois de **Coeurcq** (conifères + feuillus) ;

à **Clabecq** : bois de **Clabecq** (feuillus) ;

à **Oisquercq** : bois de **Oisquercq** (conifères + feuillus) ;

N.B. : une grande partie du bois a disparu, suite à la construction de lotissements. La partie en contrebas de la rue **d'Ittre** et des rues **Hanigale** et **Calvaire** constitue un vallon boisé et humide.

à **Saintes** :

- bois de **Stéhou** (feuillus) ;
- **Platain** Bois (feuillus)
- bois de **Quenestine** (feuillus).

Les terres de culture ne se répartissent pas uniformément sur le territoire communal. Les grandes étendues de labours sont principalement situées à **Saintes** sur le plateau limoneux humide. Tandis que des plus petites étendues consacrées aux labours se trouvent à **Clabecq** dans la région sablo-limoneuse.

Les vergers sont peu nombreux et éparpillés dans les zones d'habitat.

Signalons également quelques beaux parcs privés :

à **Tubize** :

parc du Château du **Chenois** ;
parc du Château des **Forges**,

à **Saintes** :

parc du Château de **Mussain**
parc du Château **Poederlé**.

Les parcs publics sont très peu nombreux : le **parc Saint-Jean** à **Clabecq** et un petit parc **boulevard Deryck** à **Tubize Centre** (malheureusement repris au plan de secteur en espaces verts plutôt qu'en parc) et le parc des étangs de **Coeurcq**.

3.3. Equipement (carte n°10)

Sources : commune, relevés sur le terrain, Tec...

Les équipements sont repris sur la **carte n°10 « Équipement et Transport en commun »** qui reprend d'une part l'ensemble des services de la commune, complétée par les fonctions commerciales et d'autre part, les transports en commun.

3.3.1. Services

Les services sont répertoriés suivants les catégories suivantes :

- école ;
- crèche ;
- église et culte ;
- services culturels et sociaux ;
- services administratifs et techniques ;
- services de santé ;
- sport et loisir.

Le plan fait apparaître une concentration des services et des équipements à **Tubize Centre** qu'ils soient culturels, administratifs, techniques, sociaux ou sportifs.

Clabecq occupe une position intermédiaire avec 1 poste, 1 bibliothèque, 1 foyer culture , 2 écoles primaires 1académie de musique, 1 école des devoirs, 1 service technique provincial et plusieurs équipements sportifs.

Oisquerq est le parent pauvre avec uniquement 1 école (maternelle et primaire) et la société distributrice SEDILEC-SEDITEL.

Saintes possède un minimum d'équipement : 1 poste, 1 bibliothèque communale, 2 écoles (maternelle et primaire), 1 centre de vacances et 2 terrains de football.

Un bibliobus stationne deux fois par mois le mardi à : **Tubize**, école rue de **Stimbert**; **Oisquercq**, place des **Grées du Lou**.

Un discobus stationne tous les mercredis à **Tubize**, Grand Place.

3.3.2. Commerces

En ce qui concerne les fonctions commerciales, la carte des équipements ne reprend que les concentrations de commerces (rue commerçante) et les commerces de grande distribution.

Tubize

Le commerce se développe principalement suivant deux axes routiers importants à savoir : la **N 6** avec concentration de commerces de la rue de **Nivelles** à la rue **Ferrer** et une extension au plateau de la gare, la rue de la **Déportation** avec une concentration de commerces à l'angle de la rue du **Perroquet** et de la rue de la **Déportation**

Ces deux axes sont séparés par la voie ferrée qui constitue une véritable coupure dans le tissu commercial.

La majorité sont des commerces de détail, de première nécessité (pas de commerces de luxe). On y remarquera un grand nombre de restaurants.

Les commerces de grande distribution sont peu nombreux et sont implantés uniquement à **Tubize**.

Leurs accès sont peu lisibles voire dangereux :

- **Champion** (ex Mestdagh) rue de l'industrie en sens unique de la N 6.
- **Aldi** et **Traffic** : rue de la **Déportation** dans le tournant
- **Delhaize** : deux accès : 1 accès rue de la **Déportation** par le "passage Champagne" et 1 ascenseur pour atteindre le niveau + 1 - niveau du magasin ; 1 accès rue **Perroquet**, par le parking, entrée tout au bout du parking et sur le côté.
- **GB** : deux accès : de la **Déportation**, à front de rue ; rue **Perroquet** par le parking.

Présence d'une galerie commerçante, rue de la **Déportation** dit "passage Champagne", sur deux niveaux, en partie désaffectée (sentiment d'insécurité) et en partie occupée par les services communaux. N.B. : Depuis sa création en 1979, la galerie n'a jamais bien fonctionné.

De manière plus ponctuelle, signalons la présence de commerces :

- le long de la **N 6** de part et d'autre du Centre, quelques commerces de taille importante : drink market, garage, station service, grossiste sanitaire, outillage jardin, électroménager, meuble ;
- quartier du **Stierbecq** (rue Lacroix et chaussée **d'Hondzocht** à hauteur de la **rue Neuve Cour**) : une supérette + quelques commerces de première nécessité, boucher, boulanger, ... ;

Le **Renard** : petite concentration de commerces : garage, agence immobilière, 1 café, journaux-tabac, entreprise de chauffage, meuble ;

Coeurcq: 1 café.

Clabecq

Le commerce se développe principalement :

- autour de la place **J. Goffin** (commerce de détail, café, tabac-journaux)
- le long de la route Provinciale (commerce de grande distribution : Brico, Drive-in, magasin de motos, station service, Intermarché, garages)

Dans les quartiers de logements sociaux, sont également implantés quelques commerces de première nécessité (boucher, alimentation, pharmacie), quelques cafés et un restaurant.

Oisquercq

Le commerce est pour ainsi dire inexistant excepté 2 cafés, 1 dépôt pain, un restaurant, le tout éparés. Signalons également quelques entreprises (bois création, carrosserie, "emballage 2.000") et un entrepôt de frigos.

Saintes

Le commerce se développe:

- le long de la N7 entre la rue **Cavée** et la rue de la **Cure** : commerces de détail et commerces de plus grande taille (transport déménagement, grossiste mazout, station service, entrepôt Jupiler, carrosserie) ;
- autour de la place **A. Dupont** : commerces de détail de première nécessité, cafés.

De manière ponctuelle signalons :

- sur la **N7**, à l'extérieur de l'agglomération : un magasin de grande distribution (meuble Vastiau);
- **Try-Bas**, rue de Try : un magasin d'alimentation.

Les marchés hebdomadaires sont organisés à :

- **Tubize** Centre le jeudi, Grand-Place et plateau de la gare,
- **Clabecq** le samedi, place J. Goffin ;
- **Oisquercq** le mardi, place des Grées du Lou.
- **Saintes** le samedi, place A. Dupont ;

Un marché fleuri est également organisé le troisième dimanche de mai sur la Grand Place et au plateau de la gare.

3.4. Transport en commun (carte 10)

Sources : plans et horaires des TEC Brabant Wallon.

Les transports en commun sont repris sur la **carte n°10 « Equipement et Transport en commun »**

le réseau de bus ;

le réseau de chemin de fer.

3.4.1. Réseau bus

La commune de Tubize est desservie par cinq lignes de bus TEC :

- 2 Tubize-Nivelles
- 115A Halle/Tubize - Braine-le-Château - Braine l'Alleud ;
- 115B Soignies –Braine le Comte -Tubize - Halle ;
- 471 Halle/Tubize - Saintes - Enghien - Sint-Pieters Kapelle ;
- 474 Tubize - Virginal - Ittre -Tubize.

Au point de vue géographique, le réseau de bus couvre relativement bien le territoire communal, sauf:

- le Nord de la Commune et la zone d'habitat du **Mussain** où la demande en lotissement progresse;
- **Try-Haut** et **Try-Bas**, zones d'habitat à caractère rural, coupé de **Saintes** par l'**A 8** et le TGV , d'une part et trop loin de **Tubize** Centre pour s'y rendre à pied. La nouvelle voirie joignant **Saintes** et **Tubize** (rue de l'Espinette) n'est pas utilisée par les TEC.

- **Stéhou et Coeurcq**, hameaux à mi-chemin entre les lignes 115 B et 474 et dont la distance peut être éventuellement envisagée à pied

Au point de vue des horaires, **Tubize Centre** est très bien desservi par les lignes suivantes :

- 2 (horaire à consulter)
- 115 A : + ou - 34 bus aller et retour ;
- 115 B : 40 bus aller et retour en moyenne ;
- l'extension de la ligne 471 : 10 bus aller et retour ;
- 474 : 15 bus aller et retour en moyenne par Oisquercq, 6,5 bus aller et retour en moyenne par Clabecq.

Clabecq est bien desservi par la ligne :

- 115 A : 34 bus aller et retour (3 bus aller et retour pour Clabecq Cité) et mal desservie par les lignes suivantes :
- l'extension de la ligne 115 B : 2 bus aller et retour par Halle, 3 bus aller et retour par Soignies ;
- l'extension de la ligne 471 : 1 bus aller et retour ;
- la ligne 474 : 6,5 bus aller et retour en moyenne.

Oisquercq est moins bien desservi par la seule ligne :

- 474 : 15 bus aller et retour en moyenne.

Saintes est bien desservi dans l'axe Halle-St-Pieters Kapelle par la seule ligne :

- 471 : 25 bus aller et retour.

Mais la liaison **Saintes-Tubize** est mauvaise avec 10 bus aller et retour.

Un service de bus communal organise gratuitement le transport des seniors le jour du marché hebdomadaire du jeudi. Il vient en complément du réseau TEC desservant **Try-Haut, Try-Bas, Stéhou, Coeurcq, Oisquercq, Clabecq Cité**.

En conclusion du point de vue du transport en commun, **Saintes** et **Oisquercq** sont défavorisées par rapport à **Tubize Centre** et à **Clabecq** qui occupent une position intermédiaire.

3.4.2. Réseau de chemin de fer

La SNCB, District SUD-OUEST, gère les lignes de chemin de fer sur le territoire communal de Tubize. La division Infrastructure de Mons s'occupe de la ligne (désaffectée) de **Oisquercq**, tandis que celle de Charleroi s'occupe des autres lignes de **Tubize, Clabecq** et **Saintes**.

Tubize

- Ligne n°1 TGV
- N° 96 : ligne à double voie, électrique (voyageurs et marchandises) : **Bruxelles-Mons-Paris**. Gare à Tubize Centre : Plateau de la gare.
- N° 106 : ligne à simple voie (marchandises) : liaison de la ligne 96 jusqu'à la gare de **Clabecq-Forges de Clabecq**.
- N° 115/1 : ligne à simple voie (marchandises) : **Tubize-Quenast**.

Clabecq

- N° 106 : ligne à simple voie (marchandises) - liaison de la ligne n° 96 jusqu'à la gare de **Clabecq** et Forges de **Clabecq**.
- N° 115/2 : ligne hors service. Des Forges de **Clabecq** jusqu'à la limite communale vers **Braine-le-Château**.

Oisquercq

- N° 106 : ligne hors service. Des Forges de **Clabecq** jusqu'à la limite communale vers **Virginal**.

Saintes

- N° 94 : ligne à double voie électrique (voyageurs et marchandises) : **Bruxelles-Tournai-Lille**.

3.5. Circulation, stationnement et signalisation (carte 8)

Sources :- relevés sur le terrain.

La **carte n° 8 « Circulation, stationnement et signalisation »** comporte des données relatives à la gestion de la circulation, la gestion du stationnement et des données de signalisation

3.5.1. Stationnement

Seuls, les renseignements les plus significatifs ont été indiqués sur la carte.

De manière générale, le stationnement est organisé dans les parties agglomérées, à l'exception de **Oisquercq** où le stationnement n'est pour ainsi dire pas réglementé.

En dehors des parties agglomérées, le stationnement n'est pas réglementé.

A **Tubize, Clabecq** et **Saintes**, trois types de mesure existent :

- le stationnement alterné ;
- le stationnement interdit d'un côté ;
- le stationnement obligatoire sur le trottoir. Cette mesure peut parfois être justifiée par la relative étroitesse des rues, empêchant le stationnement de part et d'autre de la chaussée : elle est cependant déconseillée et ne peut être qu'exceptionnelle.

A **Tubize** Centre des parcmètres et des zones bleues sont également prévues pour augmenter l'accessibilité du centre à tous.

N.B. : De l'avis de la police, il n'y a pas vraiment de problème de stationnement si ce n'est le jeudi, jour du marché et rue de **Mons**, dans la partie commerçante où la demande est plus forte et les livraisons difficiles (la plupart du temps en double file).

3.5.2. Circulation

Les sens uniques sont très peu nombreux. Ils se situent principalement dans les centres urbains (**Tubize, Clabecq, Oisquercq**) ou de manière ponctuelle afin d'augmenter la sécurité au débouché sur des routes importantes.

N.B. : Le sens unique installé actuellement à **Saintes** engendre une mauvaise lisibilité de l'entrée du village. L'entrée se fait à partir de la **N7** par la rue **Cavée** et non par la rue **Wauters** (mise à sens unique vers la **N 7**), qui est le carrefour central. Des feux tricolores y sont d'ailleurs installés

De même, le sens unique de la rue de la **Déportation** confère un accès à **Tubize** le long de la gare de **Clabecq** et l'arrière du quartier des **Forges** qui est inesthétique. Cette situation ne semble pas pouvoir être gardée si l'on veut accéder au centre dans de bonnes conditions d'environnement. Cette modification est d'ailleurs relativement neuve

Idem pour la rue des **Ponts** dont on se demande si le sens unique n'aurait pas avantage à être inversé.

Les feux tricolores sont très peu nombreux et se répartissent comme suit :

- sur les routes d'état :
 - 1 carrefour à **Saintes** sur **N 7** ;
 - 4 carrefours à **Tubize** Centre sur **N 6** ;
- sur les routes communales et provinciales :
 - 1 carrefour à **Clabecq** Route Provinciale - rue du **Château** ;
 - 1 carrefour à **Tubize** rue **Ferrer** - place du **Remblai**.

N.B. : Les feux tricolores au carrefour rue **Ferrer** - **place du Remblai** assurent la sortie des camions de pompiers, ils restent en position clignotante le reste du temps.

Il en est de même au carrefour **Route Provinciale** - **rue du Château** - les feux sont clignotants sauf lorsque le passage piéton est actionné.

La carte renseigne les voiries dont l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dont le poids en charge dépasse 3.5 T ou 10 T.

Les voies concernées sont principalement situées à **Tubize** (en parties agglomérées et non agglomérées).

Les pistes cyclables, par marquage au sol (peinture) ou par piste adjacente séparée sont instaurées le long de la plupart des grands axes routiers : N 7 ; chaussée **d'Hondzocht** ; Route Provinciale (du **pont du Canal** jusqu'à la limite de **Braine le Château**) ; rue de **Clabecq** ; **N 6** (sauf au carrefour du Renard)

En dehors de ces axes, aucune réglementation n'est prévue en vue de faciliter le cheminement à vélo.
Commentaires.

La carte du relief (n° 4 **Oro-hydrographie**) a bien mis en exergue les trois vallées principales qui constituent le territoire de la commune (**Senne, Coeurcq, Sennette**) qui convergent en un point. Ces trois vallées sont chacune soulignée par des axes de communication (le canal, la voie ferrée, les routes) qui les empruntent et qui sont soit en crête soit en fond de vallée. Chacune de ces infrastructures n'est franchissable qu'en un nombre restreint de points : deux pour le canal, quatre pour la voie 96, quatre pour le TGV, deux pour l'autoroute et mêmes les points de franchissement des **N 6 et 7** sont en nombre limité. Ces points de passage obligés, nous les avons appelés les « **Portes** » de la commune en ce sens qu'ils conditionnent tous les itinéraires communaux des lors que le sens de circulation s'écarte d'une des vallées. Ponts, tunnels, passage à niveaux, carrefours sont donc des points privilégiés que doivent emprunter tous les axes routiers dit de distribution qui constitue le réseau d'accès sur lequel les voiries dites locales se greffent Ceci explique la logique qui a prévalu dans la **carte n° 9 Hiérarchie des fonctions et voies de communication** qui propose plusieurs réseaux à savoir :

- le réseau transit (RGG 1 et RESI), le réseau dit de liaison(contact avec les communes voisines),
- le réseau dit de distribution,
- le réseau de desserte locale.

Ces réseaux ont été complétés par celui des voiries agricoles, des voiries industrielles et par le réseau dit lent, c à d celui des déplacements piétons et cyclistes.

Au point de vue sécurité de la circulation, signalons en particulier les points suivants :

- la vitesse de circulation est trop rapide dans la traversée de **Saintes**, aux abords de l'école : un aménagement à cet endroit est certainement souhaitable
- il n'y a pas de trottoir dans la section basse de la rue des **Frères Van Bellingen**, situation qui doit trouver solution soit à cet endroit, soit par une nouvelle voirie se rattachant au **Bld Salvador Allende**.
- il n'y a pas de trottoir dans le parc d'activités de **Saintes** (Gestion IBW) ou une solution doit être trouvée.

3.5.3.Comptages

* Il est intéressant de reprendre certaines données concernant les utilisations des infrastructures fer et routes. Ces données ne sont malheureusement pas pléthoriques mais il nous a semblé souhaitable de les reprendre ici pour situer des ordres de grandeur.

Les données routières

Pour l'**E 429** c à d l'**A 8**, on relève en 2000 au klm 17.4 entre Hal et Marq un trafic moyen de l'ordre de 23.000 véhicules en augmentation de + ou - 2% pour les années 98/99 et 99/2000

Pour la **Nationale 6**, au klm 24.9, les comptages se chiffrent à 8.356 véhicules, en augmentation de 0.7% par rapport aux comptages de l'année précédente. Pour la **Nationale 7**, pas de comptage sur la commune. Mais au delà de ces nombres à la fois généraux et partiels, le Met a fait exécuter en 2002 des comptages de circulation au droit du croisement de la **N 7** et de la voirie provinciale .Ces comptages partiellement faussés par des travaux sur la **N 7** (qui n'autorisaient que la circulation SUD NORD dans la rue de **Bruxelles** après le carrefour, c à d vers le musée.) ont été faits durant une

semaine du 3/6 au 10/6/02. Ils sont extrêmement révélateurs de l'importance des mouvements automobiles dans ce centre vital de la commune puisqu'ils indiquent (en moyenne par jour ouvrable)

- pour la rue de **Bruxelles** (coté église Ste Gertrude) 9972 véhicules dans les deux sens et 8314 dans un seul sens (coté musée)
- pour la chaussée de **Nivelles**, 16.025 véhicules dans les deux sens (dont 5.503 tourne à gauche vers l'église.)
- pour le boulevard **Deryk**, 9.136 véhicules dans les deux sens.

Ces mouvements dont l'ampleur surprend de prime abord montre bien l'importance de ce nœud vital et l'intérêt d'y apporter un aménagement important sous forme de giratoire. Il y a donc en ordre de grandeur plus de 20.000 véhicules/jour (de 6 à 22 h) qui transitent par ce carrefour. Ce giratoire dont le Met a établi la faisabilité technique, constitue un des travaux urgents sur le territoire communal. Le

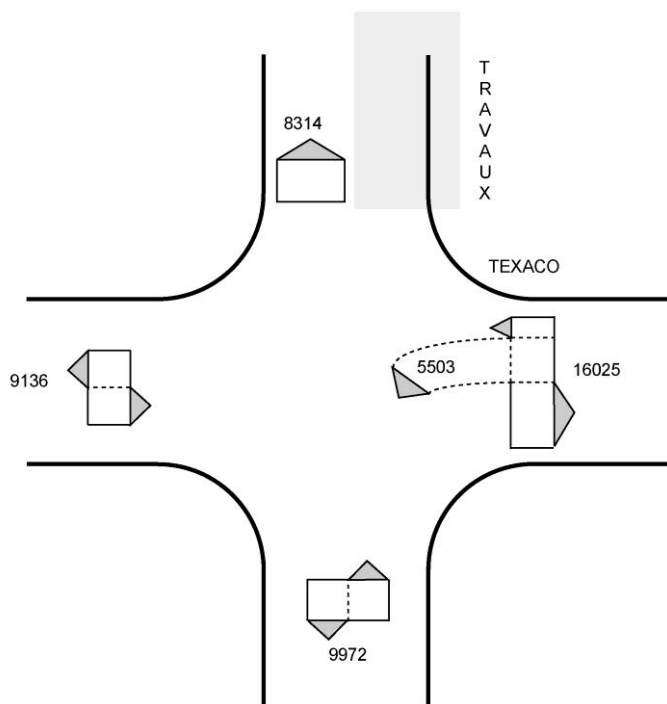


schéma suivant illustre les comptages.

Figure 3 : Comptage de circulation

Les données concernant l'utilisation des voies ferrées sont aussi rares et partielles : elles ne sont reprises ici qu'en ordre de grandeur

- 2.399 voyageurs montés en gare de Tubize (jour de semaine) en 1999 (d'après les comptages d'octobre.) D'autre part, une estimation 2001 par la SNCB du nombre de navetteurs (sans doute effectuée sur base de la délivrance des abonnements) donne
- 1412 à destination de la zone de Bruxelles, 45 vers celle de Hal soit = ou - 1467 vers le Nord
- 103 vers celle de Braine-le Comte-
- 47 vers celle de Soignies
- 33 vers celle de Mons,
- 19 vers celle de La Louvière
- 11 vers celle d' Ecaussinnes
- et 79 vers des destinations diverses.

Ceci donne en ordre de grandeur + ou - 1500 direction Nord contre 250 direction Sud, soit un mouvement de l'ordre de 7 fois plus important vers le NORD. Enfin signalons que dans un courrier adressé à la commune en date du 26/11/01, la SNCB signale que d'après ses estimations 200 places de parking supplémentaires lui semble nécessaires pour le futur RER. L'auteur de projet estime quant

à lui ce nombre trop peu élevé si on tient compte d'une part des carences actuelles (saturation) et si on espère un attrait réellement mobilisateur du RER et ce nonobstant le fait que d'importants projets concernent le développement du centre-ville.

Les données qui concernent le trafic marchandises sont elles aussi très partielles et ne sont citées que parce qu'elles concernent le sort de la gare de **Clabecq**. En 2001, le tonnage traité par mois variait de 200 à 250 mille tonnes pour +ou – 5000 à 5250 wagons en charge moyenne de 50 tonnes. Cela représentait + ou – une vingtaine de fermeture du passage à niveau par jour nonobstant le fait que les **Forges** avaient aussi un passage à niveau dont il est matériellement impossible de coupler les fermetures avec celles de la gare. Actuellement, suite à l'arrêt du haut fourneau en date du 31 /12/01, ce trafic varie entre 30 et 35% des valeurs de 2001.

Nous ne possédons pas d'estimation ou de comptage de trafic sur le canal mais ces données sont exogènes par rapport au S d S.

3.6. Structure paysagère

Sources : relevés sur le terrain - carte d'évaluation biologique de la Belgique.

La structure paysagère est caractérisée principalement par 4 régions :

1. la basse vallée de la Senne (Tubize Centre) ;
 2. les vallées de la Senne et de ses affluents - le Coeurcq et la Sennette ;
 3. la région sablo-limoneuse (Clabecq) ;
 4. le plateau limoneux humide (Saintes et les vallées entre les affluents de la Senne).
1. La basse vallée de la Senne est caractérisée par une forte occupation (urbanisation et industrialisation) le long du canal de Bruxelles à Charleroi. Le paysage au faible relief est marqué par la présence du canal, de la voie ferrée et de la N 6. La zone d'habitat est prépondérante. La végétation semi-naturelle est très réduite, de grandes étendues ont été remblayées. Une zone de prairies, située au milieu de la zone d'habitat constitue le "poumon" du centre de Tubize :ce sont des terres régulièrement inondées(Ferme de la Neuve Cour°.La zone présente peu d'intérêt biologique.
 2. Les vallées de la Senne et de ses affluents forment un paysage sinueux à fond de vallée. La ligne de chemin de fer n° 96 et le canal constituent des lignes de rupture dans le paysage. Une importante zone industrielle se développe le long du canal. L'habitat est peu présent. La Senne, la Sennette et le ruisseau de Coeurcq coulent dans un site agricole excepté dans la traversée du bois du Chenois. Le paysage est diversifié et planté. De belles perspectives visuelles sont offertes à partir de la rue Ripainoise, longeant les méandres de la Senne. Entre le bois du Chenois et Tubize, la vallée est classée en "zone de parc" et "zone d'intérêt paysager" au Plan de secteur.
La vallée de la Sennette entre Ittre et Tubize est presque uniquement reprise en "zone d'espaces verts".
La vallée du ruisseau de Coeurcq est classée en "zone d'intérêt paysager" et localement en "zone de parc".
La vallée de la Senne comporte peu de milieu biologique intéressant en dehors du bois du Chenois.

La vallée de la Sennette présente quelques milieux biologiques intéressants, le long de la voie de chemin de fer désaffectée et le long du canal.

La vallée du ruisseau de Coeurcq présente dans une grande partie de sa traversée des milieux biologiques intéressants (étang de Coeurcq, parc Leburton - parcours VITA).

3. La région sablo-limoneuse, au relief légèrement vallonné est caractérisée par une alternance de bois, de labours, de prairies et d'une importante zone d'habitat. Le parc Saint-Jean constitue le "poumon" de la zone d'habitat dont la densité est particulièrement forte.
La campagne est encore préservée au Nord du Ri de Vraimont qui offre de belles perspectives sur les prairies.
L'extrémité Est de la zone d'habitat et le bois de Clabecq constituent un des points culminant de la commune.
Les infrastructures routières sont relativement intégrées dans le paysage et ne constituent pas de rupture visuelle.
Le bois de Clabecq présente une très grande qualité biologique et est classé en "zone d'intérêt paysager". Il est repris en site Natura 2000 de même d'ailleurs que le parc d'Oisquercq.

4. Le plateau limoneux humide est caractérisé par 3 paysages différents :
 - a) le Nord-Ouest de la Commune (Saintes), aux grandes étendues de labours ;
 - b) la zone entre le ruisseau de Froye et la Senne, aux larges prairies humides ;
 - c) les zones entre la Senne, le ruisseau de Coeurcq et la Sennette, aux paysages plus diversifiés.
 - a) Au Nord-Ouest de la Senne, le plateau limoneux humide se présente comme un vaste plateau mollement ondulé, essentiellement agricole, aux labours de grandes tailles.
La zone est parcourue par de nombreux cours d'eau très ramifiés et tortueux dont les vallons sont occupés par des prairies. Les zones d'habitat sont restreintes.
La présence de 2 grands parcs constitue un contraste important entre une zone agricole ouverte et les zones de parcs clôturés ou emmurés.
Le paysage est marqué par ses infrastructures routières, implantées sur les lignes de crête (ou partiellement) : la route nationale N7, l'autoroute A8 et la chaussée d'Honzocht.
La ligne de chemin de fer n° 94 et la ligne du T.G.V. constituent des ruptures dans le paysage.
Le bois de Stéhou présente une très grande qualité biologique.
Platain Bois, le bois de Quenestine et les 2 parcs des Château de Mussain et Poerderlé présentent une grande qualité biologique.
La limite Nord de la Commune est également un point haut.

 - b) La zone le long du ruisseau le Laubecq puis dénommée le Froye sur Tubize et la jonction avec la Senne se présente comme un large vallon occupé par de grandes prairies entourées d'arbres.
Au Nord de l'A8, la zone le long du Laubecq jusqu'à l'extrémité Ouest de la Commune est classée en "zone rurale d'intérêt paysager".
Cette zone est marquée par la présence du puits de Saint-Renelde et de plusieurs grosses fermes.
C'est une zone particulièrement humide car régulièrement inondée.
La zone entre Try-Bas et Tubize où coule le Froye, est répertoriée comme zone de grande qualité biologique.

 - c) Les régions situées entre la Senne, le ruisseau de Coeurcq et la Sennette présentent un relief plus accentué et un paysage plus varié, de labours et de prairies entourées d'arbres. Les infrastructures routières, N6 et rue de Virginal constituent des lignes de crête et délimitent des unités paysagères. De larges perspectives vers les vallées sont développées. La zone entre le canal et la rue de Virginal est classée en "zone rurale d'intérêt paysager". Le bois du Fay, le bois d'Oisquercq et la zone entre la rue de Stéhou et la rue Falize sont répertoriées comme zones de grandes qualités biologiques.

De manière générale, le territoire communal possède de nombreuses fermes en carré éparpillées dans le paysage rural dont une partie peut être découverte par le circuit des 8 promenades balisées proposées par l'OPT, repris sur la carte 15 et détaillés ci-après :

- 1 Promenade St Jean à Clabecq (6 km)
- 2 Promenade des Grées du Lou (4 km)

- 3 Promenade du Coeurcq (7 km)
- 4 Promenade de la Senne (7 km)
- 5 Promenade de Poederlé (6 km)
- 6 Promenade de Mussain (8 km)
- 7 Promenade de Herbecq (12 km)
- 8 Promenade du Bois du Fayt (7 km)

3.7. Typologie du bâti

Sources : relevés sur le terrain.

La structure du bâti est analysée dans ses grandes lignes. L'habitat est caractérisée en zones différenciées correspondant à une morphologie et une typologie architecturale commune et plus ou moins homogène.

La distinction des différentes zones a été faite principalement en fonction des composantes suivantes

- la caractéristique du bâti : question d'implantation (continu, dissocié, dispersé, en recul, ...) ;
- la caractéristique de l'espace-rue : question de gabarit (rapport hauteur du bâti/largeur de la voirie).

La typologie du bâti ne tient pas compte de la différence entre le secteur privé et le secteur public ni entre les catégories propriétaire/locataire.

Les catégories suivantes ont été distinguées

1. **Habitat urbain « Centre »** : forte densité de ses composantes : population, fonctions de logement, de commerce, de service, de circulation, ..., structuration interne, parcelles étroites, bâtis continus, maisons mitoyennes et alignées. Il s'agit du centre de la commune caractérisé par une isochronie de 6 minutes en déplacement à pied au départ de l'Hotel Communal et de la gare.
2. **Habitat urbain « périphérie »** : les caractéristiques générales de la catégorie précédente sont identiques mais la densité est moins élevée, des vides apparaissent dans les développements linéaires. C'est la première couronne autour du centre historique.
3. **Habitat périurbain.** Cette catégorie a été divisée en plusieurs sous ensembles à savoir pavillonnaire (mélange d'habitat ancien et de lotissement traditionnel en 4 façades, à majorité de Rez et Rez +1), en jumelé (par deux ou plus de deux) en rangée, en plurifamilial (caractérisant des parties avec des constructions en hauteur). Dans cette catégorie d'habitat largement majoritaire, les logements qui ont été construits à une même époque suivant un ou plusieurs modèles semblables ont fait l'objet d'une identification spéciale et repris en zone d'ensemble résidentiel.
4. **Habitat à caractère rural.** Cette catégorie d'habitat reprend les centres anciens des bourgs, hameaux ou noyaux historiques. Le bâti y est extrêmement varié dans ses volumes, hauteur, fonction, matériau, époque de construction mais malgré tout se dégage une certaine harmonie d'ensemble. C'est le cas du centre de Saintes, des hameaux Tri-haut, Tri-bas, Stéhoux, la Bruyère à Oisquerq, Vraimont, etc. Signalons cependant que le plan de secteur reprend en habitat rural des zones qui ne méritent pas ou plus cette classification.
5. **Habitat hétérogène ou mixte.** Ces zones sont beaucoup plus difficiles à catégoriser pour diverses raisons. D'abord parce que leurs fonctions sont très diverses : il s'agit aussi bien de bâtiments agricoles que de bureaux, entrepôts, garages, commerces, salles d'exposition, PME, etc mais y subsiste aussi de l'habitat. Il s'agit souvent de développement en ruban le long d'un axe routier qui a totalement perturbé l'organisation des lieux. C'est ce qu'on trouve le long des deux nationales et le long de la route provinciale.

La **carte 7 Typologie de l'habitat** qui reprend en analyse ces catégories signale aussi la fonction commerciale qui prédomine pour certaines parties d'entre elles. Cette carte d'analyse servira de base à la distinction des zones d'habitat du **plan d'affectation (carte n°17)**.

Mais il faut signaler avec modestie que cette classification typologique est un essai d'harmoniser et de regrouper des éléments particulièrement disparates. De manière générale et pragmatique, on constate en effet de façon plus critique :

- une extrême hétérogénéité de l'habitat ;
- un morcellement des zones bâties sur le territoire, longeant les voies de communication, sans continuité réelle entre-elles et souvent à fonctions différentes ;
- une opposition forte entre les caractéristiques du bâti ancien (parcellaire étroit, continu) et les caractéristiques du bâti récent (pavillonnaire) ;
- un gabarit souvent semblable pour les lotissements une homogénéité de gabarit pour le bâti ancien (rez + 1 étage + toiture à 2 versants) ;
- peu d'immeubles collectifs à appartements (mais l'évolution récente change cette caractéristique, au moins en centre ville);
- une dominance d'habitat ancien à caractère ouvrier en milieu urbain
- de larges plages d'habitat social en location ou en acquisition mais a fonction exclusivement de résidence, sans commerces de proximité ou magasin de quartier, par exemple.
- un manque de repère des pôles d'attraction (centre sportif, gare, clinique , toutes fonctions polarisantes mais qui sont situés en dehors des axes routiers N 6 et route provinciale.
- un manque d'élément structurant

En complément de la typologie de l'habitat, il nous a semblé intéressant de reprendre ici l'inventaire des espaces publics existant dans la commune suivi par les commentaires repris de "L'état des lieux des places publiques du Brabant Wallon", étude réalisée par l'asbl "Habitat et Participation" en 1987 pour le compte du CCBW (Centre Culturel du Brabant Wallon). Quoiqu'il soit évident que de nombreuses modifications sont intervenues depuis cette étude, les diagnostics restent globalement valables.

La Commune possède peu d'espaces publics tels que les places, les parcs, les terrains de jeux, les espaces publics de quartier.

Les espaces publics relevés sont :

à Tubize :

- la Grand'Place,
- la Place du Remblai,
- le parc boulevard Deryck,
- le stade Leburton et le parcours VITA,
- l'espace vert entre la rue Ferrer et la rue de Mons ;
- le parc des étangs de Coeurcq.

à Clabecq :

- la place J. Goffin,
- le parc Saint-Jean et la plaine de jeux avenue des Platanes,
- le terrain de jeux de quartier rue Vieux Maieur,
- le clos Bayard ;

à Oisquerq :

- la place E. des Grées du Lou,
- le terrain de jeux de quartier, rue du Bon Voisin ;
- le terrain de jeux sur un terrain des Forges, rue du Canal ;

à Saintes :

- la place A. Dupont

Commentaires de l'étude

Tubize

- Grand'Place : place d'agglomération.
Espace public centré dans un tissu urbain serré caractérisé par une traversée supportant un trafic de forte intensité (circulation sous-régionale) : cette "place", trop largement affectée au besoin en stationnement, est de lisibilité réduite bien que desservant les éléments repères de la vie collective : église, Hôtel de Ville, école, CPAS, bureau de police, et noyau commercial.
Les aménagements récents, bien que respectueux de la circulation piétonne, réduisent la place à une boucle de circulation à sens unique bordée de nombreux emplacements et d'une aire de stationnement.
- Place du Remblai : place de quartier.
Place de quartier de bonne lisibilité, sobrement aménagée (affectation et décoration, plantations) présentant des éléments repères typiques de la vie sociale de quartier-café, épicerie ; espace attractif à haut potentiel.
Cependant la proximité du square et de la chaussée de Mons déforce le caractère de la place car détourne l'attractivité : le salon de coiffure, bâti limite de la place, s'ouvre vers la chaussée de Mons ; le monument patriotique, tourné vers la chaussée, focalise l'attention au détriment de la place.
De plus la largeur de la chaussée ceinturant la place isole l'esplanade des habitations (à tort ou à raison ?).

Clabecq

- Place J. Goffin : place de village.
Place souvenir de bonne lisibilité, dont l'attractivité est liée à la structure urbanistique (morphologie intéressante) ainsi qu'à la localisation dans son périmètre de nombreux repères symboliques et d'usage. Place essentiellement affectée à l'automobile (circulation et stationnement) laissant ainsi une place réduite peu appropriable pour les autres expressions de la vie collective.

Oisquercq

- Place E. des Grées du Lou : place de village.
Place de village comportant de nombreux éléments particuliers :
 - * limitée par un ensemble de murs et murets précédant le bâti ;
 - * desservant différents repères de la vie collective : éléments symboliques et d'usage participant à l'attractivité du lieu tels que l'église, l'école, l'ancienne Maison communale, le monument patriotique, le "calvaire", les équipements publics, ...
 - * aménagée au grand profit des automobilistes mais banalisant un lieu particulier, réduisant son identité propre.
- Place pittoresque dont le caractère rural est à préserver par des aménagements légers, adaptés.

Saintes

- Place A. Dupont : place de village.
Place de bourg de bonne lisibilité (morphologie cohérente) et attractive (concentration des éléments repères de la vie collective qu'ils soient d'ordre symbolique ou d'usage : église, commerces, monument commémoratif, stationnement, ...).
Espace pittoresque ayant conservé ses caractéristiques propres malgré quelques transformations et aménagements dans la logique moderniste : élargissement des baies pour vitrines, asphaltage de la chaussée et de l'esplanade, désaffectation du cimetière d'origine, mise en place de murets protecteurs, ...".
N.B. La place est aménagée en grand profit des automobilistes réduisant fortement le caractère de lieu de rencontre qu'elle pourrait avoir.

3.8. Hiérarchie des voiries (carte n° 16)

La **carte n° 16** reprend en programme la classification proposée par la carte d'analyse n° 9 (avec une légère modification) et hiérarchise les voies en fonction de leur importance et de leur rôle respectifs dans la distribution des déplacements internes et externes de la commune. Elle présente la hiérarchie des réseaux suivante :

- Les **voiries de transit** concernent l'autoroute, les deux nationales et la chaussée provinciale
- Les **voiries de liaison** concernent les itinéraires de Tubize vers les communes voisines de Rebecq, Lembeek, Braine le Château; Ittre, Virginal et Nivelles.
- Les **voiries de distribution** concernent l'ossature principale de la commune : elles passent par les « Portes » et donnent accès au réseau de desserte locale plus spécialement orienté vers la desserte des logements.
- Les **voiries locales** d'usage résidentiel.
- A ces réseaux principaux viennent s'ajouter encore les **voiries industrielles**, les **voiries agricoles** et le **réseau de sentiers et chemins**, réservés au trafic lent.

Comme le montre la **carte 16**, le réseau routier est dense. Il assure de bonnes liaisons Nord-Sud par l'autoroute et les deux nationales N 6 et N 7 complétées par des voies de liaison (rue Ripainoise, rue Virginal, rue de Clabecq, rue des Déportés, route de Nivelles) tandis que la liaison Est-Ouest est unique avec une seule route de transit (route provinciale - chaussée d'Hondzocht). Une caractéristique du réseau est la convergence des voies vers le centre de **Tubize**, avec pas (ou peu) de liaison entre ces voies. Une des conséquences est le problème d'engorgement du Centre, une autre est le manque de transparence, de continuité, de perméabilité entre les quartiers.

Clabecq se greffe en plusieurs points sur une voirie de transit et possède un réseau plus ramifié, en forme de boucle avec plusieurs échappées.

Oisquercq a un système de voies peu structurant, s'étirant dans différents sens.

Saintes possède un système plus diversifié : ramifiée pour le centre, en forme de boucle pour le quartier du Mussain, en rue principale (village rue) pour Tri-Haut et Tri-Bas et pour ses rives de la N 7.

En synthèse un peu simplificatrice, ces infrastructures montrent une structure en éventail dont le centre est Bruxelles : les génératrices sont le fer et l'eau dans les parties basses c'est-à-dire dans les sillons (le canal c'est-à-dire la Sennette et la voie vers Fauquez, la voie 96 et le Coeurq, la rue Ripainoise, la Senne et le chemin de fer industriel des carrières) et les parties hautes sont la route de Virginal, la N 6, l'autoroute, la N 7. Autrement dit, le territoire est largement vallonné, les axes de communication sont centrés sur Bruxelles et s'inscrivent dans le relief, en fond de vallée ou en crête. C'est ce qui donne à Tubize ces visions latérales dégagées lorsqu'on emprunte les deux nationales, l'autoroute ou la route de Virginal, toutes routes de crête.

Chapitre 4 Résumé/synthèse de la situation existante et diagnostic

- Contraintes et déficiences d'une part, potentialités de l'autre sont les éléments qui doivent être mis en négatifs exergue au terme de cette analyse que les anglo-saxons appellent une étude SWOT (Strength, weakness, opportunities, threaten). Il n'est cependant pas aisé de synthétiser des situations parfois très complexes au double risque de les caricaturer d'une part et d'en négliger oublier certains éléments essentiels, d'autre part. Mais le but poursuivi concernant l'aménagement du territoire c'est l'organisation et la cohabitation sur le sol des activités humaines, nous tentons ci après cet exercice dans un examen cursif dont nous caractériserons par après les points positifs et négatifs dans un tableau d'ensemble.
- Le passé récent de Tubize est une récession économique drastique qui a laissé des traces très visibles de ses anciennes activités économiques. Ancien pôle d'emploi, la commune compte aujourd'hui 2 emplois pour trois actifs domiciliés et comme un emploi sur deux est occupé par un entrant, c'est deux tubiziens actifs sur trois qui quittent journallement le territoire de domicile vers une activité extérieure. La proximité de l'agglomération bruxelloise n'est évidemment pas étrangère à cette situation qui nous fait aussi comprendre que la population active est progressivement plus attirée vers des emplois tertiaires. Ce rôle de commune dortoir doit effectivement être combattu si l'on veut, comme l'indique le SDER que Tubize soit un pôle structurant de la Wallonie.
- Nous avons signalé que l'évolution positive de la population était substantiellement assurée par les migrations définitives c'est-à-dire par les personnes de l'arrondissement de Bruxelles qui viennent s'installer dans la commune. Dans ce cadre, le développement du RER avec arrêt à Tubize doit logiquement renforcer cette migration définitive et l'accélérer surtout si des opportunités de logement et des terrains répondent à cette demande. Or c'est bien le cas actuellement car des promoteurs immobiliers construisent de nombreux ensembles, locatifs ou en accession à la propriété en centre-ville. Le coût des terrains à bâtir est proportionnellement plus accessible dans la commune que dans le reste du Brabant Wallon, séquelle sans doute du passé industriel qui a laissé des cicatrices importantes sur le terrain. Duferco (les Forges de Clabecq) représente près de 90 ha de friches pour la majeure partie à dépolluer et à assainir.
- Inversement, la cessation des activités et principalement du haut fourneau a fait disparaître les nuisances atmosphériques et sonores des Forges, ce qui contribue depuis peu (depuis le 1/1/2002) à un assainissement ambiant très sensible.
- La proximité de l'agglomération bruxelloise provoque aussi un intérêt évident pour d'autres acteurs : le projet de la piste de ski dans un parc d'activités ludiques et économiques, l'implantation du centre national de Football, la conversion de deux grosses fermes en centre de congrès et séminaires démontrent à suffisance que Tubize attire des initiatives extérieures que nous avons appelées exogènes. (On peut aussi citer le développement du parc d'activités de Saintes qui, en moins de 10 ans a totalement occupé sa surface, créant 1000 emplois sur ses 45 ha). Ces initiatives exogènes sont évidemment étrangères à la seule initiative communale mais elles peuvent contribuer, elles aussi, aux fonctions polarisantes de la commune, tout en assurant les habitants d'équipements et de services auxquels la population ne pouvait logiquement pas prétendre. C'est pourquoi, l'accueil actif de ces initiatives doit être assuré.
- La faiblesse du centre commercial, son manque de diversité et de dynamisme et d'influence locale sont évidemment les conséquences d'un passé économique difficile pour une population de moins en moins solvable. Mais il y a d'autres éléments qui expliquent la faiblesse relative du commerce local comme par exemple, la proximité du centre commercial de Hal (à moins de 5 km à vol d'oiseau) ou encore le fait que Tubize est commune frontalière, prise entre deux provinces (le Brabant Flamand et le Hainaut) ou encore la présence de deux développements commerciaux situés de part et d'autre du chemin de fer. La seule fonction qui est un tant soit peu développée est celle de la restauration, séquelle sans doute d'une ville industrielle traversée par un axe routier important. Mais la fonction commerciale d'ensemble n'assure pas non plus l'attraction d'une activité motrice et polarisante. Un premier effort doit veiller à densifier volontairement les commerces, à les diversifier, les moderniser et à souder ensemble les deux parties distinctes en un seul ensemble structuré, grâce à une liaison piétonne sous le chemin de fer. Cet objectif va de pair avec l'amélioration qualitative des espaces publics telle qu'elle est actuellement menée par les responsables communaux. Normalement, il n'y a plus de séismes économiques à craindre c'est-à-dire plus de disparitions d'activités importantes et on peut croire (et espérer !) que Tubize connaîtra

avec un retard certain sur les autres communes brabançonnaises une croissance régulière et un développement commercial endogène.

- Tant le rôle commercial que celui d'arrêt RER nécessite des parkings en nombre suffisants pour leur développement simultané. La densification amorcée du logement en centre ville (deux PCA dérogoires, l'ilot Belgacom) contribuera à développer une clientèle commerciale de proximité.
- D'autres carences existent comme par exemple l'absence de bassin de natation et l'absence de maternité, qui sont bien des services que devrait remplir un pôle urbain dont le rayonnement s'étend sur les communes voisines de Ittre et de Rebecq.
- Deux projets routiers de première importance concernent la commune à savoir le projet de contournement (qui dédoublera en l'écartant du centre la route provinciale) et le by pass via la commune de Rebecq pour les circulations automobiles de transit Nord-Sud. Ces deux mesures sont de nature à modifier fondamentalement le visage actuel du centre en écartant de celui-ci tous les trafics perturbateurs et inintéressants. D'autre part, les autorités communales ont décidé l'exécution d'un plan communal de mobilité qui oeuvrera, on s'en doute bien, vers les solutions les plus sécurisantes pour la population locale.
- On s'étonnera sans doute du nombre de mesures et de conseils qui concernent le centre ville : c'est non seulement très volontaire mais aussi très symbolique dans la mesure où le centre vital de la commune doit refléter l'essor global et donner une image positive ambitieuse.. De plus, nous ne citons ici que les principales mesures, les plus importantes et les diverses autres parties du territoire connaissent des problématiques très différentes et plus secondaires que celles du centre.
- La qualité des espaces interstitiels agricoles de la commune est un atout certain mais qui nous paraît plus de nature à intéresser la population locale que les habitants de l'agglomération bruxelloise. Peu d'éléments attractifs authentiques peuvent prétendre à une exploitation touristique importante comme le lion de Waterloo, par exemple ou l'abbaye de Villers la Ville encore que certains éléments (le moulin à rénover, les églises, la cascade) peuvent devenir des lieux de visite. Autrement dit, ce n'est pas une fonction touristique qui assurera l'élément polarisateur du grand voisin qu'est la population de la capitale. Memo-pas (Mémoire de la Pierre, de l'Acier, du Sable, étude récente réalisée pour le compte de la Région par l'asbl LORETO) a inventorié les potentialités locales et fait l'inventaire des points attractifs pour la zone BIRT (Braine le Château, Ittre, Rebecq, Tubize.) Au niveau local, il faut aussi souligner la mise en valeur des espaces agricoles par la promotion des promenades pédestres locales telle que l'OTP (Office du Tourisme et du Patrimoine) le fait actuellement. Ces initiatives et notamment la réouverture de certains sentiers abandonnés ou disparus et la promotion des déplacements lents peuvent aussi aider les habitants à mieux connaître leur environnement et partant à mieux le respecter. Car il est bien évident que de telles intentions ne peuvent que se traduire par un plus grand respect et une perception plus écologique des espaces ruraux et agricoles .

Cet examen, toutes thématiques confondues nous permet maintenant de dresser le tableau des contraintes à savoir les atouts et les contraintes. Nous n'essayerons pas de les hiérarchiser entre eux mais nous nous bornerons, après ce qui vient d'être dit de les citer cursivement.

Parmi les atouts, nous citerons

- la proximité de l'agglomération bruxelloise
- les projets de dégagements routiers
- l'attractivité extérieure de la commune(les projets exogènes)
- la qualité des espaces résiduels
- le développement du centre urbain
- l'arrêt RER
- le rôle de pôle urbain assigné par le SDER
- les efforts qualitatifs de la commune pour les espaces publics
- la disparition de pollutions majeures
- les réserves foncières de la SWL (logement social)
- les initiatives privées de promotion immobilière

.....

Parmi les éléments négatifs, il faut citer

- la récession économique
- la faiblesse commerciale du centre
- l'absence de rôle polarisant de cet ancien centre d'emploi
- l'absence d'équipements et de services majeurs
- l'actuel trafic de transit

- les SAED qui nécessitent dépollution et aménagements
- la situation de l'emploi et le rôle de commune dortoir

ANNEXE 1 INVENTAIRE DES PROJETS

Pour l'IBW.-

- le lotissement à Saintes, rue de **Rebecq**.(La vente des terrains a débuté en 2003)
- la rénovation du Moulin de **Hondzocht** qui sera aménagé comme musée souvenir de l'activité de meunerie.(Est-ce une utopie que le considérer comme un exemple ancien de source énergétique renouvelable et d'en faire le pendant, à la frontière linguistique de l'éolienne de Halle?)
- la continuation de la gestion du Parc d'activités de **Saintes** (actuellement 45 ha et + ou – 1000 emplois) et son extension (+ ou moins 65 ha en activité économique mixte et/ou industrielle avec fonction loisirs ?) dans le triangle entre le TGV, la chaussée de Hondzocht et l'autoroute (voir dossier de l'intercommunale : AGW du 3/10/2003) C'est dans cette zone que doit logiquement s'implanter le projet de Zone de loisirs et de détente appelé projet anglais, comprenant des équipements sportifs (dont une piste de ski artificielle; voir ci dessous projets privés)
- une intervention dans le site **DUFERCO** abandonné au 31/12/ 01 (avec la **SOGEPA**, la **SARSI**, la **SPAQUE** ?)
- une intervention à **Oisquercq** dans le bâtiment abandonné dit des Cartonneries de **Oisquercq**, ex-imprimerie **Marci**. Ce site est repris dans la liste actualisée des SAED mais n'aurait pas encore connu les démarches et arrêtés qui ouvrent la porte aux subsides. La RFI régie foncière communale est intéressée par ce site. A remarquer que ce site quoique sur le territoire de **Oisquercq** n'est pas repris dans un PCA car il s'agit d'un morceau de territoire rattaché de Virginal.
- la réalisation de la station d'épuration des eaux de la vallée de la **Senne** et des collecteurs principaux.

Pour la SARSI et/ou la SOGEPA et/ou la SPAQUE

- le SIR de **Clabecq** : il reste peu de terrains à valoriser depuis qu'une modification de surface a exclu diverses parcelles de la zone initiale par AM du 4 / 10 / 2001. Les terrains ont été dégagés des constructions et ruines qui y existaient, certains ont été revendus et une partie des bâtiments est encore mise à disposition de l'entreprise **DUFERCO**, par bail emphytéotique. Y est aussi prévu le port.
- le nouveau site de **DUFERCO/ Clabecq** dont on apprend par la presse qu'il serait retenu comme SIR (aucune précision quant aux dates)
- le projet de port

A remarquer que la réaffectation de la zone DUFERCO doit impérativement faire l'objet d'une collaboration et d'une participation effective des deux communes de **Tubize** et de **Ittre** en tenant évidemment compte du devenir des activités existantes sur le territoire d'**Ittre**. Toute autre démarche est vouée à l'échec et susceptible de créer des situations urbanistiques et planologiques inconciliables. (vrai aussi pour le chemin de fer) On constatera d'ailleurs qu'actuellement, tous les trafics ferrés tant à l'entrée qu'à la sortie des activités sur Ittre, transitent par le territoire de Tubize et concernent la fermeture d'un passage à niveau non automatisé, càd manuel.

Pour la commune

- l'implantation d'un Centre National d'Entraînement de Football sur les terrains libérés de l'ancienne école provinciale d'horticulture.
- les deux PCA parties **Fabela-Sud** et **Brenta** et la révision des PCA n° 1 et 5 les englobant (auteur de projet : COOPARCH)
- la réinstallation (à étudier) de **F+B Belgium** (ex Régis Bates) et la réaffectation des lieux, après départ.
- pour la régie : un petit lotissement près de la crèche de la rue **Neuve Cour+** une douzaine de lots en trois parties rue **St Jean** à **Clabecq**
- l'accueil du projet **RER** et ses solutions parking
- l'aménagement de la **Grand-Place** en suite au concours
- sur le plan sportif,-- la démolition de la piscine (structurellement hors d'usage) mais dont on garde provisoirement les vestiaires pour le Football et la construction d'un stade de Football répondant aux normes de la division 2---un autre dans le parc du quartier **St Jean**, --le projet d'une plaine de jeux au hameau 45 à **Clabecq**
- la reprise des assiettes de voiries de la curatelle des **Forges**, rues de la **Paix** et des **Villas**
- une nouvelle école à **Saintes**, près du lotissement de l'IBW
- une extension d'école à **Oisquercq**
- une nouvelle maison de retraite av. de **Scandiano** (CPAS)
- une maison de la Laïcité
- un centre/école de gastronomie italienne dans l'ancien château des **Italiens**, propriété de la Région, à rénover. Un récent projet alternatif concerne une option logement.
- le prolongement de l'av.**Allende**
- un accès routier direct de la route de **Mons** vers le cimetière pour éviter les trafics de transit via l'av. de la **Croix-Rouge**, principalement pour les camions en direction du parc à conteneurs.

Pour la Société des HBM le Roman Pays

- la rénovation des 518 logements **CECA** dit quartier « les Bruyères »
- le programme repris dans le plan triennal du logement (ancrage communal : rénovation , construction rue des **Poissonniers**, ilot **Belgacom** etc)

Pour le M E T

- le contournement NORD-SUD visant à dédoubler partiellement la route provinciale dans sa traversée de **Tubize** avec un nouveau pont sur le canal (projet à l'étude) et un tracé à l'étude aboutissant dans le haut de la chaussée d'Hondzocht, avec franchissement du TGV.
- le contournement EST-OUEST, projet initialement autoroutier assurant la jonction entre l'autoroute **A 8** et le nœud autoroutier de **Haut-Ittre**. Ce projet, datant de plusieurs années présente un intérêt

particulier pour les deux communes de **Tubize** et **Rebecq** dans sa partie occidentale, entre les lieux dits **Quenestine** et le **Renard**

- la mise en oeuvre du dépôt des boues de dragage du canal sur la rive droite (dépôt provisoire avec autorisation d'exploiter)
- la réalisation d'un giratoire au carrefour des **N 6** et de la route provinciale (travaux prévus en 2005).

Pour la S N C B

- la réalisation d'un arrêt **RER** à **Tubize** et la solution aux problèmes parking.
- quid de l'avenir de la gare de Clabecq ?

Pour l'OTP (Office du Tourisme et du Patrimoine)

- l'aménagement du sentier du **Coeurcq** et de la cascade
- la mise en valeur de huit promenades balisées
- la réouverture de certains tronçons de sentier abandonnés

Pour le privé

- le projet dit anglais de centre de loisirs et de sports.(dossier non disponible : voir aussi ci dessus le dossier de l'extension de la zone d'activité économique)
- les lotissements à l'étude ou en cours d'examen (-- la curatelle des **Forges**, angle des rues **Luyckx** et de la **Déportation** —cité du **Douaire**-- rue **Delval** à **Oisquercq**—rue des **Déportés** à **Clabecq**—lotissement **Dupont** rue des **Frères Van Bellinghen** avec partie SWRL—lotissement **Bastogne**-etc ..)
- l'implantation de Hubo, centre de bricolage, rue **Demeure** avec en complément une surface de vente de chaussures (Luxus), travaux réalisés
- la ferme de la **Brasserie** pour un centre de congrès, séminaires etc.
- la ferme de **Herbecq**, avec un programme semblable

Hors territoire communal sur Ittre

- Un projet de zoning artisanal d'origine **IBW** à proximité de la prison avec un centre du bois ou pourraient travailler les prisonniers. Opportunité éventuelle d'y orienter le demandeur de terrains pour les chalets en bois, initialement intéressé par la rue du **Bon voisin**, à **Oisquercq**.

ANNEXE 2

FICHE ENVIRONNEMENTALE

MRW - DGRNE

Fiche environnementale

Commune: TUBIZE
 Arrondissement: NIVELLES
 Province: BRABANT WALLON

Edition 2003

ANNEXE**Cours d'eau de catégorie 2**

Cours d'eau	Longueur
Le STINCUP-LOBBECC	5 149 m
Le COERC	3 962 m
Le MUSSAIN	1 876 m
Ruisseau du PLATAIN-BOIS	1 787 m
Ruisseau de VRAIMONT	1 611 m
BAUTEBRUGBEEK	234 m
Le WISBECQ	26 m
Total	14 645 m

Types de protection (objectif qualité)

Cours d'eau	Type de protection (objectif qualité)

Terrils

Terrils de catégorie :

Sites d'activité économique désaffectés

Nom du site	Type d'arrêté	Date de l'arrêté
Atelier Brenta	rénovation	27/12/1988
Fabelta	rénovation	28/08/1987
Tubize plastics	rénovation	01/02/2002

Stations de mesures de la qualité de l'air

N° station	Localisation	Polluant
PSCQ01	Oisquerq, pl. des Grees du Lou, Ecole	Poussières sédimentables
PSCQ02	Clabecq, sq. Larcier, Ecole communale	Poussières sédimentables
PSCQ03	Oisquerq, rue plat-quertin 61	Poussières sédimentables
PSCQ04	Clabecq, Plat Quentin 41	Poussières sédimentables
PSCQ05	Clabecq, rue de l'alliance 66	Poussières sédimentables
PSCQ06	Clabecq, rue de l'alliance 28	Poussières sédimentables

MRW - DGRNE

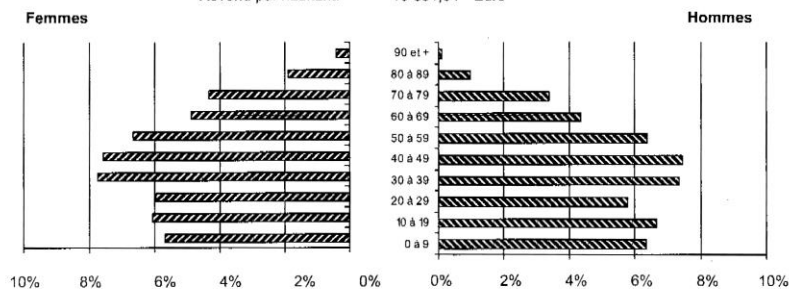
Fiche environnementale

Commune: TUBIZE
 Arrondissement: NIVELLES
 Province: BRABANT WALLON

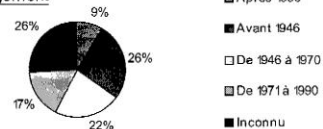
Edition 2003

1. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

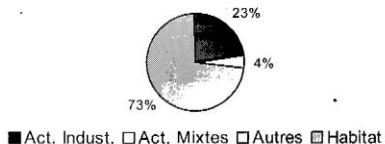
Superficie: 3 265,98 ha
 Population: 21 429 habitants
 Densité de population: 656 habitants/km²
 Revenu par habitant: 10 861,04 Euro



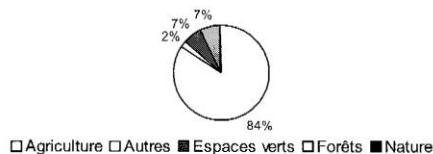
Nombre de travailleurs Onss: 4 097
 Nombre d'indépendants: 836
 Nombre de chômeurs complets: 1 136
 Nombre de permis de bâtir octroyés dans l'année: 52
 Nombre de parcs d'activité économique reconnus: 1
 superficie: 45,37 ha
 gestionnaire(s): IBW

Age du logement**Affectations au plan de secteur**

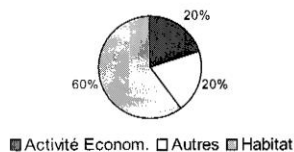
Zones urbanisables: 36%



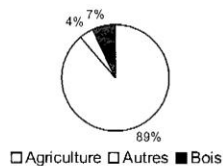
Zones non urbanisables: 64%

**Occupation du sol sur base du cadastre**

Zones urbanisées: 25%



Zones non urbanisées: 75%

**Situation agricole**

Nombre d'exploitations: 46
 Superficie moyenne par exploitation: 28,86 ha
 Superficie des prairies: 380,23 ha
 Superficie des champs: 947,15 ha

Ministère de la Région wallonne - Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (édition 2003)

Commune: TUBIZE

Arrondissement: NIVELLES

Province: BRABANT WALLON

2. ETAT**a) Eau****Situation hydrographique**

Sous-bassin(s) hydrographique(s): SENNE

Voie d'eau navigable: -

Longueur: -

Cours d'eau de catégorie 1: La SENNE

Longueur: 6 660 m

Cours d'eau de catégorie 1: Le SENNETTE

Longueur: 5 872 m

Cours d'eau de catégorie 1: Le HAIN

Longueur: 2 235 m

Cours d'eau de catégorie 2: (voir annexe)

Nombre de cours d'eau de catégorie 3: 5 Longueur totale: 4 075 m

Qualité physico-chimique: -

Cours d'eau: -

Qualité biologique

Cours d'eau

Hain

Senne

Nbre stations

Qualité minimale

Qualité maximale

Très mauvaise

Très mauvaise

Très mauvaise

Très mauvaise

Type de protection: (voir annexe)

Zone vulnérable: Sables bruxelliens

Production Distribution

Société(s) de distribution	Redev. forf. en Euro (limite en m ³)	Redevance annuelle en Euro	Tarif 1 en Euro/m ³ (limite en m ³)	Tarif 2 en Euro/m ³ (limite en m ³)	Tarif 3 en Euro/m ³ (limite en m ³)	Tarif 4 en Euro/m ³ (limite en m ³)
SWDE		29,75	1,17 (20)	1,69 (5000)	1,29 (-)	

Nombre de points de captage en eaux de surface: 0 en eaux souterraines: 1

Quantité totale prélevée: 0 m³/an

Périmètre de protection approuvé: -

Date d'approbation: -

Assainissement

Intercommunale d'épuration: IBW

Nom des stations d'épuration publ. existantes	Commune d'implantation	Capacité nominale	Population locale desservie
TUBIZE (Avenue Mussain)	TUBIZE	200 EH	127 habitants
TUBIZE (Rue Neuve Cour)	TUBIZE	1100 EH	486 habitants
SAINTES	TUBIZE	2000 EH	907 habitants

Agglomération de 2000 EH et plus:

Population locale desservie dans ces agglomérations: 90%

b) Sol - Sous-solExistence de sites karstiques: Existence de terrils:

Carrière(s) souterraine(s): -

Carrière(s) en exploitation: -

Existence de sites d'activité économique désaffectés: (voir annexe)**c) Nature et paysage**Existence d'arbres et de haies remarquables:

Superficie des bois soumis: 0,00 ha

Site(s) Natura 2000 Nom du site	Superficie totale du site (ha)	Superficie du site sur le territoire communal					
		total (ha)	% du total du site	Rés. natur. (ha)	Rés. forest. (ha)	ZHIB (ha)	Cavité sout. (ha)
Affluents brabançons de la Senne	707,66	48,25	6,8%	-	-	-	-

Commune: TUBIZE

Arrondissement: NIVELLES

Province: BRABANT WALLON

3. PRESSIONS**a) Déchets****Collecte**

Quantité totale annuelle d'ordures ménagères par habitant: 190 kg

Quantité totale annuelle d'ordures ménagères brute: NC tonnes

Collectes sélectives: Papier/Carton: 324,08 tonnes PMC: 59,46 tonnes Verre: 146,84 tonnes Textile: NC tonnes

Nombre de parcs à conteneurs: 1 Commune(s) d'implantation des parcs: TUBIZE

Nombre de sites de bulles à verre: 21

Traitement

Intercommunale de traitement de déchets ménagers: IBW

Centre de traitement de déchets ménagers: -

Existence d'un centre de traitement de déchets inertes: Existence d'un centre de traitement de déchets industriels:

Centre(s) d'enfouissement technique:

Classe: -

Capacité: -

Date d'expiration: -

b) Air et bruitExistence d'une station de mesure concernant la qualité de l'air: (voir annexe)**c) Risques**

Petite(s) entreprise(s) SEVESO: -

Grande(s) entreprise(s) SEVESO: -

Etablissement(s) IPPC

DUFERCO CLABECQ SA

Activité

Sidérurgie (CECA)

Nombre d'élevages intensifs: 0

Zone(s) nucléaire(s): -

d) Energie**Positionnement de la commune**

Centrale(s) de production électrique	Type

Entreprise(s) consommatrice(s)	Classe de consommation	Secteur d'activité
DUFERCO CLABECQ SA	plus de 100.000 tep/an	sidérurgie

Consommation moyenne du résidentiel par habitant: 0,82 tep Consommation moyenne du tertiaire par habitant: 0,18 tep

Positionnement du ménage**Source d'énergie pour le chauffage résidentiel**

Commune: TUBIZE

Arrondissement: NIVELLES

Province: BRABANT WALLON

4. OUTILS DE GESTION**a) Développement économique**

Zone(s) de programmation des fonds structurels: -

Agence de développement local en activité: PCDR: **b) Environnement**Conseiller(s) en environnement: **Nature**

Parc naturel: -

Date de l'arrêté ministériel: -

PCDN approuvé: Convention combles et clochers approuvée: Convention bords de route approuvée: **Eau**PCGE approuvé:

Date de l'arrêté ministériel: 14/05/1998

Contrat(s) de rivière: -

c) Aménagement

Plan de secteur: Nivelles

Schéma de structure approuvé:

Date d'adoption: -

Règlement communal d'urbanisme approuvé:

Date de l'arrêté ministériel: -

CCAT approuvée:

Date de l'arrêté ministériel: 21/03/1988

d) MobilitéPlan de mobilité approuvé:

Date d'adoption: -

Conseiller(s) en mobilité:

Parcours RAVeL: RAVeL 3

Longueur: 5337 m

5. RESSOURCES**MRW - DGRNE**

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne

Avenue Prince de Liège, 15, B-5100 Namur
Téléphone: +32 (0) 81 33 50 50 - Fax: +32 (0) 81 33 51 22
Site internet: <http://environnement.wallonie.be>**Administration communale**Grand'Place, 1
1480 TUBIZESite internet: <http://www.tubize.be>
Téléphone: 02/391.39.11

Bourgmestre:

M. Raymond LANGENDRIES
Téléphone: 02.391.39.01
Fax:
Email:

Echevin de l'aménagement du territoire:

M. Alain ROSENOER
Téléphone: 02.391.39.03
Fax:
Email:

Echevin de l'environnement:

M. Bruno SOUDAN
Téléphone: 02.391.39.03
Fax:
Email:

ANNEXE 3
DETAILS DES ZONES DU PLAN DE SECTEUR

COMMUNES : Affectations d'origine et actuelles aux plans de secteur**Nouvelle légende**

Code	Affectations	Superficies (ha)			Différence : (1) - (2)
		% de la commune	actuelles (1)	lors de l'élaboration des PDS (2)	
Province du Brabant Wallon, commune de TUBIZE (25105)					
Superficie cadastrée : 3265 ha - Superficie 'S.I.G.' : 3277 ha					
Zone d'habitat		21.15%	693.20	693.20	0.00
H01	Zone d'habitat	16.35%	535.86	535.86	0.00
H02	Zone d'habitat à caractère rural	4.80%	157.34	157.34	0.00
Zone d'activités		7.15%	234.43	212.59	21.84
A01	Zone d'activité économique mixte	0.14%	4.48	4.48	0.00
A02	Zone d'activité économique industrielle	7.02%	229.95	208.11	21.84
A11	Zone d'activité économique spécifique destinée aux activités agro-économiques	0.00%	0.00	0.00	0.00
A12	Zone d'activité économique spécifique destinée aux activités de grande distribution	0.00%	0.00	0.00	0.00
A21	Zone d'activité économique spécifique destinée aux industries qui présentent des risques majeurs	0.00%	0.00	0.00	0.00
Zone d'extraction		0.00%	0.00	0.00	0.00
X01	Zone d'extraction	0.00%	0.00	0.00	0.00
Zone d'aménagement différé		6.33%	207.41	207.41	0.00
D01	Zone d'aménagement différé	4.94%	162.04	162.04	0.00
D02	Zone d'aménagement différé à caractère industriel	1.38%	45.37	45.37	0.00
Zone de service public		2.21%	72.33	34.16	38.17
P01	Zone de services publics et d'équipements communautaires	1.98%	64.98	34.16	30.81
P02	Centre d'enfouissement technique (CET)	0.22%	7.35	0.00	7.35
P03	Centre d'enfouissement technique désaffecté (CETD)	0.00%	0.00	0.00	0.00
P11	Servitude particulière	0.00%	0.00	0.00	0.00
Zone de loisirs		0.10%	3.22	3.22	0.00
L01	Zone de loisirs	0.10%	3.22	3.22	0.00
L11	Station touristique	0.00%	0.00	0.00	0.00
L12	Loisir à prescriptions particulières	0.00%	0.00	0.00	0.00
L13	Récréation à prescriptions particulières	0.00%	0.00	0.00	0.00
Zone rurale		61.81%	2 025.84	2 085.41	-59.57
R01	Zone agricole	52.82%	1 731.31	1 790.88	-59.57
R02	Zone forestière	4.11%	134.85	134.85	0.00
R03	Zone d'espaces verts	1.87%	61.23	61.23	0.00
R04	Zone naturelle	0.30%	9.74	9.74	0.00
R05	Zone de parc	2.71%	88.70	88.70	0.00
Plan d'eau		1.26%	41.20	41.63	-0.43
E01	Plan d'eau	1.14%	37.29	37.29	0.00
E02	Plan d'eau à créer	0.12%	3.91	4.34	-0.43

COMMUNES : Affectations actuelles aux plans de secteur**Nouvelle légende**

Code	Affectations	Superficie S.I.G. (ha)	% superf de la commune
Province du Brabant Wallon, commune de TUBIZE (25105)		3 277.63	
Zone d'habitat		693.20	21.15%
H01	Zone d'habitat	535.86	16.35%
H02	Zone d'habitat à caractère rural	157.34	4.80%
Zone d'activités		234.43	7.15%
A01	Zone d'activité économique mixte	4.48	0.14%
A02	Zone d'activité économique industrielle	229.95	7.02%
A11	Zone d'activité économique spécifique destinée aux activités agro-économiques	0.00	0.00%
A12	Zone d'activité économique spécifique destinée aux activités de grande distribution	0.00	0.00%
A21	Zone d'activité économique spécifique destinée aux industries qui présentent des risques majeurs	0.00	0.00%
Zone d'extraction		0.00	0.00%
X01	Zone d'extraction	0.00	0.00%
Zone d'aménagement différé		207.41	6.33%
D01	Zone d'aménagement différé	162.04	4.94%
D02	Zone d'aménagement différé à caractère industriel	45.37	1.38%
Zone de service public		72.33	2.21%
P01	Zone de services publics et d'équipements communautaires	64.98	1.98%
P02	Centre d'enfouissement technique (CET)	7.35	0.22%
P03	Centre d'enfouissement technique désaffecté (CETD)	0.00	0.00%
P11	Servitude particulière	0.00	0.00%
Zone de loisirs		3.22	0.10%
L01	Zone de loisirs	3.22	0.10%
L11	Station touristique	0.00	0.00%
L12	Loisir à prescriptions particulières	0.00	0.00%
L13	Récréation à prescriptions particulières	0.00	0.00%
Zone rurale		2 025.84	61.81%
R01	Zone agricole	1 731.31	52.82%
R02	Zone forestière	134.85	4.11%
R03	Zone d'espaces verts	61.23	1.87%
R04	Zone naturelle	9.74	0.30%
R05	Zone de parc	88.70	2.71%
Plan d'eau		41.20	1.26%
E01	Plan d'eau	37.29	1.14%
E02	Plan d'eau à créer	3.91	0.12%

Communes : Affectations actuelles aux plans de secteur**Comparaison ancienne/nouvelle légende****Province du Brabant Wallon, commune de TUBIZE (25105)**

CODES		Ancienne légende		Nouvelle légende	
Num / Expli	Surf (ha)	Affectation principale	Affectation spécifique	Nouveau Code	Affectation
110 / 0	519.6	Zone d'habitat		H01	Zone d'habitat
112 / 0	16.2	Parc résidentiel		H01	Zone d'habitat
111 / 0	157.3	Zone d'habitat à caractère rural		H02	Zone d'habitat à caractère rural
211 / 0	4.5	Zone artisanale ou zone de PME		A01	Zone d'activité économique mixte
210 / 0	230.0	Zone d'industrie		A02	Zone d'activité économique industrielle
120 / 0	81.5	Zone d'extension d'habitat		D01	Zone d'aménagement différé
121 / 0	80.5	Zone d'extension d'habitat à caractère rural		D01	Zone d'aménagement différé
220 / 0	45.4	Zone d'extension d'industrie		D02	Zone d'aménagement différé à caractère industriel
315 / 0	60.9	Zone d'équipement communautaire et de services publics		P01	Zone de services publics et d'équipements communautaires
500 / 0	4.1	Zone solde		P01	Zone de services publics et d'équipements communautaires
315 / 44	7.4	Zone d'équipement communautaire et de services publics		CET P02	Centre d'enfouissement technique (CET)
312 / 0	1.2	Zone de récréation et de séjour		L01	Zone de loisirs
320 / 0	2.1	Zone d'extension de loisir		L01	Zone de loisirs
410 / 0	1 731.3	Zone agricole		R01	Zone agricole
420 / 0	134.9	Zone forestière		R02	Zone forestière
430 / 0	61.2	Zone d'espaces verts		R03	Zone d'espaces verts
430 / 40	9.7	Zone d'espaces verts	Zone naturelle	R04	Zone naturelle
430 / 42	88.7	Zone d'espaces verts	Zone de parc	R05	Zone de parc
610 / 0	37.3	Zone de plan d'eau, rivière		E01	Plan d'eau
611 / 0	3.9	Zone de plan d'eau à créer		E02	Plan d'eau à créer

ANNEXE 4

**Liste de l'inventaire du Patrimoine Monumental de la
Belgique**

Commune	Bâtiment	Matrice cadastrale		Adresse
		Section	N°	
Clabecq	Eglise Saint-Jean-Baptiste	B 1	2 b	Place Josse Goffin
	Château	B 5	185 d	Rue du Château n°69
	Ferme du XVIIIème siècle	B 5	186 g	Rue du Château n° 71
	Ferme de Flandre	A 4	187 d	Rue des Déportés n° 4
	Maison du XVIIème - XVIIIème			
	Construction en moellons	B 5	142 B	Rue R. Pierret n° 7
	Annexe avec des ancrages de bois	B 5	134 1	Rue R. Pierret n° 28
	Ferme en U	B 5	186 g	Rue du Château n° 71
Oisquercq	Eglise Saint-Martin	A	170	Place des Grées du Loû
	Cure (derrière église)	A	172	Place des Grées du Loû n° 10
	Habitation basse du XVIIème – XVIIIème siècle	A	31 g	Rue Delval n° 3
	Ferme du Château			
Saintes	Eglise Sainte-Renelde	C	87 a	Place A. Dupont
	Grand Platane	C		Place A. Dupont
	Château de Poederlé	C	119 c	Place A. Dupont n° 31
	Habitations (1824)	C	88 s	Place A. Dupont n° 1
	Hôtel de Maître	C	88 1 – 90 c	Place A. Dupont n° 4 & 5
	Ferme des Landas	C	566 c	Chaussée d'Enghien n° 9
	Ferme en quadrilatère	B	245 d	Chaussée d'Enghien n° 187
	Maison double	C	11 k – 11 v	Chaussée d'Enghien n° 254
	Moulin d'Honzocht	B	97/2 a	Chaussée d'Enghien n° 1
	Maison à deux niveaux	C	90 h	Rue de la Cure n° 8
	Grange	C	83 b ²	Place A. Dupont n° 25
	Maison à deux niveaux	C	69 h	Rue J. Wauters n° 37
	Ancien Château Mussain	B	220 b	Rue du Gros Chêne s/n
	Quadrilatère de ferme	B	225 e	Rue du Gros Chêne n° 48
Tubize	Eglise Sainte-Gertrude	B	275	Grand'Place
	Habitation par ancrs 16	A	122 x ² - 122 g ²	Rue de Bruxelles n° 18-20
	Musée de la Porte	A	472 k ²	Rue de Bruxelles n° 64
	Cure	B	276 c	Rue de la Déportation n° 14
	Grange	E	84 d	Rue des Six Censes n° 11
	Ferme Vieille Cour	E	385 c	Rue du Try n° 2
	Ferme Neuve-Cour	A	188 b	Avenue S. Allende n° 35
	Ferme de Froy	E	235 e	Chemin de Froy n° 16
	Ancien moulin à eau	E	122 b	Rue du Moulin n° 55
	Rue de Stierbeck			N'existe plus depuis +/- 1960

ANNEXE 5

LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

CLABECQ

- ◆ Site : 527
Adres. : PLACE FACE A L'EGLISE
Propr. :COMMUNE
Type : TILLEUL DE HOLLANDE

OISQUERCQ

- ◆ Site : 528
Adres. : PLACE GREES DU LOU
Propr. :COMMUNE
Type : TILLEUL D'AMERIQUE
CERTAINEMENT UN ARBRE COMMEMORATIF
- ◆ Site : 529
Adres. : RUE DE LA FALIZE
Propr. :COMMUNE
Type : TILLEUL A PETITES FEUILLES
TRES BEAU
- ◆ Site : 530
Adres. : RUE DELVAL, 1
Propr. :M. SIMONET
Type : HETRE POURPRE

- ◆ Site : 530
Adres. : RUE DELVAL, 1
Propr. :M. SIMONET
Type : HETRE PLEUREUR
- ◆ Site : 531
Adres. : RUE DELVAL, 1A
Propr. :M. SIMONET-DENAYER
Type : NOYER ROYAL
- ◆ Site : 532
Adres. : RUE DES FRERES VANBELINGEN
Propr. :COMMUNE
Type : MARRONNIER D'INDE
DANS UN ILOT DIRECTIONNEL, PROMENADE
DE LA NEUVE COUR

SAINTES

- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : PLATANE COMMUN
AU BOUT DE L'ETANG
- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : ARBRE AUX 40 ECUS
- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : CEDRE BLEU DE L'ATLAS
- ◆ Site : 533
Adres. : CHATEAU DE POEDERLE
Propr. :M. TERLINDEN
Type : TILLEUL A GRANDES FEUILLES
22 SUJETS EN DREVE
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : HETRE POURPRE
CF DE 725 CM SOUS LE BOURRELET DE
GREFFE (A 50 CM)
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : CHARME COMMUN
CF 225 CM (DEUX TRONCS)

- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : CHENE PEDONCULE
UN PEU DEPERISSANT
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : FRENE MONOPHYLLE
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : PIN NOIR D'AUTRICHE
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : CHARME COMMUN
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : TILLEUL A GRANDES FEUILLES
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : CHATAIGNIER COMMUN
AINSI QUE LES HAIES EN CRETE DE TALUS
DES DEUX COTES DE LA VOIRIE
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : PLATANE COMMUN
- ◆ Site : 534
Adres. : CHATEAU MUSSAIN
Propr. :M. D'ASSCHE
Type : TULIPIER DE VIRGINIE
- ◆ Site : 535
Adres. : CHAUSSEE D'ENGHIEN ET CHEMIN
AGRICOLE
Propr. :
Type : PEUPLIER DU CANADA
APRES LA FERME, PRENDRE LE CHEMIN
AGRICOLE, SE TROUVE DANS UN PRE
ENTRE LA FERME ET LE CHEMIN DE FER
- ◆ Site : 536
Adres. : CHAUSSEE D'ENGHIEN
Propr. :
Type : TILLEUL ARGENTE
- ◆ Site : 537
Adres. : PLACE A. DUPONT
Propr. :COMMUNE
Type : PLATANE COMMUN
A L'ARRIERE DE L'EGLISE
- ◆ Site : 537
Adres. : PLACE A. DUPONT
Propr. :COMMUNE
Type : PLATANE D'ORIENT
SUR LA PLACE DE L'EGLISE, ARBRE DIT "DE
LA LIBERTE", CLASSE PAR ARRETE DU
14/3/40,
- ◆ Site : 538
Adres. : RUE CAVÉE EN FACE DU N 66
Propr. :
Type : CHATAIGNIER COMMUN
A 5 M DE LA ROUTE DANS UNE PRAIRIE
- ◆ Site : 538
Adres. : RUE CAVÉE EN FACE DU N 66
Propr. :
Type : CHATAIGNIER COMMUN
A 5 M DE LA ROUTE DANS UNE PRAIRIE
- ◆ Site : 539
Adres. : RUE DE LA STATION, 22
Propr. :
Type : HETRE POURPRE
SEMBLE UN PEU DEPERISSANT

TUBIZE

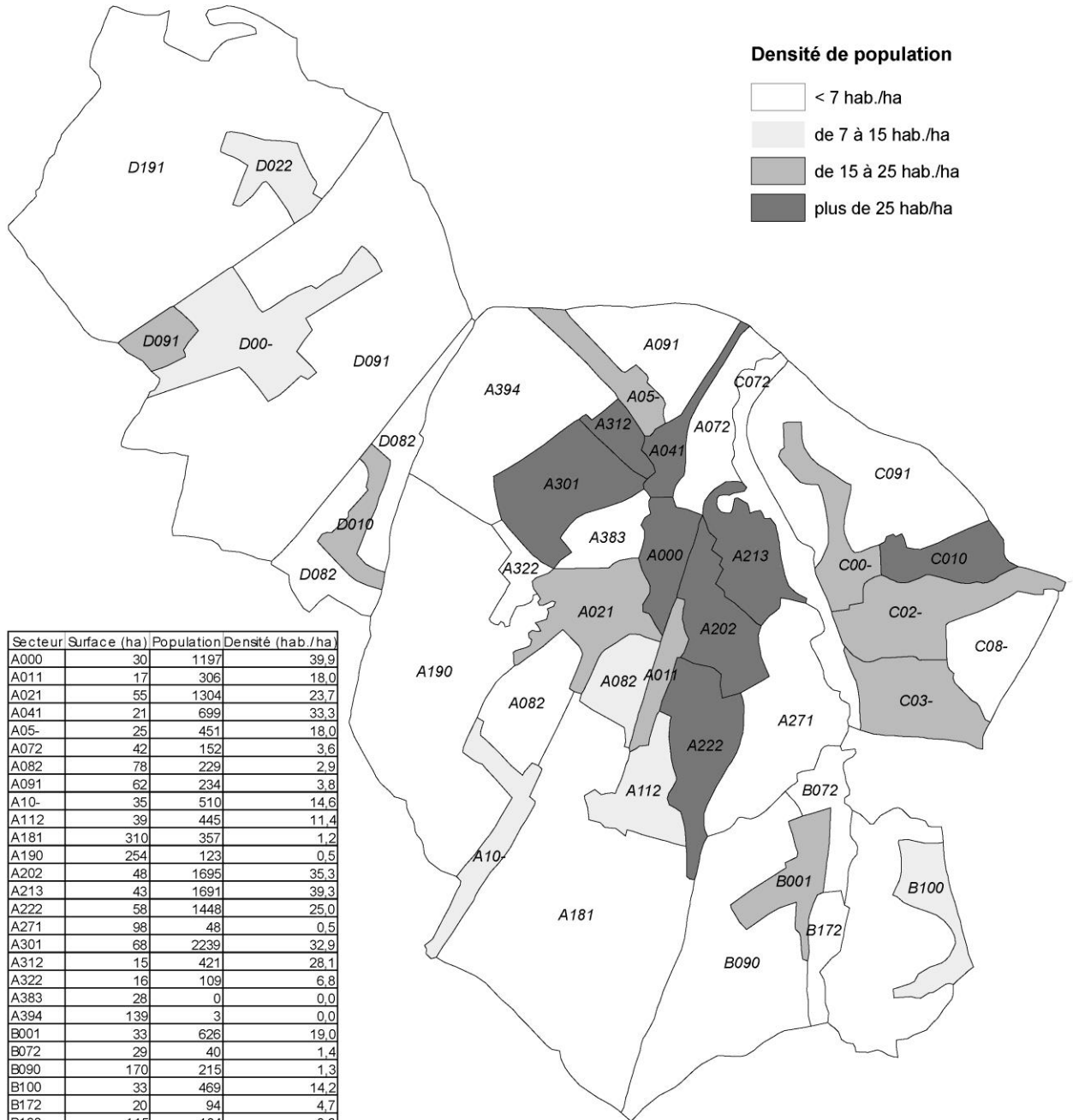
- ◆ Site : 540
Adres. : FACE AU TRAFIC BAZAR (ROND-
POINT)
Propr. :COMMUNE
Type : TILLEUL ARGENTE PLEUREUR
- ◆ Site : 540
Adres. : FACE AU TRAFIC BAZAR (ROND-
POINT)
Propr. :COMMUNE
Type : TILLEUL ARGENTE PLEUREUR
ENTREE ANCIENNE USINE
- ◆ Site : 541

- Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : CHATAIGNIER COMMUN
- ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : CATALPA COMMUN
 - ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : HETRE VERT PLEUREUR
 - ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : HETRE POURPRE
 - ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : TILLEUL HYBRIDE
 - ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : ERABLE A FEUILLES DE FRENE DOREES EN BORDURE DE LA RUE
 - ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : ERABLE PLANE A FEUILLES ROUGES
 - ◆ Site : 541
 Adres. : PARC COMMUNAL BD GEORGES DERYCK
 Propr. :COMMUNE
 Type : MARRONNIER D INDE A L'ENTREE, 2 CORYLUS COLURNA CF 42 + 8M
 - ◆ Site : 542
 Adres. : PLACE DU REMBLAI
 Propr. :COMMUNE
 Type : PLATANE COMMUN
 - ◆ Site : 542
 Adres. : PLACE DU REMBLAI
 Propr. :COMMUNE
 Type : SAULE BLANC
 - Site : 543
 Adres. : RUE DE OISQUERCQ ENTRE 100 ET 110
 Propr. :
 Type : FRENE COMMUN
 - ◆ Site :
 Adres. : RUE DE OISQUERCQ, EN FACE DU 80
 Propr. :
 Type : SAULE BLANC HAIE EN SAULES TETARDS SUR 300 M, DES 2 COTES DE LA PRAIRIE
 - ◆ Site : 544
 Adres. : RUE DE OISQUERCQ, 17
 Propr. :
 Type : HETRE POURPRE
 - ◆ Site : 544
 Adres. : RUE DE OISQUERCQ, 17
 Propr. :
 Type : HETRE POURPRE
 - ◆ Site : 545
 Adres. : RUE DE OISQUERCQ, PRES DU N 80
 Propr. :
 Type : SAULE BLANC 30 SUJETS TRAITES EN TETARD ENTOURENT UN PRE PRES DES USINES
 - ◆ Site : 546
 Adres. : RUE FERRER ECOLE COMMUNALE (FACE AU N 10)
 Propr. :COMMUNE
 Type : TILLEUL ARGENTE PLEUREUR CABLE ET TAILLE TRES CORRECTEMENT
 - ◆ Site : 547
 Adres. : SQUARE DE LA LIBERTE DERRIERE LE MONUMENT
 Propr. :COMMUNE
 Type : CHARME COMMUN PLANTE LE 4 OCTOBRE 1980 POUR COMMEMORER LES 150 ANS DE L'INDEPENDANCE
 - ◆ Site : 548
 Adres. : SQUARE DE LA LIBERTE PRES DU MONUMENT AUX DEPORTES
 Propr. :COMMUNE
 Type : HETRE POURPRE

ANNEXE 6

LES SECTEURS STATISTIQUES

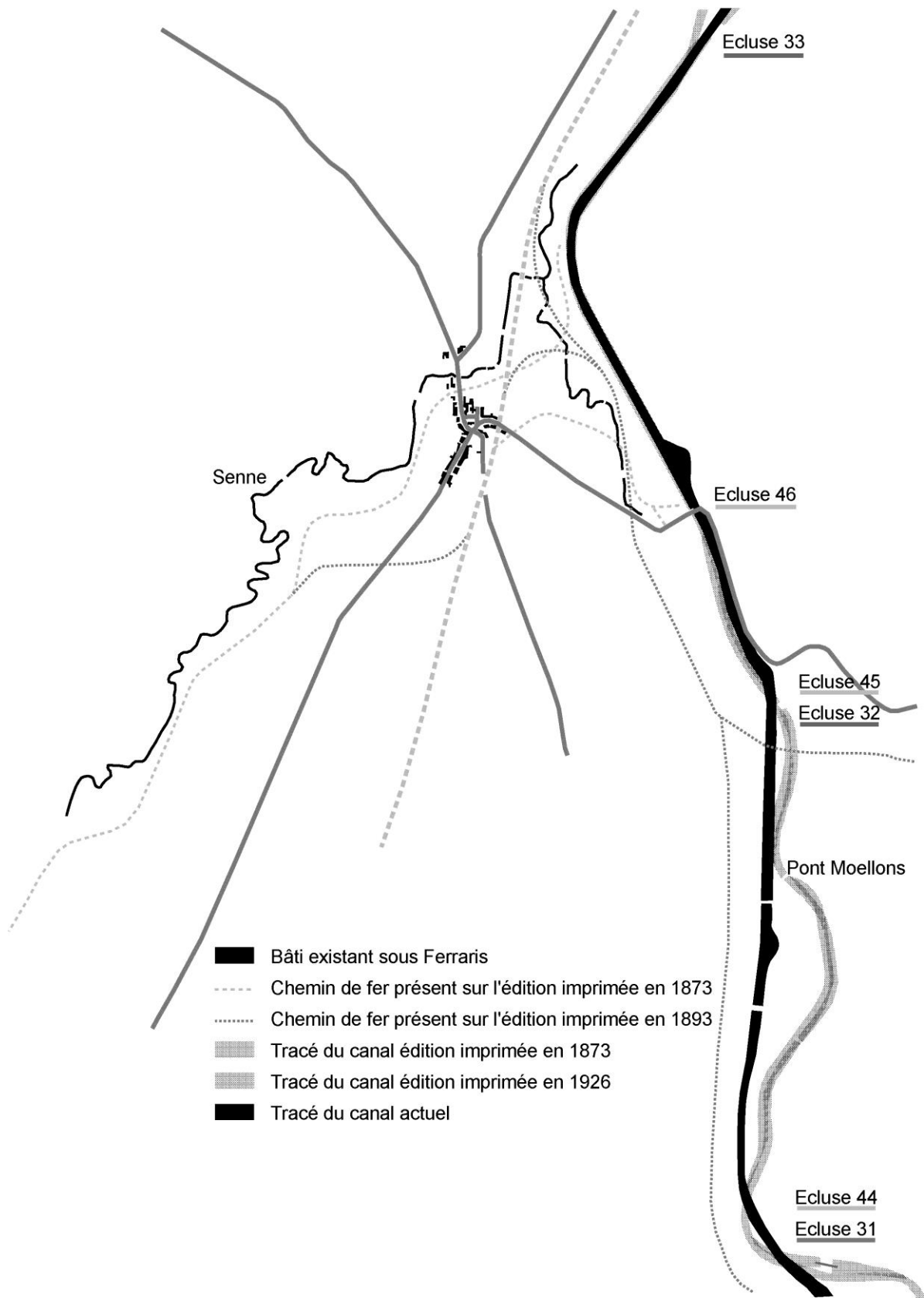
TUBIZE : SECTEUR STATISTIQUE - 2000

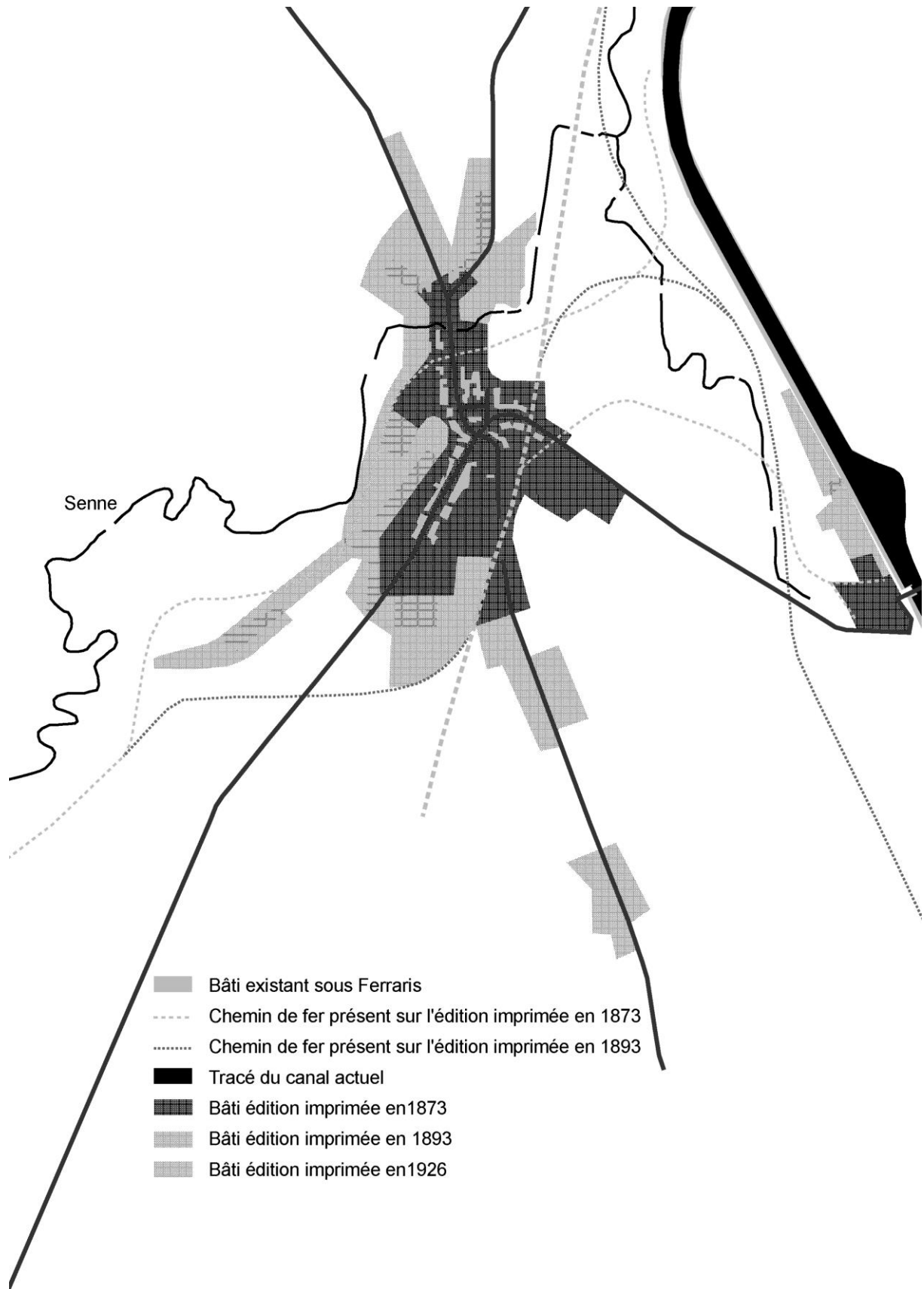


Secteur	Surface (ha)	Population	Densité (hab./ha)
A000	30	1197	39,9
A011	17	306	18,0
A021	55	1304	23,7
A041	21	699	33,3
A05-	25	451	18,0
A072	42	152	3,6
A082	78	229	2,9
A091	62	234	3,8
A10-	35	510	14,6
A112	39	445	11,4
A181	310	357	1,2
A190	254	123	0,5
A202	48	1695	35,3
A213	43	1691	39,3
A222	58	1448	25,0
A271	98	48	0,5
A301	68	2239	32,9
A312	15	421	28,1
A322	16	109	6,8
A383	28	0	0,0
A394	139	3	0,0
B001	33	626	19,0
B072	29	40	1,4
B090	170	215	1,3
B100	33	469	14,2
B172	20	94	4,7
B190	115	104	0,9
C00-	36	739	20,5
C010	32	1343	42,0
C02-	65	1154	17,8
C03-	53	921	17,4
C072	52	3	0,1
C08-	48	0	0,0
C091	133	49	0,4
D00-	82	1140	13,9
D010	22	352	16,0
D022	28	358	12,8
D082	74	0	0,0
D091	397	338	0,9
D191	392	84	0,2

ANNEXE 7

SCHEMAS DU DEVELOPPEMENT HISTORIQUE





ANNEXE 8 LISTE DES LOTISSEMENTS AUTORISES

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl Réf. urb. : / Div. 1 - Section a n°306k	coordonnées du demandeur Demeure	Adresse : chée d'Hondzocht 9 lots Nom du lotis. : "DEMEURE H(1)"	Autorisation Ce : 1/04/64 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/001 Div. 1 - Section c n°93t	coordonnées du demandeur scrève	Adresse : rue Dehase 3 lots Nom du lotis. : "SCRÈVE2"	Autorisation Ce : 30/07/62 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/002 Div. 3 - Section b n°48l pie	coordonnées du demandeur jacquet	Adresse : St Jean 2 lots Nom du lotis. : "JACQUET"	Autorisation Ce : 2/07/63 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/003 Div. 3 - Section a n°224h	coordonnées du demandeur vandermeers	Adresse : rue des Déportés 4 lots Nom du lotis. : "VANDERMEERS"	Autorisation Ce : 7/05/63 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	25/11/63 : mod. des lots 3 et 4
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/004 Div. 3 - Section b n°54i,56x	coordonnées du demandeur Calloens	Adresse : route Provinciale 4 lots Nom du lotis. : "CALLOENS"	Autorisation Ce : 22/10/63 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/006 Div. 3 - Section c n°229f11	coordonnées du demandeur Evenepoel	Adresse : rue du Château 2 lots Nom du lotis. : "EVENEPOEL"	Autorisation Ce : 18/11/63 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/007 Div. 3 - Section a n°270a	coordonnées du demandeur Van Cutsen 1	Adresse : rue des Déportés 2 lots Nom du lotis. : "VAN CUTSEN 1"	Autorisation Ce : 20/04/64 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/009 Div. 3 - Section b n°163	coordonnées du demandeur tirselle-tordeur rue du Parc 1480 TUBIZE	Adresse : rue du Parc 3 lots Nom du lotis. : "TIRSELLE-TORDEUR"	Autorisation Ce : 3/08/64 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/010 Div. 3 - Section a n°49a,50f	coordonnées du demandeur van cutsen 2	Adresse : rue des Déportés 2 lots Nom du lotis. : "VAN CUTSEN 2"	Autorisation Ce : 16/11/64 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. : 051/fi/011 Div. 3 - Section b n°26/24	coordonnées du demandeur SERGORIS	Adresse : Rue Saint-Jean 17 lots Nom du lotis. : "SERGORIS"	Autorisation Ce : 9/03/65 Refus Ce : Tutelle:	Modifications : - Sergoris délivrée le 16/8/1965 : modif des prescriptions

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

			Géomètre : LEFEVRE	- Anfuso modif profondeur de bâtisse au rez des lots 6 et 7 - seulement avis du FD - Bellia délivré le 9/12/1996 : modif profondeur de bâtisse au rez des lots 1 et 2 - Anfuso délivré le 25/5/1999 : modif largeur du lot 5
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/012 Div. 3 - Section c n°24a	coordonnées du demandeur Avaux Rue St-Jean, 10 1480 TUBIZE	Adresse : Rue du Calvaire 6 lots Nom du lotis. : "Avaux2"	Autorisation Ce : 20/05/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/013 Div. 3 - Section a n°77	coordonnées du demandeur Lisart	Adresse : rue des Déportés 2 lots Nom du lotis. : "LISART"	Autorisation Ce : 15/01/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/014 Div. 3 - Section c n°1x	coordonnées du demandeur Leveau-Lanys	Adresse : route Provinciale 4 lots Nom du lotis. : "LEVEAU-LANYS"	Autorisation Ce : 11/06/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/016 Div. 3 - Section b n°144a,178b	coordonnées du demandeur Hubert	Adresse : rue R.Pieret 3 lots Nom du lotis. : "HUBERT"	Autorisation Ce : 16/09/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/019 Div. 4 - Section c n°559-434i,430	coordonnées du demandeur wallenhauven	Adresse : rue Andrain 26 lots Nom du lotis. : "WALLENHAUVEN"	Autorisation Ce : Refus Ce : 9/06/66 Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/020 Div. 3 - Section b n°159	coordonnées du demandeur Pasteleur	Adresse : rue R.Pieret 3 lots Nom du lotis. : "PASTELEUR"	Autorisation Ce : Refus Ce : 22/03/73 Tutelle: 7/12/73 Géomètre :	recours accueilli par la Dp le 7/12/73; modif Tassignon 14/07/87 : extension de la zone de construction.
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/021 Div. 3 - Section b n°391	coordonnées du demandeur pasteleur	Adresse : rue R.Pieret 2 lots Nom du lotis. : "PASTELEUR (BIS)"	Autorisation Ce : 21/03/74 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fi/022 Div. 3 - Section a n°179k	coordonnées du demandeur lisart (bis)	Adresse : rue des Déportés 4 lots Nom du lotis. : "LISART2"	Autorisation Ce : 28/03/73 Refus Ce : Tutelle:	+mod.Olivier du 02/10/90 : lot 2

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

			<u>Géomètre :</u>	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fl/023 Div. 3 - Section b n°51h pie	<u>coordonnées du demandeur</u> Calloens-Bogaert	<u>Adresse</u> : route Provinciale 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CALLOENS-BOGAERT"	<u>Autorisation Ce</u> : 22/05/73 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fl/026 Div. 3 - Section C n°33w3	<u>coordonnées du demandeur</u> Dandois pour succession Cuvelier	<u>Adresse</u> : Rue de la Carrière 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CUVELIER & SUCCESSION (DANDOIS)"	<u>Autorisation Ce</u> : 12/03/76 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modification : - Mancini - 1/12/97 : avancement du front de bâtisse et décrochement de façade afin de s'aligner au n° 19 = lot 2;
Réf. commune : pl Réf. urb. :051/fl/027 Div. 3 - Section a n°102-148-149-150-151-152	<u>coordonnées du demandeur</u> Jamblinne de meux	<u>Adresse</u> : Avenue des Mésanges 16 lots <u>Nom du lotis.</u> : "JAMBLINNE DE MEUX"	<u>Autorisation Ce</u> : 9/12/76 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications : - 23/5/78 : transfert du PL (transfert des lots 1à9, 17à19, 38à40 et49 à la S.A. Aximmo); - 4/4/89 : modif du lot 40; - 16/06/97 - Tatsis : modif prescription afin de pouvoir construire une serre
Réf. commune : pl Réf. urb. :105/LAP/99.3 Div. 4 - Section C n°217y217h217x211a212l	<u>coordonnées du demandeur</u> I.B.W. rue de la Religion,10 1400 NIVELLES	<u>Adresse</u> : Rebecq/Lurons/Couture 44 lots <u>Nom du lotis.</u> : "I.B.W."	<u>Autorisation Ce</u> : 25/05/99 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	ancien PL du 8/12/88 de Melle Demeure (60 lots) sous la Réf. 310/PML/004
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fl/001 Div. 2 - Section b n°128pie 39pie 35pie 3pie	<u>coordonnées du demandeur</u> Société Immobilière de Oisquercq	<u>Adresse</u> : Vivier/Poètes/Borne/Quertin/Bois 0 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HYFIBEL (IMMOB. DE OISQUERCQ)"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/08/62 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications : - modification de voirie
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fl/002 Div. 2 - Section b n°98a	<u>coordonnées du demandeur</u> Poulaint	<u>Adresse</u> : Rue du Calvaire 6 lots <u>Nom du lotis.</u> : "POULAIN"	<u>Autorisation Ce</u> : 14/08/62 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	Périmé ???
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fl/003 Div. 2 - Section c n°54	<u>coordonnées du demandeur</u> Bonnier - Serruys	<u>Adresse</u> : Rue de la Falize / Rue Notre Dame 12 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BONNIER - SERRUYS"	<u>Autorisation Ce</u> : 6/11/62 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	permis initial 12 lots dont le lot n°4 non affecté à de l'habitat; Modifications : - 17/1/72 : redivision des lots 5 à 12 répartis en 7 lots; - 4/2/85 Berg : réunion des lots 6 et 7 (après modif du 17/1/72) -> 9 lots restants.
Réf. commune : pl	<u>coordonnées du demandeur</u>	<u>Adresse</u> : Cité du Douaire	<u>Autorisation Ce</u> : 4/12/62	Modification :

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :217/fi/004 Div. 2 - Section c n°60g7	Leheu	40 lots Nom du lotis. : "LEHEU"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	15/10/63 modification en 37 lots - 30/11/1968 modification en 39 lots; !! la majeure partie du lotissement a été reprise dans le lotissement "Glasgow" et certains lots ont été vendus avant la péremption éventuelle pour la partie restante.
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fi/005 Div. 2 - Section C n°53	coordonnées du demandeur Gehain Rue Notre-Dame,23 1480 TUBIZE	Adresse : Rues Falize/Notre-Dame 14 lots Nom du lotis. : "GEHAIN"	Autorisation Ce : 2/04/63 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modification : Varlet-Vandenbroek - réunion des lots 9 et 10
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fi/006 Div. 2 - Section A n°68a 69a 70b 71a2 89a 90c 174q	coordonnées du demandeur Cornet & Vanlathem	Adresse : Rue de Oisquercq/Rue Delval 32 lots Nom du lotis. : "CORNET & VANLATHEM"	Autorisation Ce : 27/08/63 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification : - Clinquart - 29/8/98 : modif zone de bâtisse du lot 5
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fi/009 Div. 2 - Section b n°130y3 130x3	coordonnées du demandeur Breard	Adresse : Rue de Clabecq/Rue Hanigale 2 lots Nom du lotis. : "BRÉARD"	Autorisation Ce : 9/03/65 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modification : - Clais : construction 1 seul niveau
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fi/010 Div. 2 - Section C n°88p 88q 90b	coordonnées du demandeur Christiaens (Avaux)	Adresse : Rue de Samme 9 lots Nom du lotis. : "CHRISTIAENS (AVAUX)"	Autorisation Ce : 28/01/67 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fi/011 Div. 2 - Section B n°89e 90b 91m	coordonnées du demandeur Consorts Derbais	Adresse : Rue du Bon Voisin 8 lots Nom du lotis. : "DERBAIX ET CONSORTS"	Autorisation Ce : 22/05/69 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :217/fi/013 Div. 2 - Section b n°130I3	coordonnées du demandeur Demaret	Adresse : Rue de Clabecq/Rue Hanigale 2 lots Nom du lotis. : "DEMARET"	Autorisation Ce : 3/04/69 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modification : - Demaret : modification des prescriptions
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/001 Div. 4 - Section B n°351,350	coordonnées du demandeur VAN EECKHOUT	Adresse : avenue henri Wautier 26 lots Nom du lotis. : "VAN EECKHOUT"	Autorisation Ce : 23/11/65 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	remplace le permis délivré le 29/3/1963; modif du 28/6/1977 : modif zone latérale pour le lot 4; modif Vanfleteren pour Castagnaro du 27/12/02 : création d'un lot 16b par division du lot 16 initial en 2 lots;

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/002 Div. 4 - Section b n°153a	<u>coordonnées du demandeur</u> clement	<u>Adresse</u> : J.Marseille 7 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CLEMENT"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/12/62 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/006 Div. 4 - Section b n°110a	<u>coordonnées du demandeur</u> Demeure	<u>Adresse</u> : Enghien/Marseille 7 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEMEURE(ROND POINT ZONING 1)"	<u>Autorisation Ce</u> : 20/07/65 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/008 Div. 4 - Section B n°32	<u>coordonnées du demandeur</u> Lalaing & consorts	<u>Adresse</u> : Avenue du Mussain/ Marseille 41 lots <u>Nom du lotis.</u> : "IMMOFO COOPIMMO (ANCIEN LALAING ET CO)"	<u>Autorisation Ce</u> : 24/05/74 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications : - Immofo Coopimmo - 11/7/77 : transfert de Lalaing à S.A. Coopimmo; - Collaert 1990/11 - 22/1/97 : modif prescriptions pour pente de toiture et matériaux; ancien PL délivré au Comte Josse de Lalaing le 24/5/74 pour 30 lots + ancien PL délivré le 1/9/64 périmé.
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/011 Div. 4 - Section c n°187,d	<u>coordonnées du demandeur</u> Cardijn	<u>Adresse</u> : Verkleeren 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CARDIJN"	<u>Autorisation Ce</u> : 19/09/68 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/013 Div. 4 - Section b n°307b	<u>coordonnées du demandeur</u> Colinet (De Buys)	<u>Adresse</u> : Chaussée d'Enghien/Rue Quehain 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "COLINET (DE BUYS)"	<u>Autorisation Ce</u> : 25/01/72 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/017 Div. 4 - Section b n°278s	<u>coordonnées du demandeur</u> Heustiers-Kestemont-Vanbellinghen	<u>Adresse</u> : Quehain 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "KESTEMONT- VANBELLINGHEN"	<u>Autorisation Ce</u> : 16/11/67 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/018a Div. 4 - Section c n°504pie	<u>coordonnées du demandeur</u> Blondeau Avenue Defré, 190 0 Uccle	<u>Adresse</u> : Rue de la Cure/Avenue Louise 10 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BLONDEAU"	<u>Autorisation Ce</u> : 10/06/69 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications : - Martin - mpl1998/8 - 23/3/98 : agrandissement de la zone de bâtisse du lot 17; - Martin - mpl2001/013 - 28/12/01: modif prescription afin de construire un muret + grille en fer fo
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fi/021	<u>coordonnées du demandeur</u> De Buys	<u>Adresse</u> : rue J.Marseille 1 lots	<u>Autorisation Ce</u> : 7/11/68 <u>Refus Ce</u> :	modif Robben 17/11/81 : 1 seul lot

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Div. 4 - Section b n°49a		Nom du lotis. : "DE BUYS"	Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/024 Div. 4 - Section c n°206a,210a	coordonnées du demandeur Walravens	Adresse : Rebecq/Cavée 5 lots Nom du lotis. : "WALRAVENS"	Autorisation Ce : 21/05/70 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/028 Div. 4 - Section c n°369s3,t3,03p	coordonnées du demandeur Hay	Adresse : Try-Bas/Try-Haut 6 lots Nom du lotis. : "HAY"	Autorisation Ce : 21/06/74 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/031 Div. 4 - Section c n°78d	coordonnées du demandeur Prove	Adresse : Rue de Rebecq/Avenue Louise 7 lots Nom du lotis. : "PROVE"	Autorisation Ce : 27/11/72 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modif Van Holder du 15/7/91 : réunion des lots 5, 6 et 7
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/032 Div. 4 - Section C n°112pie	coordonnées du demandeur Poupez de Kettenis	Adresse : Avenue Louise 4 lots Nom du lotis. : "POUPPEZ DE KETTENIS (TERLINDEN)"	Autorisation Ce : 22/02/74 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/033 Div. 4 - Section c n°84l	coordonnées du demandeur Terlinden-Poupez de Kettenis Château de Poederlé 1480 Saintes	Adresse : Avenue Louise/Wauters 6 lots Nom du lotis. : "TERLINDEN- POUPPEZ DE KETTENIS1"	Autorisation Ce : 1/08/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modification : - Angilis 20/2/1995 - modif zone de bâtisse lot 4
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/037 Div. 4 - Section B n°45A	coordonnées du demandeur DEMEURE Chaussée d'Enghien,105 1480 TUBIZE	Adresse : rue Julien Marseille 2 lots Nom du lotis. : "DEMEURE"	Autorisation Ce : 2/08/74 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :259/fl/040 Div. 4 - Section b n°299q,w,v-286	coordonnées du demandeur Decort Yvon	Adresse : Rue de la Station 1 lots Nom du lotis. : "DECORTS"	Autorisation Ce : 4/08/75 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/FL/002 Div. 1 - Section C n°101	coordonnées du demandeur Scrève Rue de Virginal, 50 1480 TUBIZE	Adresse : Rue des Frères Taymans 11 lots Nom du lotis. : "SCRÈVE"	Autorisation Ce : 11/09/62 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : - 22/4/96 modif D'Amico : porter la profondeur de bâtisse à 16m en sous-sol et 13m en rez + 13/7/98 - D'amico : réunion des lots 5 et 6 avec modifs pour tous les lots de la profondeur de bâtisse et de la hauteur sous corniche.
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/FL/003	coordonnées du demandeur Famille Luycx	Adresse : Rues Simonet et Marcoux 22 lots	Autorisation Ce : 4/09/62 Refus Ce :	Modifications : 13/5/95 - Zammuto : prolongement de

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Div. 1 - Section B n°158v3 157e 1	Renaix	<u>Nom du lotis.</u> : "LUYCX"	<u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	la zone de bâtisse du lot 11; 13/3/95 - Portella : prolongement de la zone de bâtisse du lot 15; 5/8/96 - Bussu-Pinese : prolongement de la zone de bâtisse du lot 17; 23/3/98 - Ciatto : prolongement de la zone de bâtisse des lots 5 et 6; 12/4/99 - Vanfleteren : prolongement de la zone de bâtisse des lots 10 à 22.
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/004 Div. 1 - Section c n°216a	<u>coordonnées du demandeur</u> hamelryckx	<u>Adresse</u> : rue Brison 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HAMELRYCKX"	<u>Autorisation Ce</u> : 21/01/63 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/005 Div. 1 - Section a n°351	<u>coordonnées du demandeur</u> Hulin Bld du Souverain, 13 Watermal	<u>Adresse</u> : Chaussée d'Hondzocht 13 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HULIN"	<u>Autorisation Ce</u> : 25/02/63 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/006 Div. 1 - Section C n°304c2	<u>coordonnées du demandeur</u> Minne	<u>Adresse</u> : Chaussée de Mons 38 lots <u>Nom du lotis.</u> : "MINNE & STOUFFS"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/03/63 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	3/5/65 : modification du parcellaire
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/007 Div. 1 - Section c n°173a	<u>coordonnées du demandeur</u> heelen	<u>Adresse</u> : rue Brison 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HEELEN"	<u>Autorisation Ce</u> : 9/10/63 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/008 Div. 1 - Section c n°318l	<u>coordonnées du demandeur</u> hannicq	<u>Adresse</u> : rue de la Croix Rouge 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HANNICQ"	<u>Autorisation Ce</u> : 7/11/63 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/010 Div. 1 - Section c n°1a	<u>coordonnées du demandeur</u> Hannicq	<u>Adresse</u> : rue de Mons 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HANNICQ"	<u>Autorisation Ce</u> : 16/03/64 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/011 Div. 1 - Section a n°306c	<u>coordonnées du demandeur</u> Hannicq	<u>Adresse</u> : chée d'Hondzocht 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HANNICQ"	<u>Autorisation Ce</u> : 25/11/63 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/012	<u>coordonnées du demandeur</u> De Bruycker	<u>Adresse</u> : chée de Mons lots	<u>Autorisation Ce</u> : 8/04/64 <u>Refus Ce</u> :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Div. 1 - Section d n°320c,308		<u>Nom du lotis.</u> : "DE BRUYCKER"	<u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/014 Div. 1 - Section c n°318e	<u>coordonnées du demandeur</u> Hannicq	<u>Adresse</u> : rue de la Croix Rouge 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HANNICQ"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/05/64 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/015 Div. 1 - Section c n°139e2	<u>coordonnées du demandeur</u> Tassignon & Denuit	<u>Adresse</u> : rue des F.Lefort lots <u>Nom du lotis.</u> : "TASSIGNON & DENUIT"	<u>Autorisation Ce</u> : 20/11/72 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/016 Div. 1 - Section e n°403a	<u>coordonnées du demandeur</u> Wautier	<u>Adresse</u> : rue du Try 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "WAUTIER"	<u>Autorisation Ce</u> : 2/06/69 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	mod: modification: -Trapella;27/02/1990 lot 4 -Solman;01/02/1994 lot 4
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/017 Div. 1 - Section a n°435	<u>coordonnées du demandeur</u> Delstanche et Declercq	<u>Adresse</u> : rue de Bruxelles 5 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DELSTANCHE ET DECLERCQ"	<u>Autorisation Ce</u> : 3/08/64 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/018 Div. 1 - Section a n°169r4,s4,t4	<u>coordonnées du demandeur</u> Bekaert pour Demoulin	<u>Adresse</u> : rue Neuve Cour/Cée d'Hondzocht 7 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BEKAERT POUR DEMOULIN"	<u>Autorisation Ce</u> : 3/08/64 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/019 Div. 1 - Section B n°160f 159t2	<u>coordonnées du demandeur</u> Van Laehem Rue R. Luycx, 7 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue Raymond Luycx 13 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VAN LAETHEM VICTOR"	<u>Autorisation Ce</u> : 5/10/64 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/021 Div. 1 - Section e n°125f,125g 125h,123c	<u>coordonnées du demandeur</u> Zoenen	<u>Adresse</u> : rue du Moulin 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "ZOENEN"	<u>Autorisation Ce</u> : 10/09/65 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/022 Div. 1 - Section e n°151d et e	<u>coordonnées du demandeur</u> Clément	<u>Adresse</u> : chemin de Froyes 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CLÉMENT"	<u>Autorisation Ce</u> : 30/08/65 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl <u>Réf. urb.</u> :310/fl/023 Div. 1 - Section c n°328n	<u>coordonnées du demandeur</u> Paternotte	<u>Adresse</u> : rue Reine Astrid 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "PATERNOTTE"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/01/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/024 Div. 1 - Section e n°403a	<u>coordonnées du demandeur</u> Wautier	<u>Adresse</u> : Rue du Try 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "WAUTIER"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/01/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/025 Div. 1 - Section e n°265c,265K	<u>coordonnées du demandeur</u> Cuvelier joseph	<u>Adresse</u> : rue Ripainoise 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CUVELIER"	<u>Autorisation Ce</u> : 8/02/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/026 Div. 1 - Section B n°159m2	<u>coordonnées du demandeur</u> Genart pour héritiers Lebacq Louis	<u>Adresse</u> : Rue Raymond Luycx 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GENART POUR LEBACQ & HÉRITIERS"	<u>Autorisation Ce</u> : 4/04/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/029 Div. 1 - Section c n°106k,109v,w devoegeleer	<u>coordonnées du demandeur</u> devoegeleer	<u>Adresse</u> : rue Balland 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEVOGELEER"	<u>Autorisation Ce</u> : 29/04/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modif. Vanhooren- Pietrons 17/04/1986 : modif largeur des lots + reunion des lots 1 et 2 modif Vanhooren-Pietrons du 22/04/1996-suppression du lot 3.
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/031 Div. 1 - Section c n°167	<u>coordonnées du demandeur</u> Beelen	<u>Adresse</u> : rue des F.Lefort 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BEELEN"	<u>Autorisation Ce</u> : 31/05/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/032 Div. 1 - Section b n°36	<u>coordonnées du demandeur</u> Brancart	<u>Adresse</u> : Ternard 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BRANCART"	<u>Autorisation Ce</u> : 7/06/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/034 Div. 1 - Section c n°262x denuit	<u>coordonnées du demandeur</u> Denuit	<u>Adresse</u> : rue desF.Lefort 6 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DENUIT"	<u>Autorisation Ce</u> : 16/08/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/035 Div. 1 - Section C n°86	<u>coordonnées du demandeur</u> Tassignon - Denuit	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Lefort 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "TASSIGNON - DENUIT"	<u>Autorisation Ce</u> : 26/09/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	remplacé par le permis de lotir délivré à Tassignon-Denuit le 20/3/1967
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/035 Div. 1 - Section C n°86	<u>coordonnées du demandeur</u> Tassignon - Denuit	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Lefort 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "TASSIGNON - DENUIT 2"	<u>Autorisation Ce</u> : 20/03/67 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	remplace le permis délivré le 26/9/1966
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/036	<u>coordonnées du demandeur</u> Wautier	<u>Adresse</u> : Rue du Try 2 lots	<u>Autorisation Ce</u> : 20/02/67 <u>Refus Ce</u> :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Div. 1 - Section e n°403apie		Nom du lotis. : "WAUTIER (SUITE)"	Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/FL/037 Div. 1 - Section a n°185b	coordonnées du demandeur Dupont	Adresse : rue Neuve Cour 2 lots Nom du lotis. : "DUPONT"	Autorisation Ce : 6/03/67 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/039 Div. 1 - Section c n°204b	coordonnées du demandeur Vanderpoorteren	Adresse : rue Brison 3 lots Nom du lotis. : "VANDERPOORTEREN"	Autorisation Ce : 19/04/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/040 Div. 1 - Section d n°288b	coordonnées du demandeur Avaux pour Mme Andre	Adresse : chée de Mons 3 lots Nom du lotis. : "AVAux POUR MME ANDRE"	Autorisation Ce : 4/11/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modif du 03/09/1973 : profondeur de bâtisse
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/041 Div. 1 - Section d n°269f	coordonnées du demandeur Guilmot	Adresse : rue du Pire 4 lots Nom du lotis. : "GUILMOT"	Autorisation Ce : 19/11/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/042 Div. 1 - Section e n°280	coordonnées du demandeur Succession Lemercier et Iambremont	Adresse : rue Papeux 4 lots Nom du lotis. : "SUCC.LEMERCIER STEVENS"	Autorisation Ce : 9/12/68 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/043 Div. 1 - Section d n°214	coordonnées du demandeur Demaret	Adresse : rue des Réservoirs 2 lots Nom du lotis. : "DEMARET"	Autorisation Ce : 17/03/69 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/044 Div. 1 - Section B n°155	coordonnées du demandeur Donck et Luycx	Adresse : Rue Marcoux/Rue R. Elisabeth 12 lots Nom du lotis. : "DONCK & LUYCX"	Autorisation Ce : 17/03/69 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification : - Haine pour Martini 31/5/99 : modifications des lots 1 et 2
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/046 Div. 1 - Section c n°174p	coordonnées du demandeur Guilmot M.	Adresse : rue Brison 2 lots Nom du lotis. : "GUILMOT M,"	Autorisation Ce : 2/06/69 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	les lots ont été repris dans le lotissement Guilmot délivré le 27/04/1970
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/047 Div. 1 - Section b n°162	coordonnées du demandeur Detournay	Adresse : Rue des Frères Taymans 3 lots Nom du lotis. : "DETOURNAY"	Autorisation Ce : 23/06/69 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl	coordonnées du demandeur	Adresse : rue Brison/chemin des	Autorisation Ce : 27/04/70	modif Castan 26/04/1976 : modif zone

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :310/fl/049 Div. 1 - Section c n°174p	Guilmot	Crêtes 4 lots Nom du lotis. : "GUILMOT"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	de bâtisse des lots 6 et 7
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/051 Div. 1 - Section e n°279	coordonnées du demandeur Moucheron (vve Detournay)	Adresse : chée de Mons 2 lots Nom du lotis. : "MOUCHERON(VVE DETOURNAY)"	Autorisation Ce : 11/05/70 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/053 Div. 1 - Section a n°306w	coordonnées du demandeur demeure h(2)	Adresse : chée d'Hondzocht 4 lots Nom du lotis. : "DEMEURE H(2)"	Autorisation Ce : 25/08/70 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/054 Div. 1 - Section b n°37f	coordonnées du demandeur Sergoris (Yasse)	Adresse : Virginal 7 lots Nom du lotis. : "SERGORIS POUR YASSE"	Autorisation Ce : 31/08/70 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : - Pare du 9/02/88 : suppression des lots 7 et 8; - Pare du 10/05/88 : rétablissement lot 7.
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/055 Div. 1 - Section e n°113t	coordonnées du demandeur Colin	Adresse : Rue des Frères Vanbellinghen 5 lots Nom du lotis. : "COLIN"	Autorisation Ce : 19/10/70 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/058 Div. 2 - Section c n°98c2pie	coordonnées du demandeur Pardoms (Samme) 1480 TUBIZE	Adresse : rue de Samme 2 lots Nom du lotis. : "PARDOMS (SAMME)"	Autorisation Ce : 14/04/71 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/059 Div. 1 - Section C n°326 329 378 69g2 69c2 69f2	coordonnées du demandeur Bernheim-Outremer pour la Compagnie Lambert	Adresse : Rue des Ponts/Chaussée de Mons 4 lots Nom du lotis. : "BERNHEIM- OUTREMER (POUR CIE LAMBERT)"	Autorisation Ce : 24/05/71 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification : - Wilmart 22/8/89 : modif profondeur de bâtisse + pente d'accès au garage
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/060 Div. 1 - Section b n°165-166	coordonnées du demandeur Bariaux	Adresse : rue Reine Elisabeth 3 lots Nom du lotis. : "BARIAUX"	Autorisation Ce : 24/06/71 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/062 Div. 1 - Section c n°202b,203b 201e	coordonnées du demandeur Dujacquier	Adresse : rue Brison 1 lots Nom du lotis. : "DUJACQUIER"	Autorisation Ce : 31/05/72 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl	coordonnées du demandeur	Adresse : Rue de la Falize	Autorisation Ce : 3/01/73	Modification : Viane 8/3/2002 - refus

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :310/FL/064 Div. 2 - Section a n°23	Van Cutsem Rue du Goutteux, 11 Hennuyères	5 lots Nom du lotis. : "VAN CUTSEM"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	de modif de la zone de bâtisse du lot 3
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/FL/067 Div. 1 - Section d n°421n	coordonnées du demandeur Tirselle - Delcorde Rue de Coeurcq, 118 1480 TUBIZE	Adresse : Rue de Coeurcq 3 lots Nom du lotis. : "TIRSELLE - DELCORDE"	Autorisation Ce : 14/05/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	4/6/91 Lequeu : division du lot 2 en 2 parcelles
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/FL/068 Div. 1 - Section a n°223 204	coordonnées du demandeur Bernheim-Outremer	Adresse : Aurore/Champs/Midi 23 lots Nom du lotis. : "IMMOBILIÈRE D'UCCLE (EXTENSION BERHEIM)"	Autorisation Ce : 3/07/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modification : - Luyckfasseel - 13/9/2002 : modification prescriptions pour la hauteur de clôture du lot 21
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/069 Div. 2 - Section b n°124v3	coordonnées du demandeur Bekaert pour Lefranc-Dezan Rue de Mons, 65 1480 TUBIZE	Adresse : Rue du Bon Voisin 2 lots Nom du lotis. : "BECKAERT (POUR DEFRANE-DEZAN)"	Autorisation Ce : 7/08/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/071 Div. 1 - Section d n°202	coordonnées du demandeur Tirselle-Delcorde	Adresse : rue des Réservoirs 4 lots Nom du lotis. : "TIRSELLE- DELCORDE"	Autorisation Ce : 17/09/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/073 Div. 1 - Section c n°227k,229f 231e,253h,253m3	coordonnées du demandeur Guilmot Maurice	Adresse : rue Brison 3 lots Nom du lotis. : "GUILMOT MAURICE"	Autorisation Ce : 5/11/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/074 Div. 1 - Section a n°223	coordonnées du demandeur Vandenborre	Adresse : rue Bel Air 18 lots Nom du lotis. : "VANDENBORRE"	Autorisation Ce : 19/11/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/fl/075 Div. 2 - Section b n°29, 35, 3	coordonnées du demandeur Société Immobilière de Oisquercq 1460 ITTRE	Adresse : Vivier/Haute Borne/Poètes/Ittre 69 lots Nom du lotis. : "HYFIBEL"	Autorisation Ce : 17/12/73 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : - 29/5/1978 Hyfibel : voirie; - 23/10/1984 Hubleau : lot1 affecté à du jardin; - 23/6/1997 Reynaert : division de terrain;
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/gi/020 Div. 1 - Section A n°204/205/223	coordonnées du demandeur S.A. IMMOBILÈRE D'UCCLE Avenue Jean et Pierre Carsoel, 60 1180 UCCLÉ	Adresse : Rues Midi/Aurore/Champs/Briqueterie 110 lots Nom du lotis. : "IMMOBILIÈRE D'UCCLÉ"	Autorisation Ce : 10/09/65 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : - 9/2/70 - De Ceuster pour Immob. d'Uccle : modif. de la profondeur de bâtisse des lots 19 à 42 et 71 à 110; - 26/8/92 - Bouchat : réunion des lots 13 et 14.

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl Réf. urb. :310/gl/040 Div. 1 - Section d n°288	<u>coordonnées du demandeur</u> ANDRE (Vve) Sentier de Bicquy, 38 AUBECHIES	<u>Adresse</u> : Chaussée de Mons (ancienne) 8 lots <u>Nom du lotis.</u> : "AVAUX (POUR ANDRÉ)"	<u>Autorisation Ce</u> : 4/11/68 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	Modification : - Avaux (pour André) du 3/9/1973 : façade de 9,60m et zone de construction de 30m pour le lot 8
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/gl/050 Div. 1 - Section e n°286L,286K 352A,353F3	<u>coordonnées du demandeur</u> Commune de Tubize	<u>Adresse</u> : rue Ripainoise 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "COMMUNE DE TUBIZE"	<u>Autorisation Ce</u> : 8/09/72 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	accordé par RW: modif Dutrieux 02/05/1977 modif prescription superficie de la surface à bâtir.
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/GL/057 Div. 1 - Section b n°373 372 371 378 376 375 374 366	<u>coordonnées du demandeur</u> Voets	<u>Adresse</u> : Rue de Bruxelles 13 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VOETS"	<u>Autorisation Ce</u> : 23/11/70 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications: - 23/6/1973 - Deschamps : modification des lots; - 20/5/1974 - Walders : lots 1 et 2 réunis; - 17/5/1976 - Marchand : division du lot 4; 15/12/1987 - Marchand : redivision du lot 4; 17/8/2001 - Hernaut : division des lots 1&2 en 3 lots
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/GL/061 Div. 2 - Section b n°124f 124g 124h	<u>coordonnées du demandeur</u> Arbaestrier	<u>Adresse</u> : Hanigale 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "ARBAESTRIER"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/10/71 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/GL/070 Div. 1 - Section B n°115	<u>coordonnées du demandeur</u> ERMEL rue des Frères Taymans,111 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue de la Colline 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "ERMEL"	<u>Autorisation Ce</u> : 3/09/73 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl Réf. urb. :310/pml/004 Div. 4 - Section C n°217y, h	<u>coordonnées du demandeur</u> Demeure	<u>Adresse</u> : Rue de Rebecq 60 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEMEURE H.(3)"	<u>Autorisation Ce</u> : <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : 8/12/88 <u>Géomètre</u> :	modification "IBW" du 25/5/99 : révision du projet
Réf. commune : pl1966/010 Réf. urb. :310/fl/033 Div. 1 - Section C n°303,302k	<u>coordonnées du demandeur</u> CHISTIAENS Rue Ripainoise 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Chaussée de Mons 14 lots <u>Nom du lotis.</u> : "CHRISTIAENS"	<u>Autorisation Ce</u> : 27/06/66 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : PL1973/012 Réf. urb. :310/fl/076 Div. 1 - Section c n°146v2	<u>coordonnées du demandeur</u> Hamelryckx	<u>Adresse</u> : rue des F.Lefort 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HAMELRYCKX2"	<u>Autorisation Ce</u> : 17/12/73 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl1974/001 Réf. urb. :310/fi/077 Div. 1 - Section D n°76a 78h 78i	<u>coordonnées du demandeur</u> S.A. Lanajo Rue Reine Astrid, 68 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue de Coeurcq/Rue d'Hennuyères 10 lots <u>Nom du lotis.</u> : "LANAJO S.A. (POUR AUTHOM)"	<u>Géomètre</u> : <u>Autorisation Ce</u> : 7/01/74 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1974/002 Réf. urb. :310/fi/078 Div. 1 - Section B n°168h2 169d3 170 175 177	<u>coordonnées du demandeur</u> Lanajo S.A. Rue Reine Astrid, 68 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Taymans/Elisabeth 14 lots <u>Nom du lotis.</u> : "LANAJO (PASSAGE CHAMPAGNE)"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/03/74 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications : - Danheux et Debuyst du 14/9/87 : création de 8 lots dans la zone d'habitat - zone A; - Nardelli du 25/10/88 : modif bardage pour le lot II.5; - Promogim du 18/4/89 : modif profondeur de bâtisse pour le lot I avant division du 5/10/93; - Vanfleteren pour Promogim du 5/10/93 : division du lot I en 6 lots I,1b/I,2b/I.3b/I.4b/I.5b/I.6b; - Vanfleteren pour Coplandu 21/8/95 : modif prescriptions du lot I.2b; - Vanfleteren pour Nerincx du 27/2/95 : modif gabarit et toirure du lot I.4b;
Réf. commune : pl1974/003 Réf. urb. :310/fi/079 Div. 1 - Section c n°64	<u>coordonnées du demandeur</u> Overath	<u>Adresse</u> : rue Dehase 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "OVERATH"	<u>Autorisation Ce</u> : 6/05/74 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modif. Vandeveld-Overath du 31/1/89 : réunion des lots 3 et 4
Réf. commune : pl1974/006 Réf. urb. :310/fi/081 Div. 2 - Section a n°76m 66e	<u>coordonnées du demandeur</u> Bemaro SPRL pour Vancutsem	<u>Adresse</u> : Rue d'Oisquercq 12 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BEMARO SPRL POUR VANCUTSEM"	<u>Autorisation Ce</u> : 6/12/74 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1975/001 Réf. urb. :310/fi/082 Div. 1 - Section D n°307epie	<u>coordonnées du demandeur</u> Deflandre Avenue Charles Quint, 276 Ganshoren	<u>Adresse</u> : Ancienne Chaussée de Mons 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEFLANDRE (ANCIENNE CHAUSSÉE DE MONS)"	<u>Autorisation Ce</u> : 7/01/75 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1975/003 Réf. urb. :310/gl/085 Div. 1 - Section D n°245/251/258	<u>coordonnées du demandeur</u> TRAMASURE Rue de Virginal, 225	<u>Adresse</u> : Rue du Pire 16 lots <u>Nom du lotis.</u> : "TRAMASURE"	<u>Autorisation Ce</u> : 3/06/75 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> :	Modification : - Dumonceau Guy délivré le 22/6/1993 pour modification des prescriptions

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

	1480 TUBIZE		Géomètre : DOYEN	
Réf. commune : pl1975/004 Réf. urb. :310/fi/084 Div. 1 - Section e n°265K2	<u>coordonnées du demandeur</u> Timmermans	<u>Adresse</u> : rue Ripainoise 5 lots <u>Nom du lotis.</u> : "TIMMERMANS(1)"	<u>Autorisation Ce</u> : 21/04/75 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1975/006 Réf. urb. :310/fi/086 Div. 1 - Section d n°365	<u>coordonnées du demandeur</u> Dandois pour Jacquet	<u>Adresse</u> : chée de Mons 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DANDOIS POUR JACQUET"	<u>Autorisation Ce</u> : 13/10/75 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1975/007 Réf. urb. :310/fi/089 Div. 1 - Section e n°228g	<u>coordonnées du demandeur</u> Leveau	<u>Adresse</u> : chemin vert 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "LEVEAU"	<u>Autorisation Ce</u> : 21/10/75 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1975/008 Réf. urb. :310/fi/090 Div. 1 - Section c n°16a	<u>coordonnées du demandeur</u> Authom	<u>Adresse</u> : Virginal 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "AUTHOM"	<u>Autorisation Ce</u> : 3/11/75 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1976/001 Réf. urb. :310/fi/091 Div. 2 - Section c n°52o2	<u>coordonnées du demandeur</u> Guilmot	<u>Adresse</u> : Rue de la Falize 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GUILMOT3"	<u>Autorisation Ce</u> : 26/01/76 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modif Guilmot du 24/6/87 : modification des limites
Réf. commune : pl1976/006 Réf. urb. :310/fi/094 Div. 1 - Section a n°427	<u>coordonnées du demandeur</u> Bemaro pour Dosogne et Serve	<u>Adresse</u> : rue de Bruxelles 6 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BEMARO POUR DESOGNE ET SERVE"	<u>Autorisation Ce</u> : 30/08/76 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1976/007 Réf. urb. :310/fi/093 Div. 1 - Section c n°174s	<u>coordonnées du demandeur</u> Vanwichelen Edwin	<u>Adresse</u> : rue Brison 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VANWICHELEN EDWIN"	<u>Autorisation Ce</u> : 28/06/76 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1976/009 Réf. urb. :310/fi/097 Div. 1 - Section e n°265p2	<u>coordonnées du demandeur</u> Deschamps	<u>Adresse</u> : rue Ripainoise 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DECSSHAMPS"	<u>Autorisation Ce</u> : 14/02/77 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modif Couniot 23/03/01 : lot 1 permettre plusieurs logements
Réf. commune : pl1976/021 Réf. urb. :310/fi/525 Div. 4 - Section c n°407,408	<u>coordonnées du demandeur</u> Godart (1lot)	<u>Adresse</u> : Try-Haut 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GODART"	<u>Autorisation Ce</u> : 24/07/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1977/002 Réf. urb. :310/fi/096	<u>coordonnées du demandeur</u> DELSANNE	<u>Adresse</u> : Rue d'Oisquercq 2 lots	<u>Autorisation Ce</u> : 7/02/77 <u>Refus Ce</u> :	Modification : -Delsanne mpl2002/004 - modif zone

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Div. 2 - Section B n°429a	Rue d'Oisquercq,130 1480 TUBIZE	Nom du lotis. : "DELSANNE"	Tutelle: Géomètre :	de bâtisse lots 1et 2;
Réf. commune : pl1977/006 Réf. urb. :310/fl/503 Div. 1 - Section e n°402/403a404/ 405/406/407	coordonnées du demandeur S.P.R.L. MAXIME CHALOT	Adresse : Try/Maraude/Pont des pierres/Braconne/Li 56 lots Nom du lotis. : "MAXIME CHALOT"	Autorisation Ce : 22/11/77 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : - Maxime Chalot le 20/6/78 - deux phases de réalisation des travaux; - décision du Collège 11/2/1986 : phase 2 périmée; - Lahaye 14/10/86 - réunion de 2 lots (31 et 32); - Debucquoy le 12/10/94 - réunion des lots 38 et 39
Réf. commune : pl1977/008 Réf. urb. :310/fl/101 Div. 1 - Section c n°17h,f,16c3 x2,u2	coordonnées du demandeur Denis pour consorts Leclercq	Adresse : rue de l'Industrie 3 lots Nom du lotis. : "DENIS POUR CONSORTS LECLERCQ"	Autorisation Ce : 17/10/77 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modif du 10/01/1978 Leclercq : modification prescriptions
Réf. commune : pl1977/009 Réf. urb. :310/fl/098 Div. 1 - Section b n°248m3	coordonnées du demandeur Staquet (Consorts)	Adresse : rue du Perroquet 2 lots Nom du lotis. : "STAQUET"	Autorisation Ce : 4/07/77 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1977/013 Réf. urb. :310/fl/502 Div. 1 - Section d n°420c	coordonnées du demandeur Walravens et consorts	Adresse : Rue de Coeurcq 2 lots Nom du lotis. : "WALRAVENS (PARMENTIER)"	Autorisation Ce : 7/11/77 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1977/015 Réf. urb. :310/fl/505 Div. 1 - Section a n°427	coordonnées du demandeur Deschamps	Adresse : rue de Bruxelles 1 lots Nom du lotis. : "DESCHAMPS"	Autorisation Ce : 29/11/77 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : PL1977/016 Réf. urb. :310/fl/508 Div. 1 - Section c n°147	coordonnées du demandeur Marcelis et Gilbert	Adresse : Rue des Frères Lefort 7 lots Nom du lotis. : "MARCÉLIS & GILBERT"	Autorisation Ce : 14/03/78 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	réintroduit sous la référence PL1978/003
Réf. commune : pl1977/017 Réf. urb. :310/fl/511 Div. 2 - Section a n°67d	coordonnées du demandeur Van Cutsem Rue du Goutteux, 11 Hennuyères	Adresse : Rue Delval 1 lots Nom du lotis. : "VAN CUTSEM LOUIS"	Autorisation Ce : 5/09/78 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1978/002 Réf. urb. :310/fl/509 Div. 1 - Section e n°405a	coordonnées du demandeur Deneubourg	Adresse : rue du Try 3 lots Nom du lotis. : "DENEUBOURG"	Autorisation Ce : 30/03/78 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1978/003	coordonnées du demandeur	Adresse : rue des F.Lefort	Autorisation Ce : 14/03/78	Modif Di Lena du 29/11/2002 : modif.

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :310/fi/508 Div. 1 - Section c n°147d,e	Marcelis & Gilbert	7 lots Nom du lotis. : "MARCELIS ET GILBERT"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	des prescriptions
Réf. commune : PL1978/004 Réf. urb. :259/fi/018 Div. 1 - Section c n°504 501 502 499	coordonnées du demandeur DESCHUYFELEER Rue Dehase, 45 1480 TUBIZE	Adresse : Cavaliers/Ste Renelde/Laubecq 40 lots Nom du lotis. : "DESCHUYFELEER ET MUSCH"	Autorisation Ce : 6/03/79 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : - Stocke du 13/7/1982 (lot 36) : implantation; - Morris 8/12/1987 : implantation (lot 36); - Spinnoy 17/1/1989 : lot 3; - Vanfleteren 25/5/1998 : lot 11; - Verdoodt du 22/2/2002 : augmenter la profondeur de bâtisse + modifier les prescriptions afin de pouvoir construire une véranda sur le lot 25
Réf. commune : pl1978/005 Réf. urb. :310/fi/512 Div. 2 - Section a n°120h 120z	coordonnées du demandeur Parmentier pour Picalausa	Adresse : Rue du Canal 2 lots Nom du lotis. : "PARMENTIER POUR PICALAUSA-FIXELLES"	Autorisation Ce : 17/10/78 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1978/006 Réf. urb. :310/fi/517 Div. 1 - Section D n°334/335/336	coordonnées du demandeur Walravens/Deflandre	Adresse : Rue de Coeurcq 11 lots Nom du lotis. : "PARMENTIER (POUR WALRAVENS/DEFLANDRE)"	Autorisation Ce : 27/03/79 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	réintroduit sous la référence PL 1979/005
Réf. commune : pl1978/009 Réf. urb. :310/fi/510 Div. 1 - Section c n°75d	coordonnées du demandeur Mary	Adresse : rue D'Hennyères 2 lots Nom du lotis. : "MARY"	Autorisation Ce : 27/06/78 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1979/001 Réf. urb. :310/fi/513 Div. 1 - Section E n°359B 355A	coordonnées du demandeur Clouet Avenue des Aubépines, 101 1180 UCCLE	Adresse : Rue des Frères Vanbellinghen 13 lots Nom du lotis. : "CLOUET"	Autorisation Ce : 23/01/79 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modif. Stenne du 10/4/79 : suppression du §2 des prescriptions; Modif Di Prata du 17/4/90 - ajout du lot 7bis,
Réf. commune : pl1979/004 Réf. urb. :310/fi/516 Div. 1 - Section c n°198l 193c	coordonnées du demandeur Detry Avenue du Prince d'Orange, 144 1180 BRUXELLES	Adresse : Rue Neuve-Cour 15 lots Nom du lotis. : "DETRY & CONSORTS"	Autorisation Ce : 6/03/79 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modifications : 11/3/80 - Detry : annulation de l'imposition de placement d'une station d'épuration; 7/5/85 - Detry : transformation des 30 lots (habitations groupées) en 18 lots pour villas isolées; 18/8/92 - Sa Logis de Senne :

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

				modification des lots 14 à 18 (hauteur sous corniche des façades latérales des lots 15 à 20 limitées à 7m); 1/12/92 - Delzelle : modification des prescriptions du lots 13 (prof. de bâtisse portée à 23,40m + dégagement latéral de 5m + zone de recul de 5m + combles aménagés en logements sur 2 niveaux); 1/12/1994 - Vanfleteren pour la Sprl Atlas Bénélux : lots 15 à 20 modifiés en un lot 15; 11/4/95 - Vanfleteren pour la Sprl Atlas Bénélux : lot 15 (aménagement des combles).
Réf. commune : pl1979/005 Réf. urb. :310/fi/217 Div. 1 - Section d n°334a 335a 336a	<u>coordonnées du demandeur</u> Walravens	<u>Adresse</u> : Rue de Coeurcq 11 lots <u>Nom du lotis.</u> : "WALRAVENS2 (PARMENTIER)"	<u>Autorisation Ce</u> : 27/03/79 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	Modification : - Parmentier 14/10/1979 : station d'épuration
Réf. commune : pl1979/007 Réf. urb. :310/fi/080 Div. 1 - Section e n°69hpie	<u>coordonnées du demandeur</u> Deflandre	<u>Adresse</u> : chée de Mons 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEFLANDRE MARCEL"	<u>Autorisation Ce</u> : 12/06/79 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	Modif Depret 17/10/1989 : lots 1 et 2 (réunion de 2 lots)
Réf. commune : pl1979/008 Réf. urb. :310/fi/518 Div. 1 - Section e n°265S2	<u>coordonnées du demandeur</u> Timmermans(2)	<u>Adresse</u> : rue Ripainoise 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "TIMMERMANS (2)"	<u>Autorisation Ce</u> : 19/06/79 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modif Wicheler du 09/08/1983 : réunion des lots 2 et 3
Réf. commune : pl1979/009 Réf. urb. :310/fi/514 Div. 4 - Section c n°213 214	<u>coordonnées du demandeur</u> Demeure	<u>Adresse</u> : Rue Cavée/Chée d'Enghien 6 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEMEURE H."	<u>Autorisation Ce</u> : 23/10/79 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modification : - modif Vanfleteren pour Demeure 3/8/99 : modification des limites des lots + création d'un lot supplémentaire + supprimer le caractère publique à la zone d'espace vert intégrée au lot 1
Réf. commune : pl1979/010 Réf. urb. :310/fi/519 Div. 1 - Section d n°129d	<u>coordonnées du demandeur</u> Authom	<u>Adresse</u> : rue Peignies 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "AUTHOM"	<u>Autorisation Ce</u> : 8/01/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	Delutis-Padalina 11/05/1982; interdiction de construire dans la zone de cours et jardin
Réf. commune : PL1979/011 Réf. urb. :310/fi/520	<u>coordonnées du demandeur</u> Brancart	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Taymans 2 lots	<u>Autorisation Ce</u> : 28/08/79 <u>Refus Ce</u> :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Div. 1 - Section B n°102x 99pie		<u>Nom du lotis.</u> : "BRANCART"	<u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl1979/012 <u>Réf. urb.</u> :310/fl/521 Div. 1 - Section a n° -	<u>coordonnées du demandeur</u> Soumillon	<u>Adresse</u> : Chée d'Hondzocht 6 lots <u>Nom du lotis.</u> : "Soumillon"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/09/79 <u>Refus Ce</u> : 13/11/79 <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	annulé le 13/11/79
<u>Réf. commune</u> : pl1979/014 <u>Réf. urb.</u> :310/fl/522 Div. 4 - Section c n°214o,208e,21	<u>coordonnées du demandeur</u> Walravens	<u>Adresse</u> : rue Cavée 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "WALRAVENS2"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/12/79 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl1979/015 <u>Réf. urb.</u> :310/fl/523 Div. 3 - Section b n°229e15	<u>coordonnées du demandeur</u> SNT	<u>Adresse</u> : rue du Parc 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "SNT"	<u>Autorisation Ce</u> : 1/02/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl1980/001 <u>Réf. urb.</u> :310/fl/524 Div. 1 - Section c n°130e	<u>coordonnées du demandeur</u> Gilbert	<u>Adresse</u> : rue des Frères Lefort 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GILBERT"	<u>Autorisation Ce</u> : 8/01/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl1980/002 <u>Réf. urb.</u> :259/fl/029 Div. 4 - Section c n°406,407,408,	<u>coordonnées du demandeur</u> Hees pour Godart	<u>Adresse</u> : Rue Try-Haut 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GODART1"	<u>Autorisation Ce</u> : 19/05/81 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl1980/003 <u>Réf. urb.</u> :310/fl/526 Div. 1 - Section c n°146d2,i2	<u>coordonnées du demandeur</u> Hees pour Consorts Vanderelst	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Lefort 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HEES POUR CONSORTS VANDERELST"	<u>Autorisation Ce</u> : 1/04/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : pl1980/004 <u>Réf. urb.</u> :310/PML/002 Div. 1 - Section a n°318c,f,g	<u>coordonnées du demandeur</u> Dedobbeleer	<u>Adresse</u> : rue du Merchin 21 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEDOBBELEER"	<u>Autorisation Ce</u> : 7/10/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	modifi De Weghe-Schets du 25/03/1986 : modif implantation
<u>Réf. commune</u> : pl1980/005 <u>Réf. urb.</u> :310/FL/527 Div. 1 - Section d n°2811	<u>coordonnées du demandeur</u> Vanderkelen	<u>Adresse</u> : rue du Pire 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VANDERKELEN"	<u>Autorisation Ce</u> : 15/04/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : PL1980/006 <u>Réf. urb.</u> :310/FL/529 Div. 3 - Section b n°60b,d	<u>coordonnées du demandeur</u> Hees	<u>Adresse</u> : Rue Raymond Pieret 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HEES POUR CLAVIE"	<u>Autorisation Ce</u> : 2/09/80 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle:</u> <u>Géomètre :</u>	
<u>Réf. commune</u> : PL1980/007	<u>coordonnées du demandeur</u>	<u>Adresse</u> : rue des Déportés	<u>Autorisation Ce</u> : 29/07/80	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :310/fi/528 Div. 3 - Section a n°420	Van Cutsem 3	2 lots Nom du lotis. : "VAN CUTSEM 3"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1980/012 Réf. urb. :310/fi/533 Div. 1 - Section c n°181m	coordonnées du demandeur Hees pour Clavie	Adresse : Rue Brison 1 lots Nom du lotis. : "Hees pour Clavie"	Autorisation Ce : 17/12/80 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	lot unique supprimé par la modif du 7/5/1985 de Michaux
Réf. commune : pl1981/004 Réf. urb. :310/fi/538 Div. 1 - Section a n°372	coordonnées du demandeur Sterckmans pour Consorts Mattot	Adresse : chée d'Hondzocht 2 lots Nom du lotis. : "STERCKMANS POUR CONSORTS MATTOT"	Autorisation Ce : 23/02/82 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modif Brisaert et demare 31/07/1984 : modif zone constructible, modif Brisaert & Demare 27/02/1990 : elargissement de la zone constructible du lot permettant une habitation 4 façades
Réf. commune : pl1981/005 Réf. urb. :310/fi/537 Div. 1 - Section c n°82d8,r9	coordonnées du demandeur Hees pour consorts Leclercq & Tassignon	Adresse : Rue des Frères Lefort 5 lots Nom du lotis. : "HEES POUR CONSORTS LECLERCQ ET TASSIGNON"	Autorisation Ce : 3/11/81 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modif. Camby du 04/05/1982 : reduire les dimensions du lot 1
Réf. commune : pl1982/002 Réf. urb. :310/fi/539 Div. 3 - Section a n°193f4 pie	coordonnées du demandeur Brebant-Saussez	Adresse : Déportés/Wautrequin 1 lots Nom du lotis. : "BREBANT/SAUSSEZ"	Autorisation Ce : 27/07/82 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1985/006 Réf. urb. :310/fi/545 Div. 2 - Section B n°146c 146h4pi 146i4pie	coordonnées du demandeur Guillaume Rue d'Oisquerq, 4 1460 ITTRE	Adresse : Rue du Bon Voisin 2 lots Nom du lotis. : "GUILLAUME"	Autorisation Ce : 12/11/85 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1987/001 Réf. urb. :310/pml/003 Div. 1 - Section c n°198b3	coordonnées du demandeur Dandois (pour Scrève)	Adresse : Rue de Virginal 1 lots Nom du lotis. : "SCRÈVE (DANDOIS - C198B3)"	Autorisation Ce : 6/01/87 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1987/007 Réf. urb. :310/PML/005 Div. 1 - Section b n°421k8	coordonnées du demandeur Dandois par Treuttens	Adresse : Rue Alexandre Navet 1 lots Nom du lotis. : "DANDOIS POUR TREUTTENS"	Autorisation Ce : 27/10/87 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1988/002 Réf. urb. :310/pml/008 Div. 1 - Section b n°152k2 et p2	coordonnées du demandeur Anthoine pour Sempot	Adresse : Rue Albert 1er 2 lots Nom du lotis. : "ANTHOINE POUR SEMPOT"	Autorisation Ce : 2/05/88 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1988/004	coordonnées du demandeur	Adresse : rue Albert 1er	Autorisation Ce : 17/05/88	modif Caminiti du 15/1/1996

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :310/PML/010 Div. 1 - Section b n°153v2	Dandois pour Marcelis	1 lots Nom du lotis. : "DANDOIS POUR MARCELIS"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1988/005 Réf. urb. :310/pml/012 Div. 1 - Section c n°101b5	coordonnées du demandeur Debont pour Boucher	Adresse : Rue de Virginal 2 lots Nom du lotis. : "BOUCHER (DEBONT)"	Autorisation Ce : 19/07/88 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1988/006 Réf. urb. :310/pml/013 Div. 1 - Section c n°298e	coordonnées du demandeur De Vuyst	Adresse : Rue de Stimbert 2 lots Nom du lotis. : "DEVUYST"	Autorisation Ce : 2/08/88 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification: Fuso Antonio 07/09/1993:mofif des lots
Réf. commune : pl1988/008 Réf. urb. :310/pml/015 Div. 1 - Section c n°174k	coordonnées du demandeur Vanderplasschen	Adresse : Chemin des Crêtes 1 lots Nom du lotis. : "VANDERPLASSCHEN"	Autorisation Ce : 30/08/88 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1988/009 Réf. urb. :310/pml/011 Div. 4 - Section a n°98k	coordonnées du demandeur Carlier	Adresse : Hondzochtstraat 2 lots Nom du lotis. : "CARLIER"	Autorisation Ce : 25/10/88 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1988/011 Réf. urb. :310/fl/536 Div. 1 - Section c n°198vpie	coordonnées du demandeur Hees (pour Scrève)	Adresse : Rue de Virginal 2 lots Nom du lotis. : "SCRÈVE (HEES - C198V2PIE)"	Autorisation Ce : 22/11/88 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1989/004 Réf. urb. :310/pml/017 Div. 1 - Section B n°40x 40r	coordonnées du demandeur Dandois (pour Scrève) Rue de Mons, 21 bte 3 1480 TUBIZE	Adresse : Rue de Virginal 2 lots Nom du lotis. : "SCRÈVE (DANDOIS - B40R)"	Autorisation Ce : 8/05/89 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1989/005 Réf. urb. :310/pml/021 Div. 4 - Section B n°31f	coordonnées du demandeur Etrax Rue Vallée Gobier, 8 ohain	Adresse : Rue Julien Marseille 7 lots Nom du lotis. : "ETRAX"	Autorisation Ce : 5/12/89 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : PL1989/006 Réf. urb. :310/pml/019 Div. 4 - Section B n°123	coordonnées du demandeur SPINETTE (Durant-Decrée) Chemin Hurtebise, 2a 1430 REBECQ	Adresse : Chaussée d'Enghien 2 lots Nom du lotis. : "SPINETTE POUR DURANT"	Autorisation Ce : 25/07/89 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	Modification : - Durant délivré le 9/4/2002 (recours avec accord partiel) : dérogation prescriptions article 4
Réf. commune : pl1989/009 Réf. urb. :310/pml/026 Div. 1 - Section b n°158z5	coordonnées du demandeur Berghmans pour les Oeuvres paroissiales du doyené Rue Jean Philippe, 26	Adresse : Rue Raymond Luycx 4 lots Nom du lotis. : "BERGHMANS (POUR OEUVRES PAROISSIALES)"	Autorisation Ce : 5/12/89 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification : - Anthoine mpl1992/004 - 18/8/92 : modification des prescriptions; - Palermo mpl1996/005 - 3/6/96 -:

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

	1328 ohain			modification profondeur zone de bâtisse pour les lots 3 et 4
Réf. commune : pl1989/010 Réf. urb. :310/pml/022 Div. 1 - Section e n°347b	<u>coordonnées du demandeur</u> Heremans	<u>Adresse</u> : Av.Salvador Allende 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HEREMANS"	<u>Autorisation Ce</u> : 25/07/89 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : PL1989/015 Réf. urb. :310/PML/038 Div. 3 - Section A n°102s149kpie 152mpie	<u>coordonnées du demandeur</u> S.A. AXIMMO Bld de la Woluwe,60 1200 BRUXELLES	<u>Adresse</u> : Vraimont/Congo 8 lots <u>Nom du lotis.</u> : "AXIMMO"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/04/94 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1989/017 Réf. urb. :/ Div. 1 - Section b n°421x15	<u>coordonnées du demandeur</u> Treutens	<u>Adresse</u> : Rue Alexandre Navet 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "TREUTTENS"	<u>Autorisation Ce</u> : 21/11/89 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1990/004 Réf. urb. :310/pml/024 Div. 2 - Section b n°104b	<u>coordonnées du demandeur</u> Dandois pour Dagneau	<u>Adresse</u> : Rue du Calvaire 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DANDOIS POUR DAGNEAU"	<u>Autorisation Ce</u> : 13/03/90 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1990/009 Réf. urb. :310/pml/028 Div. 1 - Section B n°37w	<u>coordonnées du demandeur</u> Verle Chemin des Prés, 73 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue de Virginal 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VERLE"	<u>Autorisation Ce</u> : 21/08/90 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1990/010 Réf. urb. :310/pml/027 Div. 1 - Section C n°168b	<u>coordonnées du demandeur</u> Dandois pour Consorts Deschamps Rue de Mons, 21 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Lefort 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DESCHAMPS (DANDOIS)"	<u>Autorisation Ce</u> : 28/08/90 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1991/001 Réf. urb. :310/pml/032 Div. 1 - Section c n°198w3pie	<u>coordonnées du demandeur</u> Hees (pour héritiers Scrève)	<u>Adresse</u> : Rue de Virginal 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "SCRÈVE (HEES - C198W3PIE)"	<u>Autorisation Ce</u> : 4/06/91 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1991/003 Réf. urb. :310/pml/030 Div. 2 - Section C n°98m2 62a 60g 58f et 68f	<u>coordonnées du demandeur</u> S.A. GLASGOW	<u>Adresse</u> : Champ de la Haie/ Salisses/Roi Jardin 59 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GLASGOW"	<u>Autorisation Ce</u> : 23/09/91 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	Modif Van Eetvelde du 2/3/1993 - modification des lots 35-36-37
Réf. commune : pl1991/004 Réf. urb. :310/pml/023 Div. 4 - Section a n°97g,f	<u>coordonnées du demandeur</u> Sergeant-Boon	<u>Adresse</u> : Hondzochtstraat 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "SERGEANT-BOON"	<u>Autorisation Ce</u> : 22/10/91 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1991/007	<u>coordonnées du demandeur</u>	<u>Adresse</u> : Virginal	<u>Autorisation Ce</u> : 3/09/91	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. urb. :310/pml/033 Div. 1 - Section b n°40t	Dandois	1 lots Nom du lotis. : "DANDOIS POUR HOMELRIJK"	Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1991/008 Réf. urb. :310/pml/036 Div. 2 - Section A n°67c	coordonnées du demandeur S.A. Bik (pour Boelpap)	Adresse : Rue Delval 2 lots Nom du lotis. : "BOELPAP (S.A.BIK)"	Autorisation Ce : 10/09/91 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1991/010 Réf. urb. :310/pml/035 Div. 4 - Section b n°159d	coordonnées du demandeur Demeure (rond point zoning)	Adresse : Rue Julien Marseille 1 lots Nom du lotis. : "DEMEURE (ROND POINT ZONING)"	Autorisation Ce : 23/12/91 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1991/011 Réf. urb. :310/pml/037 Div. 4 - Section B n°213g	coordonnées du demandeur Cartuyvels-Demaseure Rue du Gros Chêne, 80 1480 TUBIZE	Adresse : Gros Chêne/Jean Duc 10 lots Nom du lotis. : "CARTUYVELS - DEMASEURE"	Autorisation Ce : 16/04/92 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modifications : - Siraux MPL1995/1 - 27/2/95 - extension zone de bâtisse du lot 10; - SPRL Destryker mpl1998/9 - 28/12/98 : réunion du lot 1 et du terrain le joutant + modif zone de bâtisse du lot 1
Réf. commune : pl1991/012 Réf. urb. :310/pml/040 Div. 4 - Section B n°353a 301dpie	coordonnées du demandeur consorts De Liedekerke - Beaufort	Adresse : Rue Quehain 17 lots Nom du lotis. : "DE LIEDEKERKE - BEAUFORT"	Autorisation Ce : 1/09/92 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification : - Leroy--Vanpevenage - 6/11/95 : modif de la zone de bâtisse du lot 1
Réf. commune : pl1992/001 Réf. urb. :310/pml/039 Div. 1 - Section c n°197	coordonnées du demandeur Desmedt	Adresse : rue Brison 2 lots Nom du lotis. : "DESMEDT"	Autorisation Ce : 4/02/92 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1992/002 Réf. urb. :310/pml/029 Div. 4 - Section C n°499d 500h2 500n3	coordonnées du demandeur Crawford-Thirion	Adresse : Allée des Cavaliers/Drève du Laubecq 2 lots Nom du lotis. : "CRAWFORD-THIRION"	Autorisation Ce : 1/06/93 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	modification Fevrier - 17/5/94 : modif de la zone de bâtisse du lot 1
Réf. commune : pl1992/006 Réf. urb. :310/pml/041 Div. 3 - Section a n°129s 128d	coordonnées du demandeur Vanlathem	Adresse : Rue Saint-Jean 1 lots Nom du lotis. : "VANLATHEM (1ER LOT)"	Autorisation Ce : 29/09/92 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl1993/002 Réf. urb. :310/pml/043 Div. 3 - Section a n°129s 128d	coordonnées du demandeur Vanlathem Rue Bachelart, 38 1460 Virginal	Adresse : Rue Saint-Jean 4 lots Nom du lotis. : "VANLATHEM"	Autorisation Ce : 4/07/94 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl1993/003 Réf. urb. :310/pml/046 Div. 1 - Section E n°444n	<u>coordonnées du demandeur</u> Stevens Rue des F. Vanbellinghen, 86 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Vanbellinghen 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "STEVENS"	<u>Autorisation Ce</u> : 2/08/93 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modification : - Eeckhout 1998/008 - 25/8/98 : modif zone de bâtisse du lot 2
Réf. commune : pl1993/006 Réf. urb. :310/pml/048 Div. 1 - Section b n°151f7	<u>coordonnées du demandeur</u> forges de clabecq	<u>Adresse</u> : Avenue des Villas 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "FORGES DE CLABECQ"	<u>Autorisation Ce</u> : 28/09/93 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1994/005 Réf. urb. :310/pml/051 Div. 1 - Section c n°133d	<u>coordonnées du demandeur</u> Vanfleteren pour Brison-Fagnay	<u>Adresse</u> : Rue des Frères Lefort 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VANFLETEREN POUR BRISON-FAIGNAY"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/04/94 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1994/007 Réf. urb. :310/pml/054 Div. 1 - Section b n°43	<u>coordonnées du demandeur</u> Vanfleteren Allée des Cavaliers, 6 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue de Virginal 12 lots <u>Nom du lotis.</u> : "LA SABLIERE (VANFLETEREN)"	<u>Autorisation Ce</u> : 13/09/94 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	modifications : - Vanfleteren - Ce 30/1/95 : possibilité de réunion de 2 lots afin de construire une habitation 4 façades; - Vanfleteren - Ce 13/3/95 : modif zone de bâtisse du lot 1; - Breyssens - Ce 29/6/98 : modif zone de bâtisse du lot 12;
Réf. commune : pl1994/008 Réf. urb. :310/pml/053 Div. 1 - Section c n°239,241,242	<u>coordonnées du demandeur</u> Vanfleteren pour Debraekeleer	<u>Adresse</u> : rue du Pire 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VANFLETEREN POUR DEBRAEKELEER"	<u>Autorisation Ce</u> : 20/09/94 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1994/010 Réf. urb. :310/pml/056 Div. 1 - Section d n°327	<u>coordonnées du demandeur</u> Steffen Avenue des Colombes, 6 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue de Coeurcq 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "STEFFEN"	<u>Autorisation Ce</u> : 12/10/94 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1994/011 Réf. urb. :310/pml/055 Div. 2 - Section C n°60f5	<u>coordonnées du demandeur</u> Denuit (Vve Flandroy)	<u>Adresse</u> : Cité du Douaire 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DENUIT (VEUVE FLANDROY)"	<u>Autorisation Ce</u> : 12/10/94 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1995/003 Réf. urb. :310/pml/057 Div. 1 - Section C n°296b	<u>coordonnées du demandeur</u> S.A. Vlassimmo Gentsesteenweg, 68 8500 COURTRAI	<u>Adresse</u> : Rue de Stimbert 5 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VLASSIMMO S.A."	<u>Autorisation Ce</u> : 13/02/95 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1995/011bis Réf. urb. :310/pml/059 Div. 1 - Section D n°296v	<u>coordonnées du demandeur</u> Danau	<u>Adresse</u> : Rue de Coeurcq 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DANAU"	<u>Autorisation Ce</u> : 5/08/96 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	refus CE du 25/9/95; Autorisation DP le 15/5/96;

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

			Géomètre :	
Réf. commune : pl1995/012 Réf. urb. :310/pml/061 Div. 2 - Section B n°108e 110d	<u>coordonnées du demandeur</u> Degueldre - Binnemans Rue du Calvaire, 21 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue Hanigale 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEGUELDRE - BINNEMANS"	<u>Autorisation Ce</u> : 28/12/95 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : PL1995/013 Réf. urb. :310/pml/060 Div. 2 - Section b n°104d	<u>coordonnées du demandeur</u> Smaers Rue du Calvaire, 9 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue du Calvaire 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "SMAERS (VANFLETEREN)"	<u>Autorisation Ce</u> : 17/10/95 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1996/001 Réf. urb. :105/lot/96.1 Div. 4 - Section b n°352	<u>coordonnées du demandeur</u> Marchand pour succession Plasman	<u>Adresse</u> : Rue Quehain 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "PLASMAN & SUCCESSION (MARCHAND)"	<u>Autorisation Ce</u> : 4/11/96 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1996/006 Réf. urb. :105/lot/96.2 Div. 3 - Section B n°48m	<u>coordonnées du demandeur</u> Debont pour Ghin Rue du Merlo,123 1180 BRUXELLES	<u>Adresse</u> : Rue Saint-Jean 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEBONT POUR GHIN"	<u>Autorisation Ce</u> : 16/12/96 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1997/002 Réf. urb. :105/lot/97.3 Div. 3 - Section b n°147f 145s	<u>coordonnées du demandeur</u> Winckel	<u>Adresse</u> : Rue Raymond Pieret 8 lots <u>Nom du lotis.</u> : "WINCKEL"	<u>Autorisation Ce</u> : 20/10/97 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1997/003 Réf. urb. :105/lot/97.5 Div. 1 - Section E n°67cpie	<u>coordonnées du demandeur</u> DEFLANDRE-BAVAY Rue des Six Censes, 11 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue des Six Censes 19 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEFLANDRE-BAVAY (VANFLETEREN)"	<u>Autorisation Ce</u> : 6/10/97 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> : S.P.R.L. VANFLETEREN MARC	modifications: - Muyldermans du 17/5/2002 : agrandir la zone de bâtisse du lot 13 afin de construire une véranda; - Deflandre-Bavay du 18/7/2003 : diviser le lot 1 en 2 lots
Réf. commune : PL1997/006 Réf. urb. :105/Lot/98.2 Div. 4 - Section c n°204epie	<u>coordonnées du demandeur</u> Meunier pour consorts Moins	<u>Adresse</u> : Rebecq/Verkleeren 21 lots <u>Nom du lotis.</u> : "MOINS/CONSORTS"	<u>Autorisation Ce</u> : 13/07/98 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1999/001 Réf. urb. :105/ldc/99.1 Div. 1 - Section a n°306	<u>coordonnées du demandeur</u> LERMIGNIAUX Chemin du Marais d'Hou, 5 1430 REBECQ	<u>Adresse</u> : Chaussée d'Honzocht 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "LERMIGNIAUX"	<u>Autorisation Ce</u> : <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> : B.U.W.A.F. SPRL	
Réf. commune : pl1999/004 Réf. urb. :123/lot/98.2 Div. 1 - Section D n°309E	<u>coordonnées du demandeur</u> Bastogne (pour SPRL Etel)	<u>Adresse</u> : Chaussée de Mons 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BASTOGNE (SPRL ETEL)"	<u>Autorisation Ce</u> : 15/03/99 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	ancienne chaussée de Mons partie des lots 1 et 2

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : pl1999/008 Réf. urb. :105/lot/99.5 Div. 1 - Section C n°360t 320v	<u>coordonnées du demandeur</u> Lequeu pour Devalkeneer-Coustry	<u>Adresse</u> : Rue Try-Bas 3 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEVALCKENEER - COUSTRY (LEQUEU)"	<u>Autorisation Ce</u> : 5/07/99 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl1999/013 Réf. urb. :105/lcd/99.6 Div. 1 - Section C n°303a2	<u>coordonnées du demandeur</u> DECROLY Rue du Moulin, 21 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Chaussée de Mons 1 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DECROLY"	<u>Autorisation Ce</u> : 11/10/99 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl2000/001 Réf. urb. :105/lap/001 Div. 1 - Section e n°354e,348v4	<u>coordonnées du demandeur</u> Pardoms	<u>Adresse</u> : rue Ripainoise 4 lots <u>Nom du lotis.</u> : "PARDOMS"	<u>Autorisation Ce</u> : 18/04/00 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl2000/002 Réf. urb. :105/LDC/00.1 Div. 2 - Section c n°58	<u>coordonnées du demandeur</u> Het Landgoed	<u>Adresse</u> : Cité du Douaire/Mauvaise Rue 16 lots <u>Nom du lotis.</u> : "HET LANDGOED (EXTENSION DOUAIRE)"	<u>Autorisation Ce</u> : <u>Refus Ce</u> : 3/04/00 <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	refus du Ce le 3/4/00
Réf. commune : pl2000/003 Réf. urb. :105/LAP/003 Div. 4 - Section C n°420hpie,421d pie,421fpie	<u>coordonnées du demandeur</u> Godart - Deschuyfeleer rue Try-Haut, 62 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue Try-Haut 8 lots <u>Nom du lotis.</u> : "GODART DESCHUYFELEER"	<u>Autorisation Ce</u> : 17/07/00 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> : S.P.R.L. GODIM	modifications : - 14/12/01 : MPL2001/012 : modification des limites des lots - MPL2002/012 Laghrami - Deck - ce 7/3/2003 : modif zone de bâtisse et limites du lot 1
Réf. commune : pl2000/004 Réf. urb. :105/uap/002 Div. 1 - Section C n°198e4pie	<u>coordonnées du demandeur</u> B.V.B.A. Devaco	<u>Adresse</u> : Virginal/Brison/Boscalet 29 lots <u>Nom du lotis.</u> : "DEVACO"	<u>Autorisation Ce</u> : 4/09/00 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl2000/005 Réf. urb. :105/lap/00.4 Div. 3 - Section A n°75npie	<u>coordonnées du demandeur</u> VANFLETEREN SPRL (pour Lisart) Allée des Cavaliers, 6 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Ruedes Déportés 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "VANFLETEREN (POUR LISART)"	<u>Autorisation Ce</u> : 12/01/01 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl2000/006 Réf. urb. :105/LDC/00.2 Div. 1 - Section C n°198	<u>coordonnées du demandeur</u> S.A. IMMO STRIHOUX Bergensesteenweg, 704a 1600 SINT PIETERS LEEUW	<u>Adresse</u> : Rues : Brison/Poti/Boscalet 8 lots <u>Nom du lotis.</u> : "IMMO STRIHOUX"	<u>Autorisation Ce</u> : 26/01/01 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	
Réf. commune : pl2000/007 Réf. urb. :105/lcd/00.3 Div. 1 - Section d n°379a 378h	<u>coordonnées du demandeur</u> QUAIRIAT rue du Brûlé,1 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE	<u>Adresse</u> : Rue de Stimbert 2 lots <u>Nom du lotis.</u> : "QUAIRIAT (POUR DESCHAMPS)"	<u>Autorisation Ce</u> : 20/11/00 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

Réf. commune : PL2001/003 Réf. urb. :105/lap/01.1 Div. 3 - Section A n°184c	coordonnées du demandeur Dom'Haus sprl Rue des Frères Taymans, 57 1480 TUBIZE	Adresse : Rue des Déportés 7 lots Nom du lotis. : "DOM'HAUS S.P.R.L.(DEBONT)"	Autorisation Ce : 18/10/02 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : DEBONT	modif Debont abandonnée
Réf. commune : pl2001/006 Réf. urb. :105/lap/01.3 Div. 4 - Section b n°249r3 254x 254y	coordonnées du demandeur VAN Fleteren pour Van CAUWELAERT allée des Cavaliers, 6, 1480 TUBIZE	Adresse : Rue de la Station 7 lots Nom du lotis. : "VAN CAUWELAERT"	Autorisation Ce : 7/12/01 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl2001/010 Réf. urb. :105/LAP/01.6 Div. 3 - Section B n°23BPIE	coordonnées du demandeur MARITS (Huart Hamoir) / Bertrand Rue de Tyberchamps, 10 7170 MANAGE	Adresse : Rue Raymond Pieret 5 lots Nom du lotis. : "BERTRAND (POUR MARITS)"	Autorisation Ce : 1/03/02 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : BERTRAND	modif Bertrand du 11/10/02 : modif parcellaire des lots 3-4-5;
Réf. commune : pl2001/011 Réf. urb. :105/lap/01.7 Div. 4 - Section b n°329b 335e 336	coordonnées du demandeur Marchand	Adresse : Chaussée d'Enghien 2 lots Nom du lotis. : "HUART HAMOIR SPRL (MARCHAND)"	Autorisation Ce : 11/01/02 Refus Ce : Tutelle: Géomètre :	
Réf. commune : pl2002/006 Réf. urb. :105/lac/02.5 Div. 2 - Section C n°58a,59,55g3 56k2pie,56d2pie	coordonnées du demandeur DEVACO Esplanadestraat, 20/1 9300 ALOST	Adresse : Cité du Douaire 37 lots Nom du lotis. : "DEVACO (EXTENSION DOUAIRE)"	Autorisation Ce : 5/04/03 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : SPRL BUWAF	plan à modifier suite à la décision du Collège du 5/4/2003
Réf. commune : pl2002/008 Réf. urb. :105/lac/02.6 Div. 1 - Section A n°342k	coordonnées du demandeur Relecom Rue Caulier, 2 7063 SOIGNIES	Adresse : Rue de la Chasse 3 lots Nom du lotis. : "RELECOM"	Autorisation Ce : 10/01/03 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : BUREAU WALLON D'AMÉNAGEMENTS FONCIERS	
Réf. commune : pl2002/009 Réf. urb. :105/LAP/02.1 Div. 3 - Section A n°124c4pie129v	coordonnées du demandeur Vanlathem Rue Bachelart,38 1460 ITTRE	Adresse : Rue Saint-Jean/Av. des Papillons 17 lots Nom du lotis. : "VANLAETHEM"	Autorisation Ce : 8/09/03 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : BUWAF	
Réf. commune : pl2002/011 Réf. urb. :105/lac/02.8 Div. 1 - Section D n°415r,415s, 416epie,417n	coordonnées du demandeur Debuyst - Deryck Rue de Coeurcq, 110 1480 TUBIZE	Adresse : Rue de Coeurcq 3 lots Nom du lotis. : "DEBUYST - DERYCK"	Autorisation Ce : 27/12/02 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : BUWAF	
Réf. commune : pl2003/001 Réf. urb. :105/LDC/03.1 Div. 1 - Section C n°201f 198g6pie	coordonnées du demandeur SPRL Immo Strihoux Bergensteenweg, 704a 1600 SINT PIETERS LEEUW	Adresse : Rue du Poti 4 lots Nom du lotis. : "IMMO STRIHOUS EXTENSION"	Autorisation Ce : 13/06/03 Refus Ce : Tutelle: Géomètre : SPRL BUWAF	
Réf. commune : pl2003/007	coordonnées du demandeur	Adresse : Rue de l' Europe	Autorisation Ce :	

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TUBIZE ETUDE DE LA SITUATION EXISTANTE

Adoption CC 020505

<u>Réf. urb.</u> :105/lcp/03.1 Div. 1 - Section A n°198e	Administration Communale de Tubize Grand-Place, 1 1480 TUBIZE	lots <u>Nom du lotis.</u> : "COMMUNE DE TUBIZE - RUE NEUVE-COUR"	<u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> : X	
<u>Réf. commune</u> : PL2003/008 <u>Réf. urb.</u> :105/lcd/01.2 Div. 1 - Section C n°225e 253a4pi	<u>coordonnées du demandeur</u> Blairon - Querton Rue Brison, 23 1480 TUBIZE	<u>Adresse</u> : Rue Oubliée 5 lots <u>Nom du lotis.</u> : "BLAIRON - QUERTON"	<u>Autorisation Ce</u> : 8/02/02 <u>Refus Ce</u> : <u>Tutelle</u> : <u>Géomètre</u> :	